



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

HCE

HAUT CONSEIL
À L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES

RAPPORT ANNUEL SUR L'ÉTAT DU SEXISME EN FRANCE

Rapport annuel 2026 sur l'état des lieux du sexisme en France

La menace masculiniste





Ce document a été rédigé conformément aux recommandations relatives à l'usage du féminin et du masculin du « Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe » (HCE, 2022).

À retrouver sur notre site internet : haut-conseil-egalite.gouv.fr

SOMMAIRE

■	INTRODUCTION.....	7
■	I. ANALYSE DU BAROMÈTRE 2026	9
■	A MÉTHODOLOGIE APPLIQUÉE.....	11
■	B LA STRUCTURATION DU SEXISME EN FRANCE.....	13
■	1. LE SEXISME EN FRANCE COMBINE DEUX DIMENSIONS : HOSTILE ET PATERNALISTE.....	13
■	2. LE SEXISME HOSTILE DEMEURE MINORITAIRE MAIS SOCIALEMENT PRÉGNANT.....	14
■	3. LE SEXISME PATERNALISTE S'IMPOSE DE MANIÈRE OMNIPRÉSENTE ET ACCEPTÉE.....	15
■	C LA PERCEPTION DU SEXISME RESTE PROFONDÉMENT CLIVÉE EN FONCTION DU GENRE ET DE L'ÂGE.....	17
■	1. LE SEXISME EST PERÇU COMME UN DÉSAVANTAGE MASSIF PAR LES FEMMES.....	17
■	2. LE SEXISME HOSTILE BANALISE ET AMPLIFIE LES INÉGALITÉS.....	18
■	3. PLUS L'ÂGE AUGMENTE, MOINS LE SEXISME EST PERÇU COMME UN PROBLÈME DANS LA SOCIÉTÉ.....	19
■	D LES INÉGALITÉS PERÇUES SONT COHÉRENTES AVEC LES DONNÉES DISPONIBLES.....	21
■	1. LES INÉGALITÉS DE GENRE SE MANIFESTENT DANS L'ESPACE PUBLIC ET PROFESSIONNEL.....	21
■	2. LES INÉGALITÉS PERSISTENT DANS LES ESPACES SYMBOLIQUES ET INSTITUTIONNELS.....	23
■	E LA SOCIÉTÉ RESTE MARQUÉE PAR UNE VISION PATRIARCALE NOURRISSANT NORMES, RÔLES ET ATTENTES SEXISTES.....	25
■	1. LE SEXISME PATERNALISTE DEMEURE PROFONDÉMENT ENRACINÉ.....	25
■	2. UNE VISION PATRIARCALE DE LA FAMILLE RESTE ANCRÉE DANS LES MENTALITÉS.....	26
■	F LE CONTINUUM DES VIOLENCES ET LA CULTURE DU VIOL PERSISTENT DANS LA SOCIÉTÉ.....	29
■	1. LES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES RÉVÈLENT UN PARADOXE ENTRE CONDAMNATION MORALE ET PÉNALE.....	29
■	2. LA CULTURE DU VIOL PERSISTE MALGRÉ LA CONDAMNATION SOCIALE ET PÉNALE.....	30

G	L'OPPOSITION MAJORITAIRE AU SEXISME SE HEURTE À LA DÉFIANCE INSTITUTIONNELLE ET AUX RÉSISTANCES IDÉOLOGIQUES	33
	1. UNE LARGE MAJORITÉ ESTIME LA LUTTE CONTRE LE SEXISME PRIORITAIRE MAIS PEU EFFICACE	33
	2. LA DÉFIANCE ENVERS LES INSTITUTIONS PERSISTE DANS LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES	35
	3. LE SEXISME HOSTILE S'OPPOSE AUX POLITIQUES PUBLIQUES D'ÉGALITÉ	35
H	LA CULTURE DE L'ÉGALITÉ CONSTITUE UNE RÉPONSE CENTRALE DANS LA LUTTE CONTRE LES VSS	37
	1. L'ÉCOLE DOIT RENFORCER SON RÔLE DE VECTEUR DE LA CULTURE DE L'ÉGALITÉ	37
	2. LA FORMATION ET LA PRÉVENTION DOIVENT SE POURSUIVRE À L'ÂGE ADULTE	40
	3. QUALIFIER ET SANCTIONNER LE SEXISME CONSTITUE UN IMPÉRATIF	41
	4. FINANCER L'ÉGALITÉ RÉPOND À L'URGENCE DE LA MISE EN PLACE D'UN BUDGET SENSIBLE AU GENRE	42
I	LA RÉGULATION DES PLATEFORMES NUMÉRIQUES S'IMPOSE POUR EMPÊCHER LA PROPAGATION DES DISCOURS HOSTILES	45
	1. L'EFFECTIVITÉ DU CADRE LÉGAL ET DES SIGNALEMENTS DOIVENT APAISER LA VIE NUMÉRIQUE	45
	2. LA HAINE ENVERS LES FEMMES EN LIGNE EST PÉNALEMENT RÉPRÉHENSIBLE	48
	3. UN CADRE RÉGLEMENTAIRE LACUNAIRE FAVORISE LES CONTOURNEMENTS PAR LES PLATEFORMES	49
	II. FOCUS SUR LES MOUVEMENTS MASCULINISTES	55
A	COMPRENDRE LE « PHÉNOMÈNE MASCULINISTE »	59
	1. L'ORIGINE HISTORIQUE DU MASCULINISME	59
	2. DE LA PSEUDO « CRISE DE LA MASCULINITÉ » À LA STRATÉGIE DE SYMÉTRISATION AVEC LE FÉMINISME	61
	3. DE LA DIFFUSION AUX FINANCEMENTS DES DISCOURS MASCULINISTES	62
	4. LES MASCULINISMES : UNE NÉBULEUSE DE COMMUNAUTÉS	64
	5. LES DISCOURS MASCULINISTES SE DIFFUSENT SUR L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ	69
B	LA PROPAGATION DES DISCOURS MASCULINISTES COMME ENJEU DE SÉCURITÉ NATIONALE	73
	1. LE MASCULINISME : UNE MENACE À L'ORDRE PUBLIC ET UN ENJEU DE SÉCURITÉ NATIONALE	73
	2. UNE COMPRÉHENSION INSTITUTIONNELLE QUI DOIT ÊTRE RENFORCÉE	74

■ III.SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS DU HCE	79
■ CONCLUSION.....	85
■ ANNEXE	87
■ REMERCIEMENTS	97

INTRODUCTION

Remarques anodines, blagues, stéréotypes, jusqu'aux violences les plus graves : le sexisme demeure profondément ancré dans notre société contemporaine. Fondé sur le postulat de l'infériorité des femmes par rapport aux hommes, il se manifeste à travers une pluralité de gestes, de propos, de pratiques et de comportements, allant des formes les plus banalisées du quotidien aux atteintes les plus graves. Qu'il s'exprime dans la sphère privée, dans la rue, dans les transports, au travail, à l'école, dans les médias ou sur les réseaux sociaux, le sexisme contribue à maintenir des rapports de pouvoir inégalitaires entre les sexes.

Ces manifestations ont pour effet d'infantiliser, d'inférioriser, de délégitimer, de stigmatiser, d'humilier ou de violenter les femmes, entraînant des conséquences importantes et durables, tant sur le plan psychologique que physique¹. Parmi celles-ci figurent notamment une baisse de l'estime de soi, une atteinte à la santé mentale et corporelle, ainsi que des modifications des comportements et des trajectoires de vie. Bien que le sexisme affecte l'ensemble de la société, ses impacts demeurent majoritairement supportés par les femmes.

Loin d'être un phénomène marginal ou anecdotique, le sexisme traverse toutes les sphères sociales et façonne les relations entre les individus. Il opère à tous les niveaux, du quotidien le plus ordinaire aux institutions, participant à la perpétuation d'un système d'oppression profondément enraciné et souvent invisibilisé par sa banalisation.

La littérature scientifique identifie le sexisme comme un phénomène bi-dimensionnel, présent dans la majorité des cultures. La première dimension, dite sexisme hostile, regroupe des attitudes explicitement violentes, négatives, méprisantes ou agressives envers les femmes, qui sont alors considérées comme inaptes, manipulatrices ou menaçantes afin de renforcer un pouvoir masculin supposé légitime. A l'inverse, le sexisme faussement bienveillant ou paternaliste, se présente sous une apparente protection, mais repose sur des représentations qui assignent les femmes à des rôles de fragilité, de dépendance, de soin ou de dévouement. Ces deux formes coexistent et se renforcent mutuellement, le sexisme ordinaire, blagues, sous-entendus, micro-agressions, remarques sur le physique ou la compétence des femmes, constituant souvent leur forme la plus banalisée et quotidienne. Il est désormais reconnu comme un moteur du "continuum" des violences sexistes et sexuelles, allant de la discrimination au harcèlement jusqu'aux violences physiques ou sexuelles.

> Définition du sexisme du Conseil de l'Europe

« Le sexisme est une idéologie qui repose sur le postulat de l'infériorité des femmes par rapport aux hommes. Il se manifeste par des gestes, propos, pratiques et comportements, du plus anodin en apparence (remarques,...) au plus grave (coups, viols, meurtres,...). Ces manifestations ont pour objet de délégitimer, stigmatiser, humilier ou violenter les femmes et ont des effets sur elles (estime de soi, santé psychique et physique et modification des comportements).² »

1 - Définition du Haut Conseil à l'égalité

2 - Council of Europe. (2019, 16 septembre). *New Council of Europe action against sexism*. Council of Europe. [Lien](#)

La connaissance précise des différentes formes de sexisme constitue le fondement de l'édition 2026 du baromètre sur l'état du sexisme en France, conduit par la commission « Stéréotypes et rôles sociaux » du Haut Conseil à l'Égalité. Cet outil ne se limite pas à une mesure descriptive : il constitue un instrument d'aide à la décision publique, permettant d'objectiver des phénomènes trop souvent appréhendés à travers des impressions ou des débats polarisés. Le baromètre 2026 repose sur un échantillon représentatif de la population française et mobilise une approche analytique permettant de mettre en relation le degré d'adhésion des personnes interrogées aux différentes formes de sexisme, hostile et paternaliste, avec l'ensemble des réponses aux thématiques du baromètre.

Cette démarche permet d'éclairer les liens entre idéologies sexistes, représentations sociales, attitudes et comportements, ainsi que leurs effets différenciés selon l'âge, les contextes sociaux et les usages numériques, tels que détaillés dans la section méthodologique et la note de recherche annexée.

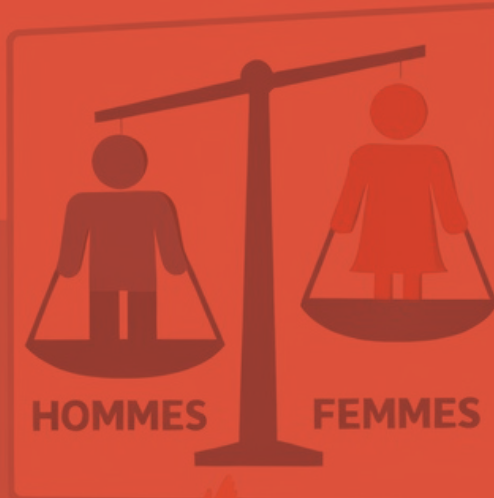
Cette année, le Haut Conseil à l'Égalité consacre un focus inédit à l'émergence et à l'expansion des réseaux masculinistes, expression virulente du sexisme reposant sur un discours de victimisation et la remise en cause des droits des femmes. L'idéologie masculiniste, largement diffusée au sein de la société française, dépasse le cadre d'une simple dérive individuelle ou collective et ne saurait être considérée comme un simple courant d'opinion : il s'agit d'une idéologie structurée, dotée de relais politiques, économiques, financiers et culturels.

Ce phénomène ne se limite pas aux frontières françaises. Il s'inscrit dans un mouvement plus large, encouragé par des dynamiques géopolitiques préoccupantes. La nouvelle stratégie de sécurité des États-Unis, publiée le 5 décembre, vise à soutenir des changements de régime dans certains pays européens et à conditionner l'aide américaine au partage des idées et valeurs de l'administration actuelle. Cette orientation entre en contradiction avec notre modèle démocratique, fondé sur un idéal d'égalité, notamment entre les femmes et les hommes. Dans ce contexte, le masculinisme apparaît comme un élément central d'un mouvement réactionnaire international, porté aujourd'hui par les États-Unis, et représente une menace pour l'égalité et la justice sociale.

Le HCE est la première institution publique française à produire un rapport dédié à ce phénomène, intégré au rapport sur l'état du sexisme en France. Le baromètre a par ailleurs été conçu pour permettre une identification la plus précise des corrélations entre le sexisme et les discours issus de l'idéologie masculiniste, soulignant la forte corrélation existante entre ces deux dimensions. Dans un contexte où ces réseaux se structurent et où les plateformes numériques diffusent largement des contenus sexistes décomplexés, disposer de données fiables et robustes apparaît indispensable pour éclairer l'action publique. Au-delà des données quantitatives générées, la commission « Stéréotypes et rôles sociaux » du HCE a organisé un ensemble d'auditions auprès de personnalités qualifiées (historien·nes, sociologues, etc.) afin de permettre l'apport d'analyses scientifiques multidimensionnelles étayées par des données qualitatives.

La lutte contre le sexisme requiert la reconnaissance de son polymorphisme, de son ancrage structurel et de ses conséquences sociétales. Seule une compréhension approfondie et systémique de ces mécanismes permet de lever les barrières sociales qui perpétuent les inégalités et de promouvoir une égalité réelle entre les femmes et les hommes. Les violences fondées sur le genre et leur traduction idéologique au cœur de la mouvance masculiniste conduisent à des attentats et constituent ainsi une menace directe pour les femmes et les minorités de genre, et plus largement la démocratie. La lutte contre les violences masculinistes doit être considérée comme un objectif essentiel contre la radicalisation et l'extrémisme. En ignorant la dimension politique et systémique de ces violences, celles-ci représentent une véritable menace pour la sécurité nationale.

BAROMÈTRE SEXISME



ANALYSE DU BAROMÈTRE 2026

A MÉTHODOLOGIE APPLIQUÉE

Pour la quatrième année consécutive, le baromètre du sexisme du Haut Conseil à l'Égalité (HCE) s'appuie sur une enquête en ligne menée auprès d'un échantillon représentatif de la population française. **En novembre 2025, Harris Interactive** a administré le questionnaire à **3061 personnes âgées de 15 ans et plus**, avec une méthode de quotas permettant la représentativité selon le sexe, l'âge, la catégorie socio-professionnelle, la région et la taille d'agglomération.

Le questionnaire, qui compte **230 items**, a connu une **évolution méthodologique substantielle** avec l'intégration systématique de l'**Inventaire de sexisme ambivalent**. Cet outil, validé scientifiquement et utilisé à l'échelle internationale, permet d'objectiver les deux dimensions du sexisme, **hostile** et **paternaliste**, et d'en mesurer la prévalence au sein de la population française.

Il complète les six thématiques principales explorées : les contours du sexisme (1) ; l'expérience personnelle du sexisme (2) ; le rapport aux masculinités et aux féminités (3) ; les actions contre le sexisme, incluant la perception des dispositifs législatifs et pénaux (4) ; et les violences entre partenaires intimes (5 - nouveauté 2026).

Cette dernière thématique a été construite à partir notamment d'items proposés par l'**Organisation mondiale de la Santé (OMS)**, tandis que des questions supplémentaires ont également été ajoutées pour approfondir l'analyse de la prégnance des discours masculinistes dans notre société.

Les réponses, recueillies via des **échelles de Likert**, ont généré plus de **700 000 données**, totalement anonymisées. Leur analyse a été réalisée entre le **27 novembre et le 15 décembre 2025** par le **Laboratoire de Psychologie Sociale et Cognitive (LAPSCO, UMR 6024)** de l'Université Clermont Auvergne et du CNRS, en collaboration avec Harris Interactive.

Ce rapport présente les résultats statistiques essentiels, tandis qu'une note synthétique de recherche présente l'ensemble des analyses conduites pour notamment objectiver les liens entre le degré d'adhésion des personnes interrogées à l'une ou l'autre des deux idéologies sexistes avec leurs réponses aux différentes thématiques du baromètre.

B

LA STRUCTURATION DU SEXISME EN FRANCE

1. LE SEXISME EN FRANCE COMBINE DEUX DIMENSIONS : HOSTILE ET PATERNALISTE

Les travaux menés par le Haut Conseil à l'Égalité (HCE) sur l'état du sexisme en France révèlent une donnée majeure : **notre pays s'inscrit pleinement dans le modèle international d'un sexisme à double dimension, à la fois hostile et paternaliste.** Cette ambivalence, au cœur de la reproduction des inégalités de genre, se caractérise par la coexistence de deux formes complémentaires : d'une part, un sexisme hostile, qui se manifeste par le rejet des femmes et la légitimation des violences et discriminations contre elles, et d'autre part, un sexisme paternaliste, qui les perçoit comme des êtres fragiles et inférieurs nécessitant une protection constante.

Ce constat, loin d'être marginal, **traverse l'ensemble de la société française.** Les données recueillies soulignent en effet que cette structure bi-dimensionnelle du sexisme est partagée par tous les groupes de sexe, indépendamment de l'âge (à partir de 15 ans), de la catégorie socio-professionnelle, du niveau d'éducation ou du lieu de résidence. Ni les disparités régionales, ni la taille des agglomérations ne semblent atténuer cette tendance, confirmant ainsi le caractère systémique et universel de ce phénomène.

2. LE SEXISME HOSTILE DEMEURE MINORITAIRE MAIS SOCIALEMENT PRÉGNANT

Un constat alarmant se dessine : en France, **17 % des personnes âgées de 15 ans et plus**, soit près de **10 millions d'individus**, adoptent des attitudes relevant du **sexisme hostile**. Ce phénomène, marqué par une **dévalorisation systématique des femmes**, une **méfiance à leur égard** et parfois une **justification de comportements discriminatoires ou violents**, ne se limite pas à une frange marginale de la société. Il traverse l'ensemble des catégories sociales avec toutefois des intensités variables.

Précaution de lecture des données : Le chiffre de 17 % d'adhésion au sexisme hostile reflète une adhésion claire et répétée à des items spécifiques en rapport avec l'idéologie en question, validés pour mesurer ce phénomène. Il ne saurait cependant être interprété comme une absence de biais ou de stéréotypes relevant d'un sexisme hostile chez les 82,7 % restants.

On observe un **écart significatif** dans l'adhésion au sexisme hostile : **23 % des hommes** y souscrivent, contre **12 % des femmes**. Cet écart entre hommes et femmes ne reflète donc pas uniquement une **résistance masculine au changement**, mais aussi une **persistance des normes genrées** qui influencent l'ensemble de la société, bien que de manière différenciée.

Si les hommes, en tant que groupe, restent plus nombreux à endosser ces attitudes, en raison du rôle historique des stéréotypes dans le maintien de leur domination sociale, **la proportion non négligeable de femmes adhérant à ces idées (12 %) témoigne d'une socialisation genrée profondément ancrée**. Certaines femmes intériorisent ainsi, parfois inconsciemment, des schémas qui légitiment des inégalités ou valorisent des modèles traditionnels de féminité (soumission, dépendance, conformité aux rôles attendus).

Il existe également une forte corrélation entre l'adhésion au sexisme hostile et certaines appartenances idéologiques ou religieuses. Les personnes se déclarant croyantes, celles se positionnant à droite ou à l'extrême droite, ainsi que les individus sans orientation politique affirmée, apparaissent comme les groupes les plus perméables à ces attitudes hostiles envers les femmes.

3. LE SEXISME PATERNALISTE S'IMPOSE DE MANIÈRE OMNIPRÉSENTE ET ACCEPTÉE

À ces manifestations ouvertement hostiles s'ajoute une **autre dimension, tout aussi préoccupante** : le sexisme paternaliste, qui concerne **23 % de la population française**, soit près d'un quart des individus âgés de 15 ans et plus. Contrairement au sexisme hostile, qui se caractérise par un rejet explicite des femmes, cette forme de sexisme, plus "subtile", se déploie sous couvert de **protection**, de **bienvillance** ou de **valorisation des rôles traditionnels**. Pourtant, il participe tout autant, sinon davantage, à la perpétuation des inégalités et des violences, en enfermant les femmes dans des représentations stéréotypées de fragilité ou de dépendance. Avec **7,5 millions d'hommes** et **5,0 millions de femmes** concernés, son ampleur révèle une **acceptation sociale plus large**.

*Précaution de lecture des données ; Le chiffre de **23 % d'adhésion au sexisme paternaliste** reflète une **adhésion claire à un ensemble cohérent d'items**. Il ne signifie pas que les **77 % restants rejettent intégralement ces stéréotypes** : certains peuvent y souscrire **punctuellement**, sans pour autant valider l'ensemble des énoncés.*

Là encore, les disparités genrées sont marquées : **27 % des hommes** adhèrent à ces idées, contre **18 % des femmes**, un écart qui confirme la persistance d'une **division genrée des rôles** dans l'imaginaire collectif. Pourtant, cette tendance s'inverse dans certaines catégories socioprofessionnelles, comme parmi les **inactif-ves** et les **employé-es**, où les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à y souscrire. Ce paradoxe souligne combien les contraintes matérielles (précarité, charge mentale, normes professionnelles) et les processus de socialisation peuvent conduire certaines femmes à intérioriser des modèles qui, en apparence, les « valorisent », mais qui, en réalité, **limitent leur autonomie** et **légitiment leur subordination**.

Si les profils des « sexistes paternalistes » recourent en partie ceux des tenants du sexisme hostile, notamment parmi les milieux conservateurs ou religieux, leur **diversité politique plus marquée atteste de la capacité de ce discours à s'étendre bien au-delà des franges les plus traditionalistes**. Cette perméabilité plus large s'explique par le caractère **insidieux** de ce sexisme : en présentant les inégalités comme naturelles, voire désirables, il échappe souvent à la critique, tout en renforçant les mêmes rapports de domination.

Ainsi, sexismes hostile et paternaliste, loin d'être opposés, **se complètent** pour former un système cohérent, où la dévalorisation explicite et la survalorisation stéréotypée concourent à un même résultat : le maintien d'un ordre genré inégalitaire. Ces données confirment que **la lutte contre le sexisme ne saurait se limiter à ses expressions les plus visibles, mais doit aussi s'attaquer à ses formes les plus normalisées, celles qui, sous prétexte de « respect » ou de « tradition », naturalisent les hiérarchies entre les sexes**.

Enfin, la non-adhésion aux idéologies sexistes n'est toutefois pas uniformément partagée. Elle est plus fortement exprimée par les femmes, par les personnes se déclarant de sensibilité politique de gauche ainsi que par les personnes disposant d'un niveau de diplôme plus élevé, soulignant l'existence de clivages sociaux et politiques dans la perception et la condamnation des différentes formes de sexisme.

C

LA PERCEPTION DU SEXISME RESTE PROFONDÉMENT CLIVÉE EN FONCTION DU GENRE ET DE L'ÂGE

1. LE SEXISME EST PERÇU COMME UN DÉSAVANTAGE MASSIF PAR LES FEMMES

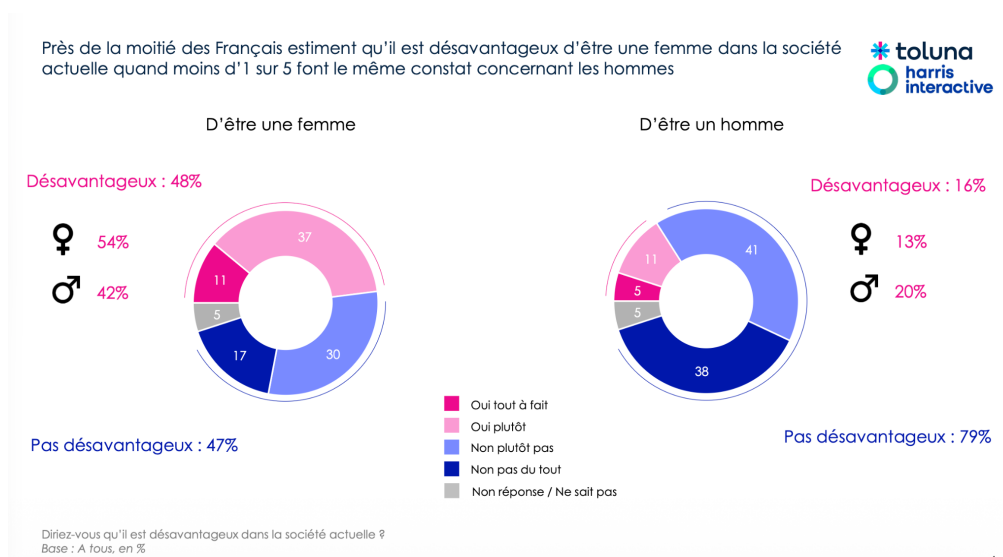
Le sexisme est majoritairement appréhendé comme une inégalité structurelle défavorable aux femmes, perception particulièrement partagée par les femmes elles-mêmes. **54 % des femmes estiment qu'il est désavantageux, dans la société actuelle, d'être une femme (contre 42 % pour les hommes).**

Chez les 15-24 ans, la perception du sexisme comme un désavantage féminin est particulièrement marquée. **75 % des jeunes femmes** estiment qu'il est désavantageux d'être une femme sans que le fait d'être un homme constitue un désavantage, contre **42 % des jeunes hommes**, soit un écart de **33 points**, le plus important observé toutes classes d'âge confondues. Autrement dit, près de **trois jeunes femmes sur quatre** partagent cette perception, une proportion nettement supérieure à la moyenne, ce qui montre que les représentations du sexisme se polarisent très tôt dans la vie adulte. Ces résultats mettent en évidence une **polarisation genrée des diagnostics sociaux** : les femmes, et plus encore les jeunes femmes, apparaissent comme des **capteurs précoces et aigus des inégalités de genre**, qu'elles identifient comme structurelles et persistantes.

À l'inverse, les hommes, en particulier les plus jeunes, adoptent plus fréquemment une **lecture concurrentielle des rapports de genre**, dans laquelle les avancées en faveur des femmes sont perçues comme susceptibles de créer des désavantages pour les hommes. Cette divergence de perception constitue un **enjeu politique majeur** : dans une société où le constat des inégalités n'est pas partagé, il devient difficile de construire des réponses collectives **légitimes et consensuelles**. Le "gender gap" observé dans la perception du sexisme ne reflète donc pas seulement un désaccord d'opinion, mais une **fracture idéologique** qui structure désormais le débat public sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ces conclusions confirment les analyses du **rapport Sexisme 2025 du Haut Conseil à l'Égalité**³.

2. LE SEXISME HOSTILE BANALISE ET AMPLIFIE LES INÉGALITÉS



Les résultats du baromètre montrent, au contraire, que **16 % de la population, soit près d'un Français sur six, considère qu'il est désavantageux d'être un homme.**

Les analyses explicatives menées par le LAPSCO⁴ montrent que cette perception n'est pas le simple reflet d'expériences individuelles : **plus l'adhésion au sexisme hostile est forte - chez les hommes comme chez les femmes - moins le désavantage à être une femme est perçu, tandis que la perception d'un désavantage masculin s'accroît.**

Les écarts de perception observés s'inscrivent dans un **cadre idéologique structuré et cohérent**, qui tend à reconfigurer l'interprétation des inégalités au profit d'un récit mettant en avant une logique de concurrence entre les sexes. Cette grille de lecture contribue à relativiser, voire à invisibiliser, les rapports de domination existants. Elle souligne également l'importance analytique de

3 - Haut Conseil à l'Égalité. (2025). *Sexisme, polarisation et état des lieux : Rapport 2025*. Haut Conseil à l'Égalité. [Lien](#)

4 - Laboratoire de Psychologie Sociale et Cognitive (CNRS)

distinguer les deux dimensions du sexisme, hostile et paternaliste, distinction qui s'avère indispensable pour comprendre la diversité des attitudes et des représentations, et qui sera mobilisée à plusieurs reprises dans les analyses développées ultérieurement dans ce rapport.

Cette structuration idéologique fait écho aux discours masculinistes contemporains, fondés sur l'idée d'une « inversion des discriminations », selon laquelle les hommes seraient désormais les principaux perdants d'une égalité supposément déjà atteinte⁵. Elle révèle ainsi que le sexisme hostile ne se limite pas à des attitudes individuelles, mais contribue à façonner une interprétation globale et idéologiquement orientée des rapports de genre.

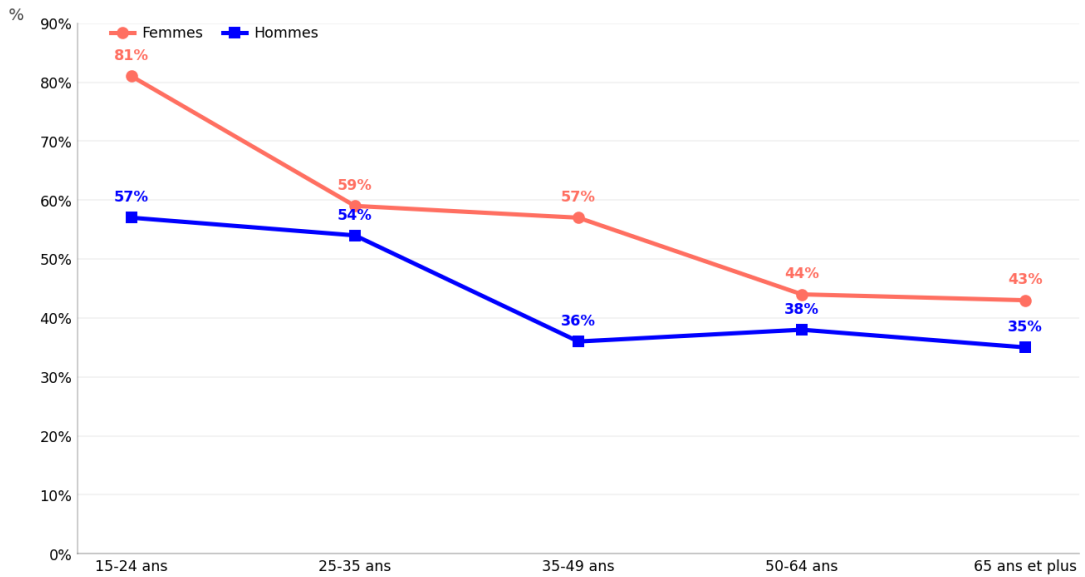
> Fréquentation des réseaux sociaux et attitudes sexistes : quels constats ?

Les résultats du baromètre indiquent que **les personnes qui utilisent les réseaux sociaux présentent, en moyenne, des niveaux de sexisme plus élevés**, à la fois hostile et paternaliste, que celles qui ne les utilisent pas. Cette association est particulièrement marquée pour **le sexisme hostile chez les utilisateurs de TikTok et de Twitter/X, quel que soit l'âge**. En outre, l'écart entre les hommes et les femmes en matière de sexisme hostile, habituellement plus élevé chez les hommes, est encore plus prononcé chez les utilisateurs de TikTok, Snapchat et YouTube. À l'inverse, pour le sexisme paternaliste, cet écart entre les sexes est moins important chez les utilisateurs de ces plateformes que chez les non-utilisateurs. Ces résultats étant fondés sur des données corrélationnelles, ils ne permettent pas d'établir un lien de causalité, mais mettent clairement en évidence des liens entre l'adhésion au sexisme, en particulier hostile, et l'usage de certains réseaux sociaux numériques.

3. PLUS L'ÂGE AUGMENTE, MOINS LE SEXISME EST PERÇU COMME UN PROBLÈME DANS LA SOCIÉTÉ

Il convient de souligner que, plus l'âge augmente, moins le sexisme est perçu comme un problème social. Cette tendance touche à la fois les femmes et les hommes, même si, à tout âge, les femmes restent plus nombreuses que les hommes à considérer qu'il est désavantageux d'être une femme. Le **gender gap** observé chez les plus jeunes se réduit progressivement avec l'âge, non pas en raison d'une hausse de la perception masculine, mais d'une **baisse globale de la reconnaissance des inégalités**.

5 - Pour plus d'informations, se référer à la Partie 2 du rapport sur l'idéologie masculiniste



Titre : « Pourcentage de la population estimant qu'il est désavantageux d'être une femme selon l'âge et le sexe »
Données issues du baromètre 2026

Chez les **65 ans et plus**, une part importante de la population considère que l'égalité est « déjà atteinte ». 48 % des hommes et 45 % des femmes estiment qu'il n'est désavantageux ni d'être un homme ni d'être une femme. Ces résultats traduisent une lecture des inégalités fondée sur une comparaison avec le passé, davantage que sur l'analyse des situations contemporaines, ce qui contribue à relativiser, voire invisibiliser, les inégalités encore vécues aujourd'hui.

D LES INÉGALITÉS PERÇUES SONT COHÉRENTES AVEC LES DONNÉES DISPONIBLES

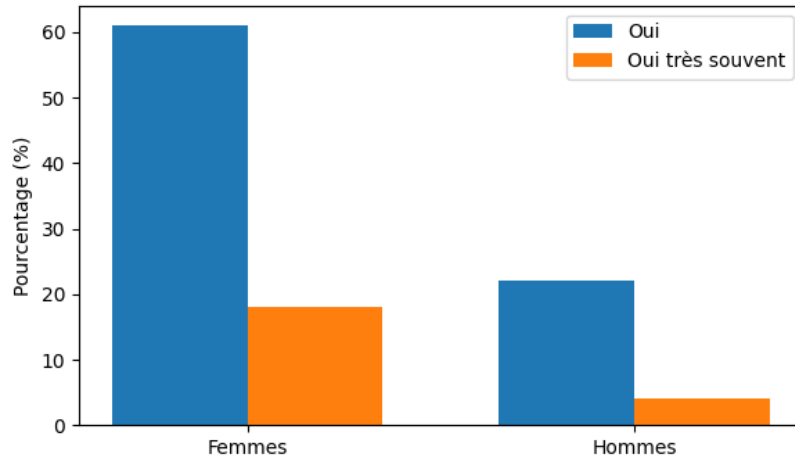
1. LES INÉGALITÉS DE GENRE SE MANIFESTENT DANS L'ESPACE PUBLIC ET PROFESSIONNEL

Les inégalités entre les femmes et les hommes sont perçues différemment selon les espaces sociaux et le genre. Les femmes identifient d'abord le monde du travail, suivi de la rue et des transports, comme les lieux où les inégalités sont les plus marquées. Les hommes situent prioritairement l'espace public avant le travail. Cette hiérarchisation traduit des différences d'expérience et de perception des situations discriminatoires.

Même si les violences sexistes et sexuelles s'exercent très largement d'abord dans la sphère privée, elles existent aussi dans l'espace public. Plus de six femmes sur dix déclarent avoir déjà été moins bien traitées en raison de leur sexe dans la rue ou les transports. Les violences sexuelles y sont particulièrement préoccupantes : 91 % des victimes dans les transports en commun sont des femmes, et une proportion notable d'agressions, plus d'un viol ou d'une tentative de viol sur dix, et un harcèlement sexuel sur dix, survient dans ce cadre⁶. En 2024, 3 400 victimes de violences sexuelles dans les transports ont été recensées, un chiffre qui reste largement sous-estimé puisque seules 7 % des victimes ont porté plainte en 2023. Ces données traduisent une réelle exposition différenciée aux violences⁷.

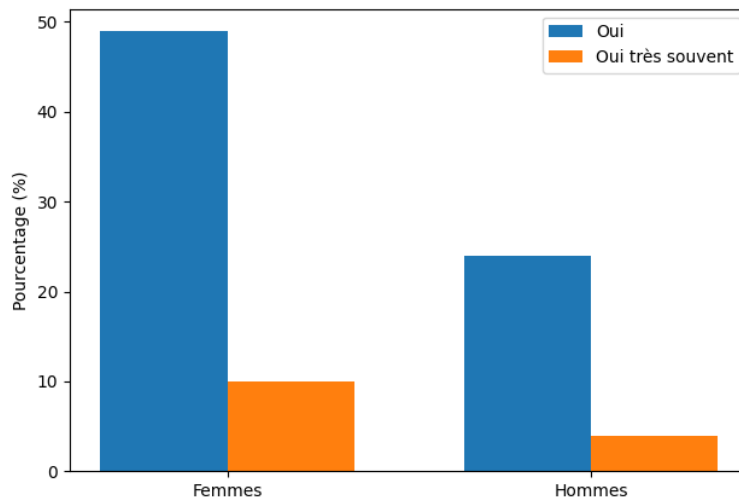
6 - Observatoire national des violences faites aux femmes. (2025, mars). Lettre n°23 – Les violences sexistes et sexuelles dans les transports en commun. Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (Miprof). [Lien](#)
7 - *Ibid.*

Impression d'avoir été moins bien traité.e en raison du sexe dans la rue et dans les transports



Au travail, 49 % des femmes déclarent avoir été confrontées à des discriminations, ce qui rejoint le sentiment partagé par 72 % de la population selon lequel les femmes sont moins bien traitées de manière générale. Les écarts de rémunération, la sous-représentation dans les postes à responsabilité et les obstacles à l'évolution professionnelle traduisent la persistance de mécanismes structurels d'inégalités. Dans le secteur privé, les femmes gagnent en moyenne 22 % de moins que les hommes, et même à temps de travail et poste égaux, l'écart reste de 4 %⁸. Le travail et l'espace public ne sont donc pas des réalités isolées mais se complètent : les femmes subissent des discriminations économiques et symboliques dans l'emploi tout en restant exposées aux violences dans l'espace public, ce qui renforce une perception globale d'inégalités systémiques.

Impression d'avoir été moins bien traité.e en raison du sexe dans le monde du travail



8 - Observatoire des inégalités. (2025, 17 avril). D'où vient l'écart de salaires entre les femmes et les hommes ? [Lien](#)

2. LES INÉGALITÉS PERSISTENT DANS LES ESPACES SYMBOLIQUES ET INSTITUTIONNELS

D'autres domaines, tels que le sport et la politique, illustrent comment ces inégalités s'étendent à des espaces symboliques et institutionnels.

Dans le sport, 67 % de la population estime que les femmes ne sont pas traitées de manière équivalente, et 20 % des femmes rapportent en avoir personnellement fait l'expérience. Les écarts de rémunération sont significatifs : en 2021, selon la Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques, l'écart dans la branche du sport était de 23 %⁹. À l'échelle internationale, les vingt athlètes féminines les mieux rémunérées ont cumulé 226 millions de dollars en 2023, contre 1,9 milliard pour le Top 20 masculin¹⁰, et aucune femme ne figure parmi les cent sportifs les mieux payés au monde en 2024¹¹. Ces inégalités dans le sport s'accompagnent d'une sous-représentation dans les instances dirigeantes, pointant la nécessité de renforcer la parité dans les fonctions décisionnelles (cf. rapport du HCE sur le sujet¹²).

En politique, la représentation des femmes demeure entravée. La part de députées à l'Assemblée nationale a reculé lors des élections de 2024 (36 %, contre 37 % en 2022 et 39 % en 2017)¹³, et les débats suscités par l'application des listes paritaires obligatoires dans les petites communes pour les élections municipales de 2026¹⁴ montrent que des résistances persistent et que des efforts restent nécessaires pour garantir une représentation réellement équilibrée.

Enfin, les réseaux sociaux constituent un espace où se cristallisent les discriminations. Le cybersexisme représente la première forme de discours de haine en ligne, avec 84 % des victimes étant des femmes¹⁵. La perception de ce phénomène augmente : +7 points chez les femmes (64 %) et +3 points chez les hommes (56 %), ce qui traduit une sensibilisation croissante mais différenciée selon le genre.

Les résultats révèlent que les perceptions et expériences des inégalités de genre s'articulent de manière systémique. **Les discriminations professionnelles, les violences dans l'espace public et la sous-représentation dans les instances décisionnelles s'entretiennent mutuellement, renforçant une vision cohérente des inégalités structurelles.** Les femmes, plus directement exposées à ces enjeux, en subissent les conséquences au quotidien, tandis que les hommes, même conscients pour la plupart de ces réalités, les hiérarchisent différemment.

Cette dynamique ne se limite pas aux espaces publics et professionnels : elle s'étend au foyer familial. Les inégalités de genre se manifestent aussi dans la répartition inégale des tâches domestiques ou les attentes liées aux rôles sociaux. La continuité entre sphères publique et privée démontre que les normes et stéréotypes sexistes restent profondément ancrés dans la vie quotidienne, perpétuant une vision patriarcale de la société.

9 - L'Observatoire des Métiers du Sport. (2024). Rapport Emploi - Formation de la branche Sport. [Lien](#)

10 - Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes. (2025, 17 juillet). *Femmes et sport : Bâtir des carrières, conquérir l'égalité* (Rapport sur la parité dans l'encadrement sportif). [Lien](#)

11 - ONU Femmes. (2024, juillet). Faits et chiffres : les femmes dans le sport. [Lien](#)

12 - Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes. (2025, 17 juillet). *Femmes et sport : Bâtir des carrières, conquérir l'égalité* (Rapport sur la parité dans l'encadrement sportif). [Lien](#)

13 - LCP. *Assemblée nationale : recul de la parité au Palais-Bourbon à l'issue des législatives anticipées*. [Lien](#)

14 - Loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité. *Journal officiel de la République française*. [Lien](#)

15 - *Cyberviolences et cyberharcèlement : le vécu des victimes*. Ipsos. [Lien](#)

E LA SOCIÉTÉ RESTE MARQUÉE PAR UNE VISION PATRIARCALE NOURRISSANT NORMES, RÔLES ET ATTENTES SEXISTES

1. LE SEXISME PATERNALISTE DEMEURE PROFONDÉMENT ENRACINÉ

Les résultats du baromètre montrent que le **sexisme paternaliste demeure profondément enraciné** dans les représentations sociales, en dépit d'une dénonciation largement partagée du sexisme dans son principe.

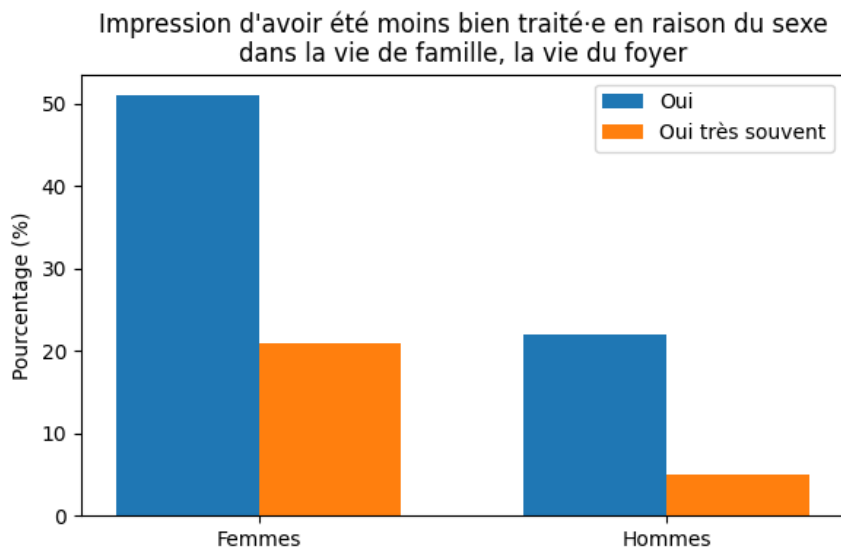
Ainsi, les trois quarts des personnes interrogées considèrent que les femmes doivent être **protégées et aimées par les hommes**, témoignant de la persistance d'idées reçues sur des rôles genrés complémentaires et hiérarchisés. De même, **62 % des répondant-es adhèrent à l'idée selon laquelle les femmes seraient « naturellement plus douces »** que les hommes.

Ce registre de sexisme, qualifié de paternaliste, bénéficie d'une **forte acceptabilité sociale**, précisément parce qu'il se présente sous une forme "bienveillante". Il n'en demeure pas moins structurellement inégalitaire, dans la mesure où il **contribue à naturaliser des rapports de dépendance et à légitimer une organisation patriarcale des relations entre les femmes et les hommes.**

2. UNE VISION PATRIARCALE DE LA FAMILLE RESTE ANCRÉE DANS LES MENTALITÉS

Cette persistance du sexisme paternaliste s'inscrit plus largement dans une **vision encore fortement patriarcale de la famille**, où les attentes genrées demeurent structurantes.

La moitié des femmes (51 %) déclarent avoir déjà été moins bien traitées dans leur vie de famille, que ce soit dans la répartition des tâches ménagères ou dans la gestion de leur liberté, contre seulement 22 % des hommes. Ces chiffres mettent en évidence l'expérience concrète et vécue des inégalités : les femmes sont davantage confrontées à des contraintes et à des injonctions genrées au quotidien, ce qui traduit un sexisme paternaliste encore largement présent dans la sphère familiale.



Les données recueillies indiquent également que **78 % des répondant-es considèrent que les hommes doivent assurer la responsabilité financière de la famille**, tandis que les femmes restent majoritairement associées à la sphère domestique et aux rôles parentaux.

Plus précisément, 68 % des personnes interrogées estiment qu'il est « normal » que les femmes interrompent plus longtemps leur activité professionnelle après la naissance d'un enfant, et 40 % jugent qu'elles devraient cesser de travailler pour s'occuper des enfants. Par ailleurs, 40 % des femmes déclarent subir un déséquilibre dans la répartition des tâches ménagères, **confirmant ainsi la pérennité d'une division sexuée du travail**.

Il est également intéressant de constater que plus l'adhésion au sexisme hostile est élevée, plus l'investissement déclaré par les hommes dans les tâches domestiques diminue.

Ces représentations, en naturalisant les inégalités, contribuent à légitimer une répartition genrée des rôles, tout en conférant une apparence de normalité à des disparités structurelles. De fait, ces attentes genrées semblent non seulement persister, mais également s'accroître par rapport

aux données antérieures. Cette tendance suggère une reproduction, voire un renforcement des normes sexistes, malgré la diffusion croissante de discours promouvant l'égalité formelle.

Par ailleurs, les **injonctions à la conjugalité** demeurent particulièrement marquées : 62 % de la population souscrit à l'idée selon laquelle « tout homme devrait avoir une femme qu'il adore », et 51 % considèrent que les hommes seraient « incomplets » sans les femmes. Ces résultats traduisent une vision fortement binaire et normative des rôles de genre, fréquemment associés à des formes de sexisme ordinaire, dès lors qu'elle définit les femmes comme condition d'accomplissement des hommes

Il existe un écart persistant entre les principes égalitaires affichés et la réalité des rapports sociaux de sexe, révélant ainsi la résilience des structures patriarcales au sein des sociétés contemporaines.

Enfin, il est intéressant de souligner que les perceptions de traitement inégal en raison du sexe apparaissent plus faibles dans le cadre de la vie familiale et du foyer. Ce constat doit toutefois être mis en perspective avec les données objectives relatives aux violences intrafamiliales, qui témoignent d'une réalité particulièrement préoccupante. En 2024, 272 000 personnes ont été enregistrées comme victimes de violences commises par un conjoint ou un ex-conjoint, dont 84 % de femmes¹⁶. Par ailleurs, 153 000 personnes ont été victimes de viols, 93 % des victimes étant des femmes, les violences sexuelles s'inscrivant très majoritairement dans un cadre de proximité, le viol conjugal constituant la forme la plus fréquente¹⁷. Ce décalage entre perceptions déclarées et données statistiques met en évidence la persistance de mécanismes de **banalisation, de déni ou de normalisation des violences et des inégalités de genre dans la sphère privée**, celle-ci étant encore largement appréhendée comme relevant de l'intime plutôt que des rapports sociaux de domination.

16 - Ministère de l'Intérieur. (2025, 23 octobre). *Violences conjugales enregistrées par les services de sécurité : quasistabilisation en 2024*. [Lien](#)

17 - Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes. (2025, 24 septembre). *Mettre fin au déni et à l'impunité face aux viols et agressions sexuelles*. [Lien](#)

F LE CONTINUUM DES VIOLENCES ET LA CULTURE DU VIOL PERSISTENT DANS LA SOCIÉTÉ

1. LES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES RÉVÈLENT UN PARADOXE ENTRE CONDAMNATION MORALE ET PÉNALE

Les violences sexistes et sexuelles ne se limitent pas à des actes isolés : elles s'inscrivent dans un **continuum**, où les comportements en apparence "anodins", blagues graveleuses, remarques dévalorisantes, harcèlement de rue, créent un climat propice à des violences plus graves, comme les agressions ou les viols. **Pourtant, malgré une condamnation sociale massive de ces pratiques, les chiffres révèlent un fossé entre les discours et les faits.**

En effet, les données sont sans équivoque : **84 % des femmes ont déjà vécu au moins une situation sexiste.** Parmi elles, **62 %** ont subi du harcèlement dans l'espace public, **54 %** des blagues ou commentaires sexistes, et **45 %** des sifflements ou interpellations à caractère sexuel. **Plus inquiétant encore, 21 % déclarent avoir été victimes d'un viol, et 20 % d'une pression insistante pour un rapport sexuel non désiré.**

Chez les hommes, ce décalage entre les déclarations et les faits est frappant. Si seulement 7 % estiment acceptable d'insister pour obtenir un rapport sexuel, 26 % avouent avoir déjà douté du consentement de leur partenaire. De même, bien que 82 % désapprouvent les images pornographiques pour leur caractère souvent dégradant, 63 % en consomment, 6 % paient pour des contenus sur des plateformes comme OnlyFans, et 14 % ont déjà eu recours à la prostitution. Ces contradictions montrent que la **condamnation morale ne se traduit pas systématiquement par des comportements adéquats.**

Il est également observé que l'adhésion au sexisme hostile chez les hommes est corrélée à une consommation plus fréquente de pornographie, qu'elle soit gratuite ou payante, ainsi qu'à un recours plus important à des rapports sexuels rémunérés avec des personnes prostituées.

Ces réalités statistiquement établies révèlent un écart criant entre la condamnation sociale affichée des violences sexistes et leur persistance concrète dans le quotidien des femmes. Malgré les avancées législatives et les prises de conscience collectives, comme en témoigne le mouvement #MeToo, qui a permis, à partir de 2017, de briser l'omerta autour des violences sexuelles et de mettre en lumière leur caractère systémique, les comportements violents restent largement répandus.

2. LA CULTURE DU VIOL PERSISTE MALGRÉ LA CONDAMNATION SOCIALE ET PÉNALE

La culture du viol désigne un ensemble de croyances, de stéréotypes et de normes sociales qui, de manière souvent inconsciente, minimisent la gravité des violences sexuelles, remettent en cause la parole des victimes, atténuent la responsabilité des auteurs ou font peser la responsabilité sur les victimes. Malgré les progrès réalisés en matière de sensibilisation et de cadre légal, cette culture persiste et contribue à expliquer pourquoi les violences sexistes et sexuelles restent largement répandues, même lorsqu'elles sont officiellement condamnées.

Des représentations problématiques sont encore ancrées dans une partie de la population. Ainsi, 18 % des hommes estiment acceptable qu'un homme interdise à sa conjointe de fréquenter d'autres hommes, une vision qui reflète une logique de possession et de contrôle dans les relations. Plus préoccupant encore, 24 % considèrent normal qu'une femme accepte un rapport sexuel par devoir ou pour «faire plaisir» à son partenaire, niant ainsi la notion même de consentement libre et éclairé.

Ces représentations se prolongent dans des idées encore plus alarmantes : 17 % pensent qu'une femme peut «changer d'avis» après avoir dit «non», et 15 % jugent qu'une victime d'agression sexuelle peut être partiellement responsable de ce qu'elle a subi. Ces chiffres, bien que minoritaires, montrent que des logiques de domination et de coercition persistent, créant un climat où les violences sexuelles peuvent être minimisées, excusées, voire tolérées.

L'adhésion au sexisme hostile chez les hommes est associée à une prévalence plus élevée de situations impliquant des doutes sur le consentement du partenaire ou l'imposition d'un rapport sexuel. Ces situations concernent notamment des rapports sans préservatif et/ou sous l'influence de substances psychotropes, telles que l'alcool ou la drogue, et peuvent générer des pratiques inhabituelles. Ce lien statistique souligne que le sexisme hostile ne se limite pas à des représentations ou opinions, mais est corrélé à des comportements à risque qui remettent en cause la notion de consentement libre et éclairé dans les relations sexuelles.

Ces chiffres, bien que restreints, sont préoccupants car ils montrent que des logiques de domination, de contrôle et de banalisation des violences subsistent. Ils révèlent un décalage entre la condamnation sociale affichée et les représentations individuelles, qui peuvent, dans certains contextes, tolérer ou excuser des comportements abusifs.

Si ces croyances sont plus fréquemment observées chez les hommes, elles ne leur sont pas exclusives : certaines femmes les partagent également ce qui confirme que la culture du viol est non limitée à un genre.

Il convient enfin de souligner que le baromètre met en évidence un effet différencié des deux formes de sexisme. L'adhésion au sexisme hostile est clairement associée à une plus grande tolérance à l'égard de ces situations : à mesure qu'elle augmente, les violences sont plus fréquemment jugées acceptables. À l'inverse, l'adhésion au sexisme paternaliste ne constitue pas un facteur explicatif de l'acceptabilité de ces formes de violences, qui demeurent largement rejetées quel que soit le niveau d'adhésion à ce registre. **Ce lien spécifique entre sexisme hostile et tolérance à la violence s'inscrit dans une logique idéologique plus large, proche de certains cadres de pensée masculinistes**, qui tendent à relativiser voire légitimer les violences faites aux femmes en les requalifiant comme des conflits, des excès ou des réactions à des rapports perçus comme concurrentiels entre les sexes.

G L'OPPOSITION MAJORITAIRE AU SEXISME SE HEURTE À LA DÉFIANCE INSTITUTIONNELLE ET AUX RÉSISTANCES IDÉOLOGIQUES

1. UNE LARGE MAJORITÉ ESTIME LA LUTTE CONTRE LE SEXISME PRIORITAIRE MAIS PEU EFFICACE

Une large majorité de la population (81 %) considère que la prévention et la lutte contre le sexisme devraient constituer une priorité pour les pouvoirs publics. En effet, malgré la mise en place de politiques publiques de prévention et de lutte contre le sexisme, force est de constater qu'elles restent peu efficaces : 77 % des répondant·es estiment que les actes et propos sexistes restent largement tolérés, et 78 % jugent les mesures législatives et les sanctions existantes insuffisantes ou mal appliquées. Enfin, 65 % des répondant·es jugent l'action des pouvoirs publics insuffisante, en particulier pour les violences sexistes et sexuelles, les violences conjugales et les féminicides.

Si le HCE se félicite de la création de la « journée nationale contre le sexisme » le 25 janvier depuis 2023 à l'initiative du Collectif Ensemble contre le sexisme, il regrette que cette journée nationale ne soit pas suffisamment inscrite dans l'agenda public et ne soit pas l'objet, tant de la part de l'ensemble des ministères, les collectivités territoriales que des médias d'une mobilisation forte pour sensibiliser toute la société aux méfaits du sexisme

Recommandation 1 :

Mobiliser au sein de chaque ministère, dans le cadre de ses compétences, des solutions adaptées à la lutte contre le sexisme.

Recommandation 2 :

Mettre en œuvre un plan d'action interministériel assortis de moyens adaptés afin de faire de la journée nationale contre le sexisme un moment fort de mobilisation et de sensibilisation.

On observe également des divergences genrées significatives. Les femmes se montrent à la fois plus critiques à l'égard des mesures existantes et plus favorables à un renforcement de l'engagement des pouvoirs publics. Elles accordent une importance plus grande à la priorité publique de la lutte contre le sexisme et expriment un soutien accru à des mesures concrètes de prévention et de sensibilisation.

Par ailleurs, il existe un soutien significatif pour des politiques publiques préventives et égalitaires : 86 % des répondant-es souhaitent un contrôle plus systématique des propos en ligne, malgré la perception chez 28 % des hommes que "les règles de modération des réseaux sociaux ont tendance à censurer les hommes plus que les femmes" ; 81 % soutiennent un service public de la petite enfance, 80 % l'éducation à la vie sexuelle et affective à l'école, et 72 % l'instauration d'un congé paternité obligatoire aligné sur la durée du congé maternité.

> Précision de lecture des données : le cas des EVARS

Les données du baromètre indiquent un **recul de l'adhésion à la mise en place de l'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité (EVARS)** par rapport à l'année précédente. Selon le Haut Conseil à l'Égalité (HCE), cette baisse ne reflète pas un rejet de l'EVARS qui serait liée à sa mise en œuvre concrète, mais s'explique plutôt par **l'influence de groupes militants opposés à son introduction**, dans un contexte où son déploiement reste inachevé. L'absence de généralisation complète du dispositif limite sa visibilité et son appropriation par les acteur-rices éducatifs et le public, tandis que les campagnes ciblées ont pu en biaiser la perception. Une évaluation rigoureuse de son impact, une fois pleinement déployé, permettra de distinguer les résistances idéologiques des éventuelles limites opérationnelles.

Enfin, plus les personnes sondées adhèrent au sexisme hostile, moins elles considèrent la lutte contre le sexisme comme prioritaire.

2. LA DÉFIANCE ENVERS LES INSTITUTIONS PERSISTE DANS LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES

Les résultats du baromètre mettent en lumière une **défiance structurelle envers les institutions censées lutter contre les violences sexistes et sexuelles**, avec des écarts significatifs selon le genre. **La méfiance envers la justice est particulièrement marquée chez les femmes**, dont 66 % déclarent ne pas lui faire confiance, illustrant comment l'expérience directe des violences et des inégalités influence la perception de l'action publique.

Ces constats sont confirmés par le rapport publié le 24 septembre 2025 par le Haut Conseil à l'Égalité (HCE), qui formule soixante-et-une recommandations visant « à mettre fin au déni et à l'impunité face aux viols et agressions sexuelles »¹⁸. Le rapport analyse le parcours chaotique des victimes, depuis l'accueil souvent défaillant de leur parole jusqu'aux procédures judiciaires longues qui aboutissent trop souvent à des classements sans suite. Au final, le rapport souligne que les condamnations représentent 3,3% des plaintes pour viols et 0,4% des viols.

Cette défiance contraste avec la confiance élevée accordée aux associations spécialisées (75 %), qui surpasse même celle accordée aux médecins (70 %), à la police et à la gendarmerie (54 %), soulignant le rôle central de ces acteur·rices dans l'accompagnement et la protection des victimes. Ces données révèlent que la légitimité des institutions n'est pas perçue de manière uniforme et que la perception genrée conditionne fortement l'évaluation de leur efficacité.

3. LE SEXISME HOSTILE S'OPPOSE AUX POLITIQUES PUBLIQUES D'ÉGALITÉ

L'adhésion au sexisme hostile apparaît comme un facteur clé dans le rejet des politiques publiques de lutte contre le sexisme.

Les individus qui y adhèrent fortement considèrent la prévention comme secondaire, minimisent le rôle que les hommes pourraient jouer dans cette lutte et estiment que les lois et sanctions existantes sont suffisantes, montrant ainsi une sous-estimation systématique des violences et inégalités de genre. L'analyse factorielle des perceptions d'inégalités révèle que ce refus de reconnaître des traitements différenciés selon le sexe s'étend à la fois aux sphères sociales, médicales, éducatives, administratives et culturelles, ainsi qu'à l'espace public et au milieu socio-professionnel.

De plus, l'adhésion au sexisme hostile influence la manière dont les violences graves sont perçues : plus elle est élevée, moins les répondants jugent nécessaire de qualifier un meurtre de femme par son conjoint ou ex-conjoint de "féminicide", et plus faible est le sentiment de gravité associé aux actes et propos sexistes.

18 - Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes. (2025, 24 septembre). *Mettre fin au déni et à l'impunité face aux viols et agressions sexuelles*. [Lien](#)

Le sexisme hostile ne relève pas d'une simple expression d'opinions individuelles, mais s'inscrit dans un système de légitimation des inégalités, compromettant ainsi l'efficacité des politiques publiques de protection des femmes et de prévention des violences sexistes et sexuelles. Cette persistance des discriminations, malgré les dispositifs existants, révèle l'importance des normes sociales et des représentations collectives dans la perpétuation de ces phénomènes.

Dans cette optique, une approche ciblant uniquement les manifestations ponctuelles de ces violences s'avère insuffisante. Il convient dès lors d'envisager une transformation structurelle des mentalités et des cadres qui les sous-tendent. Ainsi, la promotion d'une culture de l'égalité apparaît comme un levier stratégique pour contrer ces dynamiques.

H

LA CULTURE DE L'ÉGALITÉ CONSTITUE UNE RÉPONSE CENTRALE DANS LA LUTTE CONTRE LES VSS

1. L'ÉCOLE DOIT RENFORCER SON RÔLE DE VECTEUR DE LA CULTURE DE L'ÉGALITÉ

La montée des discours masculinistes, particulièrement prégnants chez les jeunes générations exposées aux contenus numériques, constitue un enjeu majeur pour la construction de l'égalité entre les femmes et les hommes. Les **séances d'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité (EVARS)**, obligatoires dans les établissements scolaires depuis 2001¹⁹, jouent un rôle central dans la prévention de ces idéologies. Le jugement du tribunal administratif de Paris, rendu à la suite de la plainte déposée par trois associations (Le Planning familial, SOS Homophobie et Sidaction) à l'encontre de l'État pour carence dans l'application de la loi du 4 juillet 2001, confirme l'impérieuse nécessité de mettre en oeuvre, de manière rapide et effective, les séances d'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité (EVARS)²⁰. La loi de 2021 précise que ces séances doivent présenter une vision égalitaire des relations entre les sexes, sensibiliser aux violences sexistes et sexuelles et contribuer au respect du corps humain²¹. Le HCE salue la mise en application de ce programme dès la rentrée 2025.

19 - LOI n° 2001-588 du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception - Article 22-9 [Lien](#)

20 - *Éducation à la sexualité à l'école : l'État condamné à payer 1 euro symbolique pour avoir tardé à organiser les séances*. Le Monde. (2025, 2 décembre) [Lien](#)

21 - Article L312-16 du Code de l'Éducation

Cependant, l'efficacité de ce dispositif dépend de sa mise en œuvre généralisée et pérenne, ainsi que de l'allocation de moyens humains et financiers suffisants tant pour l'éducation nationale que pour les associations agréées amenées à dispenser des séances d'EVARS ou des formations pour les enseignantes. Le Collectif pour une véritable éducation à la sexualité estime un budget à 620 millions d'euros par an, soit 52 € par élève. Par ailleurs, la capacité des enseignant·es et personnels éducatifs à détecter les signaux faibles de radicalisation masculiniste et à désamorcer les discours misogynes ou complotistes est actuellement limitée, en l'absence d'une formation initiale et continue adaptée²².

Afin de garantir une mise en œuvre efficace, équitable et durable des cours d'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité (EVARS), le HCE formule une série de recommandations opérationnelles et stratégiques.

Le Haut Conseil à l'Égalité rappelle que, conformément à l'annonce du gouvernement et de la ministre Elisabeth Borne du 6 février 2025, au moins trois séances annuelles spécifiques et obligatoires doivent être mises en œuvre dans les établissements publics et privés sous contrat. Le HCE sera particulièrement vigilant quant au caractère effectivement obligatoire de cette mesure. Cette exigence s'inscrit dans la nécessité impérieuse de doter l'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité (EVARS) d'un cadre opérationnel, structuré et pleinement contraignant. La recommandation formulée vise ainsi à consacrer l'EVARS comme un enseignement obligatoire à part entière, condition indispensable à une mise en œuvre homogène, effective et équitable sur l'ensemble du territoire. La mise en place d'une enquête nationale, adossée à un audit complet réalisé un an après le déploiement des dispositifs, permettra d'évaluer précisément leur application, d'identifier les écarts éventuels et d'ajuster les politiques publiques en conséquence.

Le Haut Conseil à l'Égalité souligne la nécessité impérieuse de doter l'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité d'un cadre opérationnel et pleinement imposé. La recommandation qui suit a ainsi pour objet de consacrer l'EVARS comme un enseignement obligatoire à part entière, condition indispensable à une mise en œuvre homogène et équitable sur l'ensemble du territoire.

Recommandation 3 :

Consacrer l'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité (EVARS) comme un enseignement à part entière, au même titre que les disciplines obligatoirement enseignées, organisé sur la base d'un volume minimal de six heures annuelles réparties en trois séances, et dispensé, conformément au programme en vigueur, par les enseignants, les personnels de santé scolaire et socio-éducatifs, ainsi que par des associations agréées, afin de garantir une mise en œuvre effective, homogène et équitable sur l'ensemble du territoire, notamment dans les collèges et les lycées.

Il apparaît également nécessaire d'accorder une attention renforcée à l'agrément et au contrôle des organismes invités à intervenir dans les établissements. La clarification et l'harmonisation des critères d'agrément, ainsi que le suivi des pratiques et des contenus proposés, constituent des leviers essentiels pour garantir la qualité, la cohérence et la conformité des interventions. Cette vigilance contribue à assurer une mise en œuvre équitable sur l'ensemble du territoire et à renforcer la confiance des équipes éducatives, des élèves et des familles.

22 - Le Collectif pour une véritable éducation à la sexualité, qui réunit associations, syndicats et organisations de la société civile, a publié en 2023 un *Livre blanc* présentant les principaux enjeux de l'éducation à la sexualité auprès des jeunes et formulant des recommandations concrètes pour sa mise en œuvre. [Lien](#)

Recommandation 4 :

Mettre en place une enquête nationale pour s'assurer de la mise en place effective des 3 séances d'EVAR et EVARS ainsi que des financements pérennes associés

- ▶ Audit quantitatif : mesurer le nombre d'actions menées, la couverture des établissements, la répartition par niveaux scolaires et territoriaux.
- ▶ Audit qualitatif : analyser les disparités entre territoires, ainsi qu'entre établissements publics et sous contrat, identifier les pratiques efficaces et les difficultés rencontrées.
- ▶ Renforcer et harmoniser les procédures d'agrément et de contrôle des organismes et associations intervenant en EVARS afin de garantir la qualité et la conformité des interventions sur l'ensemble du territoire et afin qu'elles couvrent et respectent l'ensemble des points des programmes.

La qualité et l'efficacité de ces enseignements reposent en grande partie sur les compétences et l'accompagnement des personnels qui en assurent la mise en œuvre. Dans ce contexte, le renforcement de la formation des personnels de l'éducation nationale, tant du premier que du second degré, constitue un levier essentiel pour garantir des interventions adaptées, cohérentes et conformes aux objectifs éducatifs fixés.

Recommandation 5 :

Renforcer au sein de l'éducation nationale la formation des personnels du premier et second degré.

Pour garantir que tous les enseignant-es disposent dès le début de leur carrière des compétences nécessaires à la mise en œuvre des EVARS, cette formation doit être rendue obligatoire dans le cadre de leur formation initiale.

Recommandation 6 :

Rendre cette formation obligatoire dans la formation initiale des enseignant-es.

Pour assurer une mise en œuvre cohérente des EVARS, il est nécessaire d'élargir la formation à l'ensemble du personnel de l'éducation nationale, afin que tous les acteur-rices impliqués disposent des compétences requises.

Recommandation 7 :

Développer la formation en direction du personnel de l'Education nationale

Un point de vigilance consiste à porter une attention particulière à l'ensemble des personnels éducatifs et des adultes en contact avec les enfants. Il est nécessaire d'engager une réflexion sur l'harmonisation des formations entre ces différents niveaux d'intervention (par exemple entre les dispositifs périscolaires communaux et ceux relevant des départements pour l'Aide sociale à l'enfance - ASE), afin d'assurer une cohérence éducative et une continuité des pratiques sur l'ensemble du parcours de l'enfant. Il convient également de rappeler que beaucoup de stéréotypes de genre sont véhiculés dès la très petite enfance.

Recommandation 8 :

Développer la formation en direction des personnels éducatifs élargis

Un autre point d'attention particulier porte sur la **nécessité d'outiller les enseignant-es face aux discours idéologiques sexistes** conformément aux alertes formulées par le HCE. Il est indispensable de développer des modules spécifiques et de mettre à disposition des ressources pédagogiques adaptées afin de renforcer leur capacité à identifier et détecter les signaux d'adhésion à ces discours, à y répondre avec pédagogie et à sécuriser ainsi la mise en œuvre des EVARS.

Recommandation 9 :

Développer des modules de formation et des ressources pédagogiques spécifiques pour outiller les enseignant-es face aux discours idéologiques sexistes, afin de renforcer leur capacité à les identifier, y répondre avec pédagogie et sécuriser la mise en œuvre des EVARS.

2. LA FORMATION ET LA PRÉVENTION DOIVENT SE POURSUIVRE À L'ÂGE ADULTE

L'obligation des structures publiques, privées et associatives dans la formation et la prévention des violences sexistes et sexuelles (VSS) et ses lacunes persistantes

La réglementation française impose aux employeurs une double obligation en matière de santé et de sécurité au travail, qui s'étend bien au-delà de la protection physique des salarié-es. **L'article L. 4121-1 du code du travail** rappelle que l'employeur doit « prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique **et mentale** des travailleurs ». Pourtant, malgré cette exigence légale, la prévention des violences sexistes et sexuelles (VSS) reste souvent négligée, alors qu'elle relève d'une obligation aussi impérative que la sécurité physique.

L'article L1153-5 du code du travail va plus loin en précisant que l'employeur doit « prévenir les faits de harcèlement sexuel, y mettre un terme et les sanctionner ». Cela implique la mise en place de formations, de sensibilisations, d'affichages des textes de loi et de la désignation de référents.

Si de nombreuses entreprises sont aujourd'hui mobilisées pour lutter contre le sexisme, **il reste un nombre considérable d'entreprises qui ne respectent pas ces obligations**, que ce soit par méconnaissance, manque de moyens ou sous-estimation des risques.

Le Haut Conseil à l'Égalité enjoint les structures publiques, privées et associatives à se conformer pleinement à leurs obligations légales en matière de prévention et de traitement des violences sexistes et sexuelles.

Recommandation 10 :

Rendre obligatoire la prise en compte du risque VSST dans le DUERP et renforcer l'application effective des sanctions pénales et financières en cas de manquement des structures publiques, privées et associatives aux obligations légales en matière de prévention et de traitement des violences sexistes et sexuelles.

Conditionner la commande publique au respect des structures publiques, privées et associatives à ces obligations

La commande publique, encadrée par l'article L2112-2 du Code de la commande publique, offre aux acheteurs publics un levier juridique et opérationnel pour imposer aux prestataires privés des exigences strictes en matière de diversité, de non-discrimination et d'égalité.

Ce texte autorise en effet l'intégration, dans les conditions d'exécution des marchés, de critères sociaux, environnementaux et éthiques, permettant ainsi de conditionner l'accès aux fonds publics au respect de ces principes fondamentaux.

Dans ce contexte, la commande publique devient un **outil puissant pour contraindre les entreprises à se conformer à la loi**, notamment en intégrant des clauses impératives dans les appels d'offres, en exigeant des engagements concrets et vérifiables, et en instaurant des mécanismes de contrôle rigoureux.

Afin de garantir que les deniers publics ne profitent qu'aux acteurs strictement conformes aux normes sociales en vigueur, le HCE recommande aux collectivités territoriales et aux institutions publiques d'instaurer un dispositif de sanctions effectives, incluant des mesures d'exclusion et des pénalités financières. Une telle approche permettrait non seulement d'accélérer la mise en conformité des entreprises, mais aussi de renforcer significativement l'impact social des marchés publics, en alignement avec les objectifs d'intérêt général.

Recommandation 11 :

Instaurer dans le cadre de la commande publique, un dispositif de sanctions effectives, incluant exclusions et pénalités financières, afin de garantir que les marchés publics ne bénéficient qu'aux acteurs respectant pleinement les normes, et ainsi renforcer l'impact social des dépenses publiques.

3. QUALIFIER ET SANCTIONNER LE SEXISME CONSTITUE UN IMPÉRATIF

Le droit français comporte d'ores et déjà un ensemble de dispositions permettant de qualifier et de sanctionner efficacement les comportements sexistes. Ces infractions, prévues tant par le Code pénal que par la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, offrent un cadre juridique complet pour protéger les victimes et poursuivre les auteurs.

L'enjeu prioritaire réside désormais dans la diffusion de la connaissance de ces dispositifs, leur appropriation par les victimes et leur application effective par les autorités judiciaires et administratives compétentes. Une meilleure information du public, des professionnels et des institutions apparaît indispensable afin de garantir l'effectivité de la lutte contre le sexisme, sans multiplier les incriminations au risque d'en affaiblir la portée.

> Rappel non exhaustif des infractions existantes

La provocation à la haine, à la violence ou à la discrimination envers une personne ou un groupe en raison de son sexe (article 24 de loi sur la presse de 1881) : l'auteur des faits, par un écrit, une image, une vidéo, etc. pousse certaines personnes à avoir une réaction malveillante et haineuse à l'encontre d'autres individus ou groupes d'individus en raison de caractéristiques telles que le sexe par exemple.

La diffamation fondée sur le sexe (article 29 de loi sur la presse de 1881) : accusation d'un fait précis portant atteinte à l'honneur ou à la réputation d'une personne en raison de son sexe.

L'injure fondée sur le sexe (article 33 de loi sur la presse de 1881) : propos offensants ou méprisants visant une personne en raison de son sexe, passibles de sanctions aggravées lorsqu'ils sont publics.

Le harcèlement sexuel (222-33 du code pénal) : propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste portant atteinte à la dignité ou créant une situation intimidante, hostile ou offensante.

L'outrage sexiste (article 222-33-1-1 code pénal, créé en 2018) : comportements ou propos sexistes ou sexuels portant atteinte à la dignité d'une personne dans l'espace public.

Le harcèlement moral (222-33-2-2 du code pénal) : propos ou agissements répétés, y compris sexistes, dégradant les conditions de vie ou de travail.

La discrimination en raison du sexe (Article 225-1 du code pénal) : distinction opérée en fonction du sexe, par exemple, pour la fourniture d'un bien ou d'un service ou l'accès à un emploi.

Recommandation 12 :

Renforcer les actions d'information du grand public sur les infractions sexistes existantes et les recours juridiques à la disposition des victimes.

Recommandation 13 :

Développer des outils pédagogiques clairs et accessibles permettant une meilleure identification des infractions et une orientation effective des victimes.

4. FINANCER L'ÉGALITÉ RÉPOND À L'URGENCE DE LA MISE EN PLACE D'UN BUDGET SENSIBLE AU GENRE

Enfin, le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE) préconise l'adoption systématique d'une **démarche de budget sensible au genre** comme levier central pour promouvoir l'égalité effective entre les sexes. Cette méthode, qui consiste à évaluer et à ajuster les choix budgétaires en fonction de leurs impacts différenciés sur les femmes et les hommes, permet de corriger les inégalités structurelles souvent invisibilisées dans les politiques publiques. Le HCE insiste sur la nécessité de renforcer la transparence des dépenses publiques, d'intégrer des indicateurs genrés dans l'évaluation des programmes, et de cibler les financements vers des domaines prioritaires, tels que l'éducation, la santé, l'emploi ou plus généralement la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, où les disparités persistent et sont nombreuses.

Cette approche, déjà mise en œuvre avec des résultats probants dans plusieurs pays et territoires, doit être étendue et institutionnalisée en France. Elle représente un outil indispensable pour traduire les principes d'égalité en actions concrètes, garantissant que les ressources publiques contribuent activement à la réduction des inégalités et à la construction d'une société plus inclusive. Le HCE appelle donc les pouvoirs publics à s'engager résolument dans cette voie, en s'appuyant notamment sur des mécanismes de suivi rigoureux au niveau national et local.

Recommandation 14 :

Instaurer un mécanisme contraignant de budget sensible au genre dans l'ensemble des politiques publiques, assorti d'objectifs chiffrés et de sanctions en cas de non-respect, afin de garantir que chaque euro public contribue activement à la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes et à la réalisation effective de l'égalité réelle.

Si la promotion d'une culture de l'égalité constitue un levier essentiel pour transformer les mentalités et prévenir les violences sexistes à long terme, elle ne saurait, à elle seule, contenir la diffusion massive des discours hostiles, en particulier au sein des espaces numériques. Les dispositifs précédemment évoqués restent insuffisants face à la circulation rapide et amplifiée des messages sexistes et discriminatoires.

Dans ce contexte, où les plateformes numériques jouent un rôle central dans la structuration des normes sociales et la diffusion des discours de haine, leur régulation apparaît comme un instrument complémentaire indispensable pour assurer la cohérence, l'efficacité et la portée des politiques publiques en matière d'égalité et de protection des victimes.

LA RÉGULATION DES PLATEFORMES NUMÉRIQUES S'IMPOSE POUR EMPÊCHER LA PROPAGATION DES DISCOURS HOSTILES

1. L'EFFECTIVITÉ DU CADRE LÉGAL ET DES SIGNALEMENTS DOIVENT APAISER LA VIE NUMÉRIQUE

Au niveau européen et national, le cadre législatif permettant la lutte contre les contenus et discours haineux en ligne s'est considérablement étoffé ces dernières années.

La loi pour la confiance dans l'économie numérique (LCEN)²³ du 21 juin 2004, transposant la directive européenne sur le commerce électronique²⁴ a posé les bases du régime de responsabilité des services d'accès à Internet. Cette loi distingue les éditeurs de contenu, responsables du contenu qu'ils publient, et les hébergeurs, dont la responsabilité est limitée et conditionnée. Au titre de cette loi, un hébergeur n'est responsable que si le contenu est manifestement illicite, s'il en a

23 - Loi n° 2024-449 du 21 mai 2024 visant à sécuriser et à réguler l'espace numérique [Lien](#)

24 - Directive 2000/31 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2000 relative à certains aspects juridiques des services de la société de l'information, et notamment du commerce électronique, dans le marché intérieur («directive sur le commerce électronique») [Lien](#)

effectivement connaissance, notamment par une notification et s'il n'a pas agi promptement pour le retirer. Ce régime présente donc des limites quant à son efficacité, dans la mesure où la démonstration du caractère « manifestement illicite » du contenu peut s'avérer difficile.

La loi du 21 mai 2024 visant à sécuriser et à réguler l'espace numérique (dite loi SREN²⁵) représente une avancée importante dans la régulation des plateformes numériques en France puisqu'elle adapte notamment le droit français pour que le règlement sur les services numériques (RSN²⁶ ou *Digital Services Act*) puisse s'appliquer en France. Leur objectif est de lutter contre les contenus illicites en imposant de nouvelles obligations aux plateformes en ligne, sans leur imposer une obligation générale de surveillance.

Le RSN s'applique à l'ensemble des intermédiaires en ligne (fournisseurs d'accès, services cloud, plateformes et moteurs de recherche), avec des obligations renforcées pour les très grandes plateformes et très grands moteurs de recherche. Le RSN impose notamment des mesures de transparence (conditions d'utilisation claires, information sur les algorithmes et la publicité, rapports de transparence détaillés sur la modération des contenus, les signalements reçus et les actions entreprises), interdit la publicité ciblée envers les mineur-es ou fondée sur des données sensibles, et prévoit des outils de signalement et de retrait rapide des contenus illicites. Les très grandes plateformes doivent évaluer et atténuer les risques systémiques liés à leurs activités (désinformation, diffusion de contenus illégaux, haine en ligne, atteinte aux droits fondamentaux, risques pour la santé publique...) et mettre en place des mesures d'atténuation de ces risques sur lesquelles elles rendent des comptes annuellement. Le texte institue également des modalités de coopération renforcée entre la Commission européenne, les autorités nationales et les acteurs concernés.

À ce titre, le RSN crée un dispositif de « signaleurs de confiance ». Ces entités agréées, généralement des associations ou organisations spécialisées, se voient reconnaître un statut leur permettant de notifier aux plateformes des contenus manifestement illicites ou problématiques (discours de haine, désinformation, atteintes aux droits fondamentaux, etc.) et de bénéficier d'une priorité de traitement. Les plateformes sont tenues de traiter ces signalements de manière diligente et de faciliter l'accès de ces entités à leurs outils de modération, afin d'améliorer l'efficacité globale du dispositif de détection des contenus préjudiciables en ligne.

Toutefois, ce mécanisme présente une limite structurelle importante. En pratique, la responsabilité opérationnelle de l'identification et du signalement d'un volume considérable de contenus illicites repose essentiellement sur ces associations, sans qu'un financement dédié ne soit prévu pour soutenir l'exercice de cette mission d'intérêt général. Cette situation crée un déséquilibre notable : alors que les très grandes plateformes numériques génèrent des bénéfices substantiels, une partie essentielle du travail de modération est transférée vers des acteur-rices dont les ressources demeurent limitées. L'absence de soutien financier interroge ainsi la soutenabilité, l'efficacité et l'équité du régime des signaleurs de confiance, et pourrait compromettre sa capacité à atteindre les objectifs qui lui sont assignés. Par ailleurs les critères et modalités de désignation de certaines associations plutôt que d'autres parmi les « signaleurs de confiance » peuvent questionner et soulever un débat légitime.

Au-delà de la question du financement, d'autres obstacles persistent. Plusieurs plateformes et hébergeurs ne répondent pas systématiquement aux demandes de retrait de contenus, ce qui laisse une grande part du processus dépendante du bon vouloir des acteurs privés. La lenteur des réactions des autorités contraste avec la réactivité des plateformes elles-mêmes, qui se développent rapidement tout en restant parfois en infraction avec la réglementation.

En France, la mise en œuvre du RSN est coordonnée par l'Arcom, en collaboration avec la DGCCRF et la CNIL. En cas de non-respect du texte, des amendes pouvant atteindre 6 % du

25 - Loi n° 2024-449 du 21 mai 2024 visant à sécuriser et à réguler l'espace numérique [Lien](#)

26 - Règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE (règlement sur les services numériques), [Lien](#)

chiffre d'affaires mondial et, en cas de récidive grave, une interdiction d'activité sur le marché européen peuvent être prononcées²⁷. Cette architecture juridique est l'une des plus avancées au monde mais conserve des carences importantes en matière de lutte contre les discours de haine.

En l'état, le principe de responsabilité allégée et conditionnée des hébergeurs de contenus reste inchangé : ils ne sont pas responsables des contenus publiés par les utilisateur·rices tant qu'ils n'en ont pas connaissance. Cependant, le RSN et la loi SREN n'exigent plus que le contenu soit "manifestement illicite", élargissant ainsi potentiellement le champ de la responsabilité à tout contenu simplement contraire à la loi. Le RSN précise également les modalités de notification des contenus illicites : identification du notifiant, localisation du contenu, explication motivée de son illégalité et déclaration de bonne foi, cette dernière visant à limiter les notifications abusives. Contrairement à la LCEN, il n'est plus nécessaire de contacter préalablement l'auteur du contenu avant de saisir l'hébergeur, ce qui facilite les retraits et renforce la responsabilisation des plateformes.

Un signalement aux autorités compétentes (Arcom, Pharos) peut être effectué. La plateforme Pharos, opérationnelle depuis 2009, est un dispositif du ministère de l'Intérieur destiné au signalement et au traitement des contenus publics illicites en ligne, sa compétence se limitant strictement aux contenus accessibles publiquement et excluant les messages diffusés dans des "espaces privés", c'est-à-dire les communications interpersonnelles comme les messageries privées ou les groupes fermés dont le cercle est restreint mais dont les groupes de discussions peuvent rassembler des milliers de personnes. Pharos permet aux internautes, de manière nominative ou anonyme, de signaler tout contenu ou comportement interdit par la loi française, notamment le terrorisme, la pédopornographie, les trafics, les menaces ou encore les incitations à la haine, à la violence ou à la discrimination.

Comme le souligne Alice Koiran, commissaire de police et cheffe des plateformes de l'Office anti-cybercriminalité (OFAC), « on connaît très peu, voire pas d'équivalent à notre dispositif » au niveau européen et international²⁸. Pharos agit principalement sur la base de ces signalements, mais peut également intervenir de manière proactive. Ses missions reposent sur trois axes : le signalement des contenus manifestement illicites aux hébergeurs ou éditeurs dans le cadre de la LCEN (2004), l'exercice d'un pouvoir de retrait ou de blocage pour les contenus les plus graves (contenus terroristes, pédopornographiques ou de torture) sous le contrôle de l'Arcom, et la transmission des infractions pénales aux services compétents, y compris à l'international si nécessaire. Son organisation s'appuie sur plusieurs unités spécialisées, comprenant une permanence 24h/24 et 7j/7 pour les urgences, un pôle judiciaire chargé de localiser les auteurs, une unité dédiée à la lutte contre la haine et les discriminations, ainsi qu'une cellule de mesures administratives visant au retrait des contenus. Pharos contribue ainsi à prévenir l'impunité en ligne, à protéger les personnes en danger et à alimenter, dans une logique interministérielle, les services compétents en informations opérationnelles, bien que son efficacité dépende de la coopération des plateformes et des moyens humains et financiers qui lui sont alloués.

D'autres dispositifs existent comme [Cybermalveillance.gouv.fr](https://cybermalveillance.gouv.fr), un guichet unique interministériel permettant d'orienter l'ensemble des victimes de tous types de malveillances en ligne (particuliers, professionnels, collectivités...) vers les relais les plus pertinents. La plateforme propose aussi des conseils sur les façons de se protéger face aux menaces numériques. On peut enfin citer masecurite.interieur.gouv.fr, une plateforme opérée par la police et la gendarmerie nationales et qui accompagne les victimes dans leurs démarches. Accessible en ligne mais également par application mobile, elle propose des informations clés sur les démarches utiles, des fiches thématiques, etc. Le site et l'application donnent accès à un outil de discussion instantanée avec un policier ou un gendarme 24h/24 et 7 j/7.

27 - Vie publique. (n.d.). DSA : le règlement sur les services numériques (ou Digital Services Act). [Lien](#)

28 - Audition de Alice Koiran au Sénat à l'occasion d'une table ronde sur la montée en puissance des réseaux et mouvements masculinistes organisée par la Délégation aux droits des femmes du Sénat le 27 novembre 2025. [Lien](#)

2. LA HAINE ENVERS LES FEMMES EN LIGNE EST PÉNALEMENT RÉPRÉHENSIBLE

Outre les obligations transverses sur les contenus illicites et haineux en ligne, la haine envers les femmes fait l'objet de dispositions spécifiques. Celles-ci concernent tout d'abord les auteurs de ces propos.

Outre les obligations transversales imposées aux plateformes, qui doivent retirer les contenus illicites et haineux en ligne, la haine envers les femmes, qu'il s'agisse de propos, d'injures, de diffamation à caractère sexiste, ou encore de harcèlement sexiste ou sexuel, fait l'objet de dispositions légales spécifiques. Celles-ci permettent de poursuivre leurs auteurs au titre d'infractions fondées sur le sexe, telles que décrites précédemment. Il convient de rappeler que ce qui est illicite hors ligne l'est également en ligne.

Ces dispositions se sont vues enrichies en 2024 grâce à la loi SREN par la sanction des « deepfakes » (ou hypertrucages) à caractère sexuel. Cette avancée pionnière de la France est particulièrement importante en matière de lutte contre la haine envers les femmes en ligne puisque l'on sait que 96 % de ces contenus sont des montages à caractère pornographique, dans 99 % des cas visant des femmes²⁹. Désormais, l'article 226-8 du code pénal puni de deux ans d'emprisonnement et de 60 000 € d'amende le fait de porter à la connaissance du public ou d'un tiers, par quelque voie que ce soit, un montage à caractère sexuel réalisé avec les paroles ou l'image d'une personne, sans son consentement. Cet article couvre les contenus générés par un traitement algorithmique et reproduisant l'image ou les paroles d'une personne, sans son consentement. La diffusion de ces contenus en ligne est une circonstance aggravante qui porte les sanctions à trois ans d'emprisonnement et à 75 000 € d'amende, ce qui vise à répondre aux enjeux de viralité de ces montages.

Ce cadre concernant les auteur·rices se double d'un renforcement des obligations des plateformes en matière de retrait des contenus illicites. La responsabilité des plateformes est engagée lorsqu'elles ne retirent pas les contenus illicites dont elles ont connaissance. La loi SREN a considérablement étendu cette liste en modifiant l'article 6 de la LCEN. Sont désormais expressément qualifiés d'illicites, les contenus constituant notamment le harcèlement sexuel, le harcèlement moral entre partenaires ou conjoint·es, la provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'un groupe, ainsi que la corruption de mineur et la diffusion d'images à caractère sexuel impliquant un mineur.

Le législateur dispose de la possibilité d'étendre cette liste dans les limites de la liberté d'expression. Cet élargissement pourrait constituer un levier décisif pour contraindre les plateformes à retirer certains contenus sexistes qui posent des problèmes majeurs en matière de protection des femmes et des publics vulnérables. En effet, lorsque le caractère illicite d'un contenu signalé n'est pas « manifeste » ou « clair », la responsabilité d'un hébergeur ne peut être engagée, soulignant ainsi la nécessité d'une définition précise et juridiquement claire des contenus prohibés, notamment en ce qui concerne les violences sexistes et sexuelles en ligne³⁰.

Afin de garantir l'efficacité de la modération et de lutter contre la prolifération de contenus illicites, l'article 23 du RSN autorise les plateformes à suspendre les comptes qui « fournissent fréquemment des contenus manifestement illicites ». Cette disposition revêt une importance particulière dans la lutte contre les violences faites aux femmes en ligne, permettant de sanctionner

29 - Franceinfo. (2025, 10 février). Deepfakes, quand l'IA trahit notre intimité [Podcast audio]. Dans Les voies de l'IA. [Lien](#)

30 - Assemblée nationale. (2025, 4 septembre). Rapport n° 1770 : Sur les effets psychologiques de TikTok sur les mineurs (17^e Législature). [Lien](#)

les auteurs récurrents de contenus sexistes ou de harcèlement. Dans une logique de préservation des dispositifs de signalement contre leur détournement, notamment dans le cadre de campagnes de cyberharcèlement orchestrées par des signalements répétés et coordonnés d'utilisateurs malveillants, les plateformes peuvent également suspendre les comptes qui « soumettent fréquemment des notifications ou des réclamations manifestement infondées »³¹.

3. UN CADRE RÉGLEMENTAIRE LACUNAIRE FAVORISE LES CONTOURNEMENTS PAR LES PLATEFORMES

Malgré l'existence d'un cadre juridique européen et national étoffé, la mise en œuvre des textes relatifs à la lutte contre les contenus illicites et les discours de haine en ligne demeure largement inefficace. Les propos incitant à la haine, notamment à caractère sexiste ou masculiniste, restent largement diffusés sur les réseaux sociaux, révélant les limites structurelles d'une régulation qui repose principalement sur l'autorégulation des plateformes et qui ne remet pas en cause le modèle économique de ces acteurs basé sur l'économie de l'attention.

En premier lieu, on constate une inefficacité dans le respect effectif des mesures par les plateformes et dans les délais des enquêtes visant à les sanctionner. Thierry Breton, ancien commissaire européen chargé du marché intérieur, souligne le décalage entre l'adoption de règlements tels que le RSN et leur application concrète, estimant que certaines grandes plateformes continuent de bafouer ouvertement les règles européennes³². La première sanction concrète a été infligée à X par la Commission européenne, avec une amende de 120 millions d'euros, après plus d'un an d'examen du dossier, illustrant la lenteur du dispositif face à des infractions manifestes³³. Le cas de Shein, placée sous surveillance après la découverte de contenus et produits manifestement illicites, des poupées sexuelles pédopornographiques, illustre ces manquements et la nécessité d'un contrôle plus effectif. De même, certaines plateformes, comme X, ont réautorisé la diffusion de contenus pornographiques, soulignant la persistance de pratiques contournant les obligations légales.

De nombreux observateurs et observatrices dénoncent la lenteur des procédures et l'insuffisance des moyens dédiés à l'application du RSN. Pauline Ferrari, autrice de *Formés à la haine des femmes*, souligne que, malgré les politiques affichées par des plateformes telles qu'Instagram ou TikTok, les contenus masculinistes et haineux persistent en raison d'une modération insuffisamment réactive et cohérente³⁴. Le sénateur Claude Malhuret, rapporteur de la commission d'enquête sur TikTok, pointe la lourdeur des procédures européennes, inadaptées à la rapidité d'évolution des environnements numériques : « *les décisions s'étendent sur des années tandis que les algorithmes changent quotidiennement* »^{35,36}. Depuis un an et demi, la Commission européenne a lancé de nombreuses procédures préliminaires contre les grandes plateformes, mais celles-ci peinent à aboutir, laissant perdurer des contenus problématiques^{37,38}. À titre d'exemple, celle ouverte contre la plateforme X est entamée depuis décembre 2023 et n'a toujours pas fait l'objet d'une décision voire d'une sanction.

31 - Ibid.

32 - Thierry Breton sur la régulation des géants du numérique : qu'attendon pour réagir conformément à la loi ? Le Monde. [Lien](#)

33 - Café tech Bruxelles inflige une amende de 120 millions d'euros à X, une première dans le cadre du DSA. (2025, 8 décembre). [Lien](#)

34 - Ferrari, P. (2025, 6 mars). *Formés à la haine des femmes : Comment les masculinistes infiltrent les réseaux sociaux*. Pocket Agora.

35 - Assemblée nationale. (2025, 4 septembre). *Rapport n° 1770 : Sur les effets psychologiques de TikTok sur les mineurs* (17^e Législature). [Lien](#)

36 - Ibid.

37 - DSA : la Commission conclut que Temu a enfreint la législation sur les services numériques. Commission européenne (2025, 28 juillet). [Lien](#)

38 - La Commission estime, à titre préliminaire, que le dépôt de publicités de TikTok est contraire à la loi sur les services numériques. Commission européenne (2025, 15 mai). [Lien](#)

Ce cadre réglementaire continue de confier aux plateformes le soin de résoudre les problèmes qu'elles ont elles-mêmes générés, même si il les responsabilise davantage. Cette situation est d'autant plus problématique que le modèle économique des plateformes numériques repose sur l'économie de l'attention. Ce modèle économique désigne « un ensemble de dispositifs mis en œuvre afin d'extraire une valeur marchande à partir de la captation de l'attention des utilisateurs »³⁹. Algorithmes de modération et de recommandation, conception des interfaces, notifications... l'ensemble des fonctionnalités des plateformes vise à maximiser le temps passé par les utilisateurs et leur engagement (partages, commentaires, likes...). Ce modèle économique conduit à amplifier particulièrement les contenus les plus toxiques et provocateurs, dont les contenus portés par les mouvements masculinistes ou véhiculant de la haine envers les femmes, au détriment de contenus plus nuancés.

Le rapport parlementaire sur les effets psychologiques du TikTok sur les mineur-es⁴⁰ a, par exemple, mis en avant le rôle de l'algorithme de la plateforme dans la mise en avant de contenus véhiculant des stéréotypes de genre et diffusant de la misogynie. Ce constat avait également été dressé dans le rapport « La Femme Invisible dans le numérique. Le cercle vicieux du sexisme »⁴¹ du HCE paru en 2023. En février 2024, une étude de UCL⁴² sur Tik Tok avait aussi révélé que les adolescents âgés de 13 à 17 ans sont davantage exposés à des contenus misogynes sur les réseaux sociaux, et donc sont plus susceptibles d'adopter des attitudes misogynes eux-mêmes. Ils se trouvent ainsi enfermés dans des bulles de misogynie, amplifiant les messages haineux.

Face à ce constat, plusieurs instances publiques françaises (Conseil national du numérique, CNCDH, États généraux de l'information) et acteurs européens (Panoptikon Foundation, AI Forensics, Article 19...) recommandent d'instaurer un pluralisme algorithmique, permettant aux utilisateur-rices de choisir leurs propres algorithmes de modération et de recommandation, afin de briser le monopole exercé par les plateformes sur ces systèmes déterminants.

Enfin, il est à noter qu'en l'état de la réglementation européenne, la Commission européenne se concentre sur le contrôle des "très grandes plateformes", les plateformes ayant un nombre d'utilisateur-rices mensuels inférieurs à 45 millions étant soumises à des règles moins contraignantes et supervisées par le régulateur national du pays dans lequel elles sont établies. Pourtant, elles peuvent être des espaces d'accueil de communautés virulentes prônant la haine envers les femmes. On peut par exemple citer la plateforme Discord qui a été épinglée à plusieurs reprises en raison des contenus toxiques qui y circulent et notamment des contenus sexistes⁴³. Cette plateforme héberge notamment le forum « 764 », « une communauté ouvertement sociopathe et nihiliste, un pot-pourri idéologique où cohabitent racisme, antisémitisme, néonazisme, masculinisme, pédocriminalité et références satanistes »⁴⁴ dont l'un des membres a été arrêté en France en septembre 2025. On peut aussi donner l'exemple de la plateforme Kick, révélée par la mort en live du streamer Jean Pormanove cet été, et qui héberge également des créateurs de contenus sexistes et misogynes⁴⁵.

Un second enjeu, structurel, doit également être relevé. De nombreuses plateformes qui ne sont pas qualifiées de « très grandes plateformes » choisissent stratégiquement d'établir leur siège européen dans des États membres dont la régulation nationale demeure lacunaire. À ce jour, plusieurs pays, notamment la République tchèque, l'Espagne, Chypre, la Pologne et le Portugal, n'ont pas encore institué d'autorité régulatrice compétente comparable à l'ARCOM⁴⁶. Cette situation crée

39 - Conseil national du numérique. (2022, 13 janvier). *Votre attention, s'il vous plaît ! Quels leviers face à l'économie de l'attention ?* [Lien](#)

40 - Assemblée nationale. (2025, 4 septembre). *Rapport n° 1770 : Sur les effets psychologiques de TikTok sur les mineurs (17^e Législature)*. [Lien](#)

41 - Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes. (2023, 7 novembre). *La Femme invisible dans le numérique : le cercle vicieux du sexisme*. [Lien](#)

42 - University College London. (2024, 5 février). *Social media algorithms amplify misogynistic content to teens*. UCL News. [Lien](#)

43 - Radio France. (2025, 5 mars). *Discord : le réseau social du sexisme ?* [Podcast audio]. France Inter. [Lien](#)

44 - Leloup, D., & Seelow, S. (2025, 29 septembre). *Néonazis, pédocriminels, masculinistes et nihilistes : enquête sur ces communautés de jeunes hommes fascinés par le mal et l'ultraviolence*. Le Monde. [Lien](#)

45 - Mediapart. (2025, 22 août). *Violences en ligne : ça ne streame pas rond* [Dossier web]. [Lien](#)

46 - La Commission européenne attaque cinq États membres pour non-respect du DSA. Usine Digitale.(2025, mai). [Lien](#)

des zones de moindre exigence réglementaire, susceptibles d'être exploitées par certains opérateurs. Le phénomène est particulièrement préoccupant s'agissant des services diffusant des contenus manifestement illicites, tels que certaines plateformes pornographiques ou d'exploitation sexuelle en ligne, dont plusieurs ont choisi de s'implanter à Chypre, précisément en raison de l'absence d'un encadrement national effectif. Ces stratégies d'implantation fragilisent l'application homogène du cadre européen et compromettent la capacité de l'Union à assurer une protection cohérente et efficace des publics, en particulier des publics vulnérables.

Néanmoins, on peut souligner l'efficacité de certains dispositifs. Notamment, la Commission a pu constater que les premiers retours relatifs à la mise en œuvre du dispositif des signaleurs de confiance s'avèrent encourageants⁴⁷. Dans la pratique, les signalements émis par ces acteurs bénéficient d'un traitement prioritaire de la part des plateformes, permettant ainsi une modération plus rapide et plus efficace des contenus préjudiciables. Ce mécanisme contribue à renforcer significativement la réactivité des plateformes face aux contenus illicites et participe à l'efficacité globale du cadre établi par le RSN.

Enfin, la question de l'interdiction de l'accès aux réseaux sociaux pour les plus jeunes mérite d'être examinée. L'Australie a ainsi instauré une interdiction de l'usage des principaux réseaux sociaux pour les moins de 16 ans, dans l'objectif de protéger les adolescent·es des effets des algorithmes addictifs, du harcèlement et des risques liés aux prédateurs en ligne⁴⁸. En cas de non-respect de cette réglementation, les plateformes s'exposent à de lourdes sanctions financières. Bien que cette mesure, pionnière à l'échelle internationale, soit critiquée par les acteurs du numérique, elle est d'ores et déjà entrée en application.

Dans un contexte marqué par la prolifération de contenus en ligne illicites ou et incitant à la haine des femmes, il est essentiel de renforcer les mécanismes de régulation pour garantir un espace numérique sûr, transparent et respectueux des droits fondamentaux. À cette fin, les recommandations suivantes sont formulées, visant à optimiser l'application du RSN et à adapter les outils existants à ces enjeux.

Afin de renforcer la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles en ligne, il est essentiel de soutenir pleinement l'ARCOM et la plateforme PHAROS, chargées de la supervision des contenus numériques. Les recommandations qui suivent visent à accroître leurs moyens et compétences, afin qu'elles puissent intervenir efficacement face aux différents types de contenus préjudiciables et aux stratégies de contournement déployées par certains acteurs.

Recommandation 15 :

Renforcer les moyens de l'ARCOM et de PHAROS

- ▶ **Accroître leurs ressources** (humaines, techniques et financières) afin de renforcer leur capacité d'intervention et d'analyse.
- ▶ **Développer des programmes de formation spécialisés** pour leurs agents, notamment sur les violences sexistes et sexuelles (VSS) et leurs manifestations en ligne mais aussi sur la menace masculiniste, ses stratégies de propagation et ses mécanismes de contournement des régulations.
- ▶ **Créer une catégorie autonome "masculinisme"** dans les signalements pour suivre le phénomène.

Parallèlement, les signaleurs de confiance jouent un rôle stratégique dans l'identification et le traitement des contenus problématiques. Les recommandations qui suivent visent à consolider

47 - Commission européenne. (n.d.). *Trusted flaggers under the Digital Services Act (DSA)*. Stratégie numérique de l'UE. [Lien](#)
48 - Le Monde. *En Australie, l'accès aux réseaux sociaux bloqué pour les adolescents de moins de 16 ans*. (2025, 9 décembre). [Lien](#)

ce dispositif, en garantissant à la fois la légitimité de leur statut et la stabilité de leur financement, afin d'assurer leur indépendance, leur professionnalisation et l'efficacité durable de leur action.

Recommandation 16 :

Consolider le dispositif des signaleurs de confiance

- ▶ Engager une réflexion collective sur les critères d'attribution de ce statut afin d'en prévenir les éventuelles dérives et garantir son usage légitime et transparent.
- ▶ Assurer un financement stable et suffisant, permettant leur indépendance et leur professionnalisation.

Il est nécessaire d'agir sur les algorithmes des plateformes, qui peuvent amplifier les contenus haineux et sexistes. Les recommandations portent sur l'exigence de transparence et d'intelligibilité de leur fonctionnement et sur la mise en place de mesures correctives pour limiter la viralité des contenus misogynes, notamment à travers des audits indépendants et des sanctions en cas de manquement.

Recommandation 17 :

Exiger la transparence et l'intelligibilité des algorithmes et limiter leur impact négatif :

- ▶ Une obligation de transparence sur le fonctionnement des algorithmes de recommandation et de modération, notamment en ce qui concerne leur traitement des contenus liés aux VSS.
- ▶ Des mesures correctives pour limiter la viralité des contenus misogynes, y compris *via* des audits indépendants et des sanctions en cas de manquement.

Il convient aussi de redonner aux utilisateur·rices le contrôle de leur expérience en ligne et d'ouvrir certaines fonctionnalités des plateformes à des acteurs tiers. Ces mesures visent notamment à permettre la personnalisation des algorithmes de modération et de recommandation, tout en garantissant une ouverture encadrée, transparente et éthique, afin de renforcer la sécurité, l'autonomie et l'inclusion des utilisateur·rices, en particulier des femmes.

Recommandation 18 :

Ouvrir les fonctionnalités des plateformes à des acteurs tiers et redonner aux utilisateur·rices le contrôle sur leur expérience en ligne

- ▶ **Permettre la personnalisation des algorithmes** de modération et de recommandation, *via* une **interface simple et accessible**, modifiable à tout moment, pour notamment filtrer les contenus indésirables (haine, sexisme, etc.). Ces options de personnalisation doivent s'accompagner de mécanismes de **découvrabilité des contenus** pour éviter les effets d'enfermement dans des chambres d'écho.
- ▶ **Permettre à des acteurs tiers de proposer des fonctionnalités alternatives sur les réseaux sociaux dominants.** Cette ouverture doit être **encadrée strictement** en exigeant des critères rigoureux de transparence, d'éthique et de conformité au RSN. Elle doit également être opérée dans des conditions justes, raisonnables et non-discriminatoires pour les fournisseurs tiers.

Enfin, pour lutter efficacement contre la diffusion des discours sexistes et misogynes, les plateformes numériques doivent mettre en place une veille proactive, structurée et réactive, afin d'identifier et de traiter rapidement les contenus problématiques.

Recommandation 19 :

Contraindre les plateformes à mettre en place une veille proactive contre les contenus haineux.

L'ensemble de ces recommandations vise à **contenir les contenus sexistes et haineux envers les femmes** en ligne, tout en renforçant la responsabilité des plateformes et l'autonomie des utilisateurs. Leur mise en œuvre nécessitera une **collaboration étroite** entre les institutions, les acteurs du numérique et la société civile, ainsi qu'un **suivi rigoureux** de leur impact sur la réduction des violences en ligne.

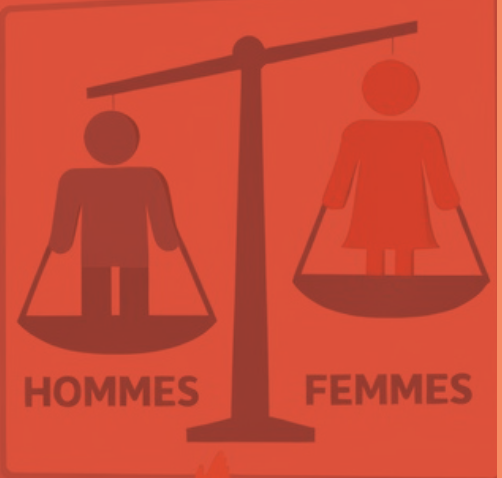
L'analyse détaillée du baromètre 2026 a révélé une réalité complexe : le sexisme, qu'il soit hostile ou paternaliste, ne se limite pas à des opinions isolées, mais s'inscrit dans un système de normes et de pratiques qui structurent les inégalités entre les genres. Les résultats ont également démontré que ces inégalités, bien que largement condamnées sur le plan moral, persistent dans les faits, notamment en raison d'institutions perçues comme défaillantes, et d'une propagation accrue des discours de haine dans les espaces numériques. Face à ces constats, des leviers d'action ont été identifiés, qu'ils relèvent de la promotion d'une culture de l'égalité, de l'éducation, ou encore de la régulation des plateformes en ligne.

Cependant, afin de compléter notre compréhension du continuum des violences, la dimension masculiniste doit être plus amplement investiguée. Elle doit également interroger les acteurs qui, de manière organisée et parfois stratégique, contribuent à nourrir, légitimer et diffuser ces dynamiques. Pour comprendre la prégnance du sexisme hostile, telle que mise en évidence par les résultats du baromètre, il est nécessaire d'en interroger les soubassements idéologiques, au premier rang desquels figurent les courants masculinistes.

En effet, les mouvements masculinistes, par leur rhétorique, leurs modes d'action et leur capacité à s'immiscer dans le débat public, jouent un rôle clé dans la cristallisation des résistances à l'égalité. Leur émergence ne peut être dissociée des transformations sociétales récentes, notamment de la remise en cause des privilèges traditionnels et de la montée en puissance des revendications féministes.

Dans ce contexte, il devient essentiel d'analyser en profondeur ce phénomène, non seulement pour en comprendre les origines historiques et les mécanismes de diffusion, mais aussi pour évaluer son impact sur la cohésion sociale, la sécurité publique et les politiques d'égalité. Une telle analyse permettra d'éclairer les défis posés par ces mouvements, tant sur le plan idéologique que pratique, et d'envisager des réponses adaptées.

BAROMÈTRE SEXISME



FOCUS SUR LES MOUVEMENTS MASCULINISTES

Si le sexisme hostile constitue le terreau sur lequel prospèrent les idéologies antiféministes, le masculinisme en représente l'expression la plus structurée et la plus militante. Né en réaction aux avancées des droits des femmes et structuré autour de la notion de « crise de la masculinité », ce courant idéologique ne se contente pas de perpétuer des stéréotypes ou de minimiser les inégalités : il construit un récit alternatif dans lequel les hommes seraient désormais les véritables victimes d'un système qui les discriminerait.

Cette inversion du rapport de domination ne relève pas du simple déni. Elle s'appuie sur une grille de lecture cohérente qui réinterprète l'ensemble des politiques d'égalité comme autant d'attaques contre les hommes, transforme chaque mesure de lutte contre les violences faites aux femmes en injustice envers les hommes, et présente le féminisme comme une idéologie totalitaire menaçant l'ordre social et familial. Ces discours revêtent une dimension idéologique, antidémocratique et systémique, portant atteinte à la cohésion sociale et à la sécurité publique.

Le masculinisme ne constitue pas un mouvement homogène, mais un écosystème diversifié dans ses discours, ses modes d'organisation et ses stratégies d'influence. Ces réseaux présentent toutefois un dénominateur commun : la haine et la violence envers les femmes. Leurs messages se propagent de manière exponentielle, notamment via les réseaux sociaux, dans l'ensemble de la société. Cette expansion s'avère facilitée par les insuffisances majeures de la régulation des contenus haineux en ligne.

Une telle déferlante de haine envers la moitié de la population constitue un enjeu de sécurité publique, nationale et internationale. Face à ce risque majeur, il est indispensable de mieux en comprendre les mécanismes à l'œuvre sur l'ensemble du continuum masculiniste, du sexisme ordinaire à la radicalisation conduisant à l'extrémisme. Cela suppose d'adopter une approche intégrative tenant compte notamment de facteurs sociaux, culturels, numériques, idéologiques et économiques.

A

COMPRENDRE LE « PHÉNOMÈNE MASCULINISTE »

1. L'ORIGINE HISTORIQUE DU MASCULINISME

Une histoire sémantique ancienne

Sur le plan sémantique, l'historienne Christine Bard rappelle⁴⁹ que les termes *féminisme* et *masculinisme* naissent au XIX^e siècle dans le registre médical : le premier désigne alors une pathologie caractérisée par l'apparition de traits féminins chez un homme, le second l'apparition de traits masculins chez une femme. Elle montre que ces mots prennent rapidement une dimension politique : en 1872, Alexandre Dumas fils qualifie de « féministes » les partisans de l'égalité des sexes, tandis que *masculinisme* est utilisé par des psychologues pour évoquer la supposée « névrose » de féministes accusées de vouloir ressembler aux hommes. Elle souligne que la militante Hubertine Auclert parvient à retourner le stigmate en nommant *féministe* la lutte pour les droits des femmes, en 1882. Et la même année, elle nomme *masculinisme* l'égoïsme masculin qui pousse les hommes à agir en défense de leur intérêt particulier.

L'antiféminisme, réaction à l'émancipation des femmes

L'antiféminisme constitue un contre-mouvement idéologique et politique qui s'oppose aux revendications féministes. Selon Christine Bard, son histoire est aussi ancienne que celle du féminisme, les deux évoluant de manière étroitement liée, entre continuités et ruptures⁵⁰. Elle souligne que l'antiféminisme agit à la fois comme une réaction aux progrès des droits des femmes et comme une « guerre préventive⁵¹ » contre leur émancipation. Bien qu'il ne constitue pas un corpus idéologique unifié et ne s'incarne pas toujours dans des structures organisées, il cherche à défendre l'ordre patriarcal⁵² et à promouvoir une conception traditionnelle des rôles de genre, soutenue pendant longtemps par l'opinion dominante et par un cadre juridique favorable⁵³.

49 - Audition de Christine Bard au Sénat à l'occasion d'une table ronde sur la montée en puissance des réseaux et mouvements masculinistes organisée par la Délégation aux droits des femmes du Sénat le 27 novembre 2025. [Lien](#)

50 - Audition de Christine Bard - HCE - 14 novembre 2025

51 - Bard, C., Blais, M., & Dupuis-Déri, F. (2019). *Antiféminismes et masculinismes d'hier et d'aujourd'hui*. Presses Universitaires de France. [Lien](#)

52 - Suprémacisme de genre

53 - Audition de Christine Bard - HCE - 14 novembre 2025

Le masculinisme comme expression actuelle de l'antiféminisme

Le masculinisme constitue aujourd'hui l'une des formes les plus structurées de l'antiféminisme contemporain. Bien que le terme possède une histoire ancienne, son acception actuelle s'est précisée depuis les années 1980. Initialement employé par des militantes féministes pour désigner les défenseurs de la domination masculine⁵⁴, il a progressivement été revendiqué par ses partisans eux-mêmes. Selon l'historienne Christine Bard, le masculinisme désigne « un courant, voire un mouvement, défendant les droits des hommes dans une société décrite comme féminisée et dominée par les femmes⁵⁵ ». Ce mouvement valorise une identité masculine traditionnelle et les valeurs viriles, tout en présentant les hommes comme une communauté menacée nécessitant protection.

Bien qu'il se présente comme le symétrique du féminisme, le masculinisme s'en distingue radicalement : là où le féminisme vise l'égalité entre les sexes, le masculinisme défend une idéologie réactionnaire fondée sur la réaffirmation de la suprématie masculine. Son discours repose sur une rhétorique victimaire dénonçant la prétendue fragilisation de la condition masculine, instrumentalisant ainsi certaines frustrations sociales pour justifier le maintien des privilèges masculins, la restauration d'une virilité traditionnelle et, dans certains cas, la violence envers les femmes. Ce courant s'est particulièrement développé dans les années 1990 au Royaume-Uni, en réaction aux réformes du divorce et au renforcement des obligations alimentaires, puis dans les années 2000 en Amérique du Nord, avec l'émergence de groupes de pères séparés portant un discours explicitement antiféministe⁵⁶.

Le terme « masculinisme » s'impose dans le débat public français entre 2012 et 2013, sous l'effet de trois dynamiques convergentes : la mobilisation anti-égalité portée par la *Manif pour Tous*, la médiatisation des actions menées par des groupes de pères séparés, et la diffusion accrue, via les plateformes numériques, des discours masculinistes développés en Amérique du Nord. Cette période voit l'émergence de groupes associatifs et de communautés en ligne combinant conservatisme religieux, discours virilistes et valorisation du séparatisme masculin. Ces réseaux s'inscrivent dans une dynamique transnationale, illustrée notamment par l'influence de l'organisation britannique « Fathers for Justice » sur des groupes français tels que « SOS Papa ». Leur action se caractérise par des discours et des pratiques ouvertement hostiles aux femmes, présentant la défense des droits des pères sous l'appellation trompeuse d'« égalité parentale » – revendication devenue le fer de lance du mouvement masculiniste.

Ces associations, majoritairement créées dans les années 1980, témoignent de l'intensification des mobilisations masculines en réaction à l'émancipation des femmes. Elles recourent à des actions spectaculaires destinées à maximiser leur visibilité médiatique et à obtenir, de manière illégitime, une reconnaissance politique. Leur participation aux consultations publiques, aux côtés des organisations féministes, contribue à créer une fausse symétrie entre deux mouvements pourtant radicalement opposés dans leurs finalités : l'un défendant l'égalité effective entre les sexes, l'autre cherchant à maintenir la domination masculine sous couvert de défense des droits des hommes.

L'essor d'Internet a considérablement accru la visibilité et l'influence du mouvement masculiniste, notamment à travers la « manosphère », cet ensemble de communautés en ligne qui favorise la diffusion rapide de contenus misogynes et facilite les processus de radicalisation au-delà des frontières nationales. Comme le souligne la chercheuse Stéphanie Lamy, « il serait un leurre de considérer les mouvances masculinistes comme exclusivement occidentales et blanches ». En effet, la misogynie constitue un facteur fédérateur qui transcende les clivages politiques, les appartenances religieuses ainsi que les origines géographiques et ethniques. Le masculinisme s'avère ainsi être un phénomène transnational dont la cohésion repose sur le rejet commun de l'émancipation des femmes, indépendamment des contextes culturels ou idéologiques particuliers dans lesquels il s'exprime.⁵⁷

54 - Bard, C., Blais, M., & Dupuis-Déri, F. (2019). *Antiféminismes et masculinismes d'hier et d'aujourd'hui*. Presses Universitaires de France. [Lien](#)

55 - Audition de Christine Bard au Sénat à l'occasion d'une table ronde sur la montée en puissance des réseaux et mouvements masculinistes organisée par la Délégation aux droits des femmes du Sénat le 27 novembre 2025. [Lien](#)

56 - Audition de Francis Dupuis-Déri - HCE - 14 novembre 2025

57 - Lamy, S. (2024). *La terreur masculiniste*. Éditions du Détour.

2. DE LA PSEUDO « CRISE DE LA MASCULINITÉ » À LA STRATÉGIE DE SYMÉTRISATION AVEC LE FÉMINISME

Le terme masculinisme s'inscrit dans une **stratégie fallacieuse de symétrisation avec le féminisme**. Une équivalence trompeuse : alors que le féminisme lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes, le masculinisme refuse cette égalité et cherche à maintenir la domination masculine. La symétrisation sert à légitimer un discours de défense des privilèges masculins sous couvert d'« égalité ».

L'idéologie masculiniste repose sur trois postulats récurrents et distincts. Le premier est le « **mythe de l'égalité déjà là** », qui affirme que l'égalité entre les femmes et les hommes serait atteinte, rendant les revendications féministes obsolètes ou infondées. Le second advient par la théorie de « **l'effet pervers** », selon laquelle le féminisme serait allé trop loin et aurait inversé l'ordre de genre, plaçant désormais les hommes en position de victimes. Le troisième se structure autour du discours de la « **crise de la masculinité** », largement étudié par Francis Dupuis-Déri⁵⁸, qui décrit les hommes comme fragilisés dans l'éducation, la famille ou les institutions.

En effet, dans son ouvrage, Francis Dupuis-Déri infirme la notion de « crise » en démontrant que nous ne sommes pas dans un moment particulier, mais plutôt face à un discours qui se développe dans la longue durée. Il renforce son propos en identifiant au moins quatre similarités entre les discours d'hier et d'aujourd'hui : « Hier comme aujourd'hui, le discours de la crise est marqué par une **forte exagération de l'influence des femmes** ; il s'exprime toujours dans un **contexte où les hommes sont seuls ou majoritaires** au sommet des institutions de pouvoir ou de la société en général ; il a pour effet de **diminuer la légitimité des femmes émancipées** ou désirant s'émanciper ; et il **revalorise la masculinité conventionnelle** au nom de la "différence naturelle" des sexes et de la supériorité des hommes.⁵⁹ »

Point baromètre :

- 60 % des hommes pensent que « *les féministes veulent que les femmes aient plus de pouvoir que les hommes* », reflétant une vision du féminisme comme une menace pour les hommes.
- 60 % des hommes estiment que « *les féministes ont des demandes exagérées envers les hommes* », alimentant un discours de victimisation masculine.
- Plus de 18 % des hommes croient que « *les femmes prennent les postes des hommes sur le marché du travail* », une idée liée à la théorie du « remplacement » masculin.

Ces chiffres montrent comment le masculinisme s'appuie sur des distorsions des revendications féministes pour construire une opposition genrée et justifier une résistance à l'égalité.

Certaines institutions politiques, religieuses ou culturelles françaises ont largement contribué à diffuser et à normaliser ces représentations, en encadrant l'émancipation féminine et en consolidant la figure du père comme autorité centrale. Ce contexte institutionnel fournit un terreau favorable à la circulation et à la structuration des discours masculinistes, qui trouvent désormais dans les médias, les réseaux sociaux et certains financements transnationaux les moyens de renforcer et de légitimer leur influence.

58 - DupuisDéri, F. (2022). *La crise de la masculinité : autopsie d'un mythe tenace*. Points.
59 - Ibid.

3. DE LA DIFFUSION AUX FINANCEMENTS DES DISCOURS MASCULINISTES

Convergence des discours masculinistes et des idéologies réactionnaires contemporaines

La montée de l'extrême droite à l'échelle mondiale, conjuguée au recul de la modération sur les réseaux sociaux⁶⁰, a favorisé la diffusion croissante des discours masculinistes en ligne. Ces derniers s'inscrivent dans un **écosystème de radicalisation** qui dépasse le cadre numérique, s'alimentant des structures patriarcales existantes et de la résurgence de discours conservateurs et réactionnaires.

Le rapport « La prochaine vague » du Forum parlementaire européen pour les droits sexuels et reproductifs illustre parfaitement ce phénomène en mettant en évidence une augmentation significative des financements alloués aux acteurs anti droits et anti-genre en Europe, totalisant 1,18 milliard de dollars entre 2019 et 2023. Il montre comment des réseaux composés d'organisations religieuses extrémistes, d'ONG confessionnelles, de mouvements hostiles à l'égalité de genre, y compris certaines mouvances masculinistes, ainsi que de partis d'extrême droite, convergent pour contester les droits sexuels et reproductifs. S'appuyant sur des ressources européennes, russes, américaines et parfois publiques, ces coalitions participent à une stratégie transnationale visant à remettre en cause des acquis essentiels en matière d'égalité entre les femmes et les hommes⁶¹.

Présentés comme une réponse à une prétendue « crise de la masculinité », les discours masculinistes radicaux se sont considérablement intensifiés depuis l'élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis en 2016, puis lors de sa réélection en 2024, avant de gagner encore en audience après des prises de position publiques marquantes, comme celle de Mark Zuckerberg en 2025. Ce dernier, en appelant à « re-masculiniser » les entreprises et à suspendre les programmes de diversité au sein de Méta⁶², a contribué à banaliser une rhétorique auparavant marginalisée, lui offrant une légitimité médiatique et économique. La présence de figures masculinistes au pouvoir – qu'il s'agisse de Donald Trump, d'Elon Musk, Javier Milei ou encore de dirigeants européens comme Viktor Orbán ou Éric Zemmour – ne se contente pas de populariser ces idées : elle les transforme en normes politiques et sociales. Ces personnalités deviennent des modèles et des sources d'inspiration pour des mouvements plus larges, illustrant ainsi le **lien structurel et idéologique entre masculinisme et extrême droite**.

Ce lien s'articule autour de plusieurs piliers : une **vision hiérarchique et essentialiste de la société**, où les rôles de genre sont présentés comme naturels et immuables ; la **défense d'un ordre social traditionnel**, fondé sur la domination masculine et l'hétérosexualité normative ; et une **hostilité affirmée envers le féminisme**, les droits des minorités sexuelles et raciales, ainsi que toute remise en cause des privilèges masculins. Les déclarations d'Éric Zemmour dès 2019, évoquant une « guerre d'extermination de l'homme blanc hétérosexuel », ou les politiques répressives menées par des gouvernements d'extrême droite en Europe et aux États-Unis, confirment cette convergence idéologique. Le masculinisme radical, en se présentant comme une réponse à la « décadence » de la société, sert de **levier de mobilisation** pour l'extrême droite : il canalise les peurs et les frustrations d'une partie de la population masculine, tout en alimentant une polarisation sociale et politique.

Point baromètre : Les données indiquent une adhésion notable à l'idée antiféministe selon laquelle le féminisme menacerait la place des hommes :

- 39 % des hommes (et 25 % des femmes) estiment que « le féminisme menace la place et le rôle des hommes dans la société », une croyance centrale dans les discours masculinistes, qui présentent l'égalité comme une remise en cause de l'ordre traditionnel.

Cette perception illustre la façon dont le masculinisme instrumentalise la peur du déclin masculin pour s'opposer aux avancées égalitaires, en construisant une opposition artificielle entre les genres.

60 - Libération. Sur Facebook et Instagram, la modération des contenus discriminants et haineux recule aussi. (2025, 8 janvier). [Lien](#)

61 - The Next Wave: How Religious Extremism Is Regaining Power. European Parliamentary Forum on Sexual and Reproductive Rights (2025, November 24). [Lien](#)

62 - Le Monde. Mark Zuckerberg veut « plus d'énergie masculine » et moins de politique de diversité. (2025, 11 janvier). [Lien](#)

En somme, il ne s'agit pas seulement d'un discours sur le genre, mais d'un **projet politique réactionnaire**, visant à restaurer un ordre social inégalitaire et à s'opposer aux avancées progressistes.

Structuration, diffusion et monétisation croissantes des discours masculinistes en ligne

Selon la sociologue Mélissa Blais, les médias ont joué un rôle majeur dans les années 2000 en normalisant ces idées, en leur accordant une visibilité équivalente à celle des discours féministes, créant une fausse symétrie. Sur Internet, la viralisation de ces contenus est amplifiée par les algorithmes des plateformes comme X, TikTok, YouTube ou Twitch, qui privilégient les discours clivants et polarisants pour maximiser l'engagement, et donc le profit financier.

Aujourd'hui, les acteurs masculinistes disposent de leurs propres canaux, émissions de radio, chaînes YouTube, communautés en ligne⁶³. Le masculinisme s'est professionnalisé et transformé en une véritable industrie lucrative. Selon Pauline Ferrari, les données précises sur les revenus des influenceurs masculinistes restent limitées, mais l'analyse de leurs activités révèle un modèle économique particulièrement rentable. Ces acteurs diversifient leurs sources de financement, abonnements sur des plateformes comme Patreon, placements de produits, partenariats ou formations payantes, témoignant d'une structuration croissante du secteur⁶⁴.

> **Le cas Andrew Tate : masculinité toxique, influence numérique et monétisation**

Andrew Tate, ancien champion de kick-boxing et influenceur britannique d'origine américaine, constitue un exemple emblématique de diffusion contemporaine de la masculinité radicale et sexiste via les réseaux sociaux. Ses contenus, caractérisés par la valorisation de la domination masculine, la dénégation des violences faites aux femmes et la promotion d'une virilité agressive, continuent de circuler malgré ses bannissements pour discours misogynes et incitation à la violence. Cette visibilité s'accompagne d'une influence marquée sur les adolescents et jeunes adultes, contribuant à la normalisation de comportements de contrôle coercitif et à l'essor d'une culture du viol en ligne⁶⁵.

Parallèlement à son rôle idéologique, Andrew Tate a systématiquement monétisé son audience. La **Hustler's University**, plateforme payante de formation en ligne, offre des contenus sur le trading, le e-commerce ou la séduction, servant principalement à amplifier la diffusion de sa pensée et à fidéliser un public masculin ciblé. La **War Room**, réseau privé réservé aux hommes moyennant un tarif élevé, crée un cercle fermé de partisans, consolidant l'adhésion à ses principes masculinistes, à une vision hiérarchisée des rapports de genre, et enseigne des techniques de manipulation et de coercition facilitant la commission de violences sexistes et sexuelles.

Sur le plan judiciaire, Andrew Tate est mis en examen en Roumanie depuis 2023 pour organisation d'un groupe criminel, trafic d'êtres humains et viols, impliquant la coercition de victimes pour produire des contenus pornographiques⁶⁶. Il est également visé par des enquêtes au Royaume-Uni pour violences sexuelles, fraude fiscale et exploitation de mineurs⁶⁷. Ces éléments soulignent l'articulation entre idéologies misogynes, influence numérique et criminalité, révélant l'importance d'une approche institutionnelle et éducative capable d'identifier et de prévenir les processus de radicalisation de la masculinité dans l'espace numérique.

Certains univers culturels jouent également un rôle d'accès privilégié : le fitness et la musculation véhiculent une vision des plus genrées des corps des femmes et des hommes conduisant facilement à des dérives virilistes, tandis que le milieu du gaming, illustré par le Gamergate, a été le théâtre d'une vague de cyberharcèlement visant les femmes, renforçant un discours antiféministe et des accusations de « wokisation » de la culture.

63 - Le masculinisme gagne du terrain, car le féminisme est populaire et audible, estime la sociologue Mélissa Blais. France Info. [Lien](#)

64 - Audition de Pauline Ferrari - HCE - 31 octobre 2025

65 - Le Monde. Andrew Tate : itinéraire d'un masculiniste. Le Monde, rubrique Pixels. (2022, 3 octobre). [Lien](#)

66 - Nouvelles perquisitions au domicile de l'influenceur masculiniste Andrew Tate en Roumanie. Le Monde, rubrique Pixels. [Lien](#)

67 - Le Monde. L'influenceur Andrew Tate et son frère inculpés de viol et de trafic d'êtres humains au Royaume-Uni en janvier 2024. Le Monde, rubrique Pixels. (2025, 28 mai) [Lien](#)

4. LES MASCULINISMES : UNE NÉBULEUSE DE COMMUNAUTÉS

Tour d'horizon des réseaux masculinistes d'aujourd'hui : structures, discours et stratégies d'influence

Bien que les masculinistes aient en commun la même idéologie fondée sur la suprématie de genre et la haine des femmes, le masculinisme ne saurait être appréhendé comme un mouvement homogène. Les chercheurs et chercheuses s'accordent sur son caractère pluriel ainsi que sur la nécessité de le considérer comme un ensemble mouvant de discours et de pratiques. L'analyse de ce mouvement requiert donc une attention particulière à la diversité de ses courants et à la porosité de leurs frontières, de nombreux acteurs circulant entre différentes mouvances ou étant influencés par plusieurs d'entre elles simultanément. La notion de « manosphère »⁶⁸ désigne cette « nébuleuse » de sous-communautés qui rivalisent et se placent en concurrence s'agissant de la haine des femmes.

Stéphanie Lamy soulève que la spécificité des mouvements masculinistes réside dans leur capacité à mobiliser des individus à différents moments du parcours de vie, en s'appuyant sur les ressentiments et les griefs que les hommes peuvent éprouver à diverses étapes de leur existence. Une attention particulière est néanmoins accordée aux jeunes hommes, souvent perçus comme un public particulièrement réceptif à ces discours et y accédant de plus en plus jeunes. Cependant, les données disponibles demeurent insuffisantes pour établir une forte corrélation entre l'âge et le degré de radicalisation masculiniste. Des recherches empiriques complémentaires apparaissent dès lors indispensables pour approfondir cette dimension⁶⁹.

La classification suivante, sans être exhaustive, vise à présenter la diversité des masculinismes et de leurs discours. Elle permet de distinguer les principales orientations idéologiques et pratiques, tout en montrant les liens entre les différents courants. Le HCE adopte cette classification afin d'éviter l'usage des termes de la manosphère, qui peuvent masquer les stratégies idéologiques sous-jacentes.

Les Incels, ou « célibataires involontaires » (Involuntary Celibates), constituent la catégorie masculiniste la plus médiatisée, et la plus dangereuse notamment en raison de leur implication dans certains attentats et violences de masse. Il s'agit majoritairement d'hommes, souvent vierges, qui se perçoivent comme incapables d'établir des relations sexuelles consensuelles, incapacité qu'ils attribuent à des facteurs génétiques, des mécanismes évolutifs de sélection ou à des structures sociales. Ces individus expriment une frustration extrême face à leur marginalisation affective et sexuelle, estimant que les femmes ne s'intéressent qu'aux « mâles alpha », conformément à la célèbre « règle 80/20⁷⁰ », selon laquelle 20 % des hommes attireraient 80 % des femmes⁷¹. L'écosystème en ligne des Incels diffuse des contenus profondément misogynes et glorifie la violence envers les femmes, élevant parfois au rang de « héros » ceux ayant commis des tueries de masse, comme la fusillade d'Isla Vista en 2014⁷². La dangerosité des Incels est désormais reconnue par plusieurs États : au Canada, des attaques incel ont été qualifiées d'actes terroristes, et au Royaume-Uni, les services de sécurité considèrent l'idéologie incel comme une forme émergente d'extrémisme violent misogyne.

68 - Le terme manosphère désigne l'ensemble des communautés en ligne qui promeuvent de façon croissante des conceptions rigides et hostiles de la masculinité, tout en véhiculant l'idée fausse selon laquelle le féminisme et l'égalité des sexes se seraient construits au détriment des droits des hommes. ONU Femmes. (2025, 12 juin). [Qu'est-ce que la manosphère ?](#) [Lien](#)

69 - Audition de Stéphanie Lamy - HCE - 24 octobre 2025.

70 - Le principe de Pareto, aussi appelé loi de Pareto, principe des 80-20 ou encore loi des 80-20, est une observation selon laquelle environ 80 % des effets sont le produit de seulement 20 % des causes.

71 - Commission européenne. (2021). *Incels : Première analyse du phénomène (dans l'UE), et impact et difficultés associées sur le plan de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent* [Rapport]. [Lien](#)

72 - La tuerie d'Isla Vista, survenue le 23 mai 2014 en Californie, a été perpétrée par Elliot Rodger, 22 ans, motivé par sa haine des femmes. Il a tué six personnes et en a blessé quatorze avant de se suicider. Cet événement est considéré comme l'un des premiers actes de violence de masse liés à la sous-culture incel.

Point baromètre :

21 % des hommes pensent que « seuls les hommes naturellement beaux arrivent à trouver une partenaire », une croyance typique des discours **incels**, qui naturalise l'échec relationnel et en rejette la responsabilité sur des critères physiques immuables.

Les Men's Rights Activists (MRA) constituent une communauté principalement composée d'hommes plus âgés, souvent mariés et pères, et représentent la plus ancienne branche de la manosphère, préexistante à Internet. Selon le sociologue Édouard Leport, « la crise de la paternité et les difficultés des pères occupent une place prépondérante dans ces revendications, faisant du mouvement des droits des pères la branche la plus active, la plus développée et organisée du mouvement masculiniste »⁷³. Leur discours repose sur une rhétorique victimaire masculine véhiculant l'idée que les hommes seraient désormais "dominés" par les politiques d'égalité. Leurs revendications incluent le partage des biens après un divorce, la dénonciation de l'inégalité dans la garde des enfants, le refus de l'échec scolaire des garçons, la reconnaissance des hommes victimes de violences conjugales, ainsi que l'opposition à certaines avancées féministes telles que le droit à l'avortement ou à l'adoption pour les couples de même sexe. En France, des associations comme **SOS Papa** illustrent cette mobilisation par des actions spectaculaires destinées à attirer l'attention sur les difficultés rencontrées par les pères, comme le blocage de grues en 2013⁷⁴.

Point baromètre :

64 % des hommes et 48 % des femmes estiment que « les femmes sont avantagées par la justice par rapport aux hommes pour obtenir la garde des enfants », une idée largement répandue qui alimente les discours sur une **prétendue injustice systémique envers les pères**.

Les Pickup Artists (PUA) constituent un sous-groupe de la manosphère dont l'activité repose sur la diffusion de prétendues « techniques de séduction » visant à accroître le nombre de partenaires sexuelles. Sous cette terminologie euphémisée, les discours et pratiques diffusés proposés sont en fait des méthodes clef-en-main qui s'apparentent à une véritable **stratégie de l'agresseur**, consistant à cibler des personnes identifiées comme vulnérables, à recourir à des techniques de manipulation visant à instaurer une relation d'emprise et/ou d'isolement, afin de créer les conditions permettant la commission de violences et de viols dans un climat d'impunité⁷⁵.

L'exemple de l'influenceur Adrien Laurent (AD Laurent) illustre cette dynamique. Ancien candidat de télé-réalité reconverti en acteur pornographique, il diffuse sur TikTok, où il compte plus de 1,8 million d'abonnés, des contenus misogynes, virilistes et hypersexualisés, incluant des allusions à des pratiques sexuelles violentes et sans consentement, ainsi que des lives avec de jeunes femmes dont l'âge est difficile à déterminer. Il se présente comme un « coach » ou créateur de contenu destiné aux adultes, mais met en scène une sexualité fondée sur l'humiliation, l'objectification des femmes et la valorisation d'un rapport de domination. Sa notoriété, largement construite via les réseaux sociaux et ses performances publiques, contribue à banaliser des pratiques dégradantes auprès d'un public majoritairement jeune⁷⁶. Déjà banni d'Instagram, son compte TikTok a été supprimé en mai 2025 suite à un signalement de la ministre déléguée à l'Égalité entre les femmes et les hommes, Aurore Bergé⁷⁷.

Comme le souligne Pauline Ferrari (2025), la communauté PUA est particulièrement insidieuse car elle repose sur une conception essentialiste et déshumanisante des femmes, perçues comme des proies

73 - Leport, E. (2020). *Quand les pères montent la garde : Discours, pratiques et conscience de domination dans les mobilisations collectives de pères séparés* (Thèse de doctorat, Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis)

74 - Ferrari, P. (2025, 6 mars). *Formés à la haine des femmes : Comment les masculinistes infiltrèrent les réseaux sociaux*. Pocket Agora.

75 - Osez le Féminisme ! *Stratégies des agresseurs : décryptage*. (2018, 1 mars). [Lien](#)

76 - Adrien Laurent, *l'influenceur X dans le viseur des autorités*. France Info. [Lien](#)

77 - *Le compte TikTok de l'influenceur controversé AD Laurent supprimé après un signalement*. Libération. [Lien](#)

à conquérir plutôt que comme des sujets autonomes. Cette communauté **s'appuie également sur une véritable économie numérique de la domination sexuelle où les créateurs de contenus monétisent des pratiques relevant de l'humiliation ou de la coercition**. Par ailleurs, les contenus PUA constituent fréquemment une porte d'entrée vers l'ensemble de la manosphère : de nombreux jeunes hommes, initialement à la recherche de simples conseils de séduction, sont exposés à des discours misogynes via un écosystème numérique extrêmement accessible dans lequel une requête aussi anodine que « comment draguer une fille » conduit à des contenus idéologiques et manipulateurs⁷⁸, faisant des PUA un vecteur d'orientation vers des communautés plus radicalisées.

Point baromètre :

17 % des hommes considèrent que « *quand une femme dit non à un rapport sexuel, on peut la convaincre de changer d'avis* », une croyance révélatrice d'une **banalisation des pressions sexuelles** et d'une **méconnaissance du consentement libre et éclairé**, caractéristique de la culture du viol.

Le mouvement MGTOW (Men Going Their Own Way) se distingue des autres sous-courants de la manosphère par sa posture radicalement opposée à celle des Pickup Artists ou des Incels qui cherchent à multiplier les relations avec les femmes. Les membres de ce mouvement considèrent généralement toutes les femmes comme vénales voire manipulatrices et prônent pour les hommes une forme de retrait volontaire des interactions amoureuses, sexuelles et domestiques avec elles. En France, cette communauté s'avère particulièrement active et se structure autour d'une hiérarchie stricte entre les genres. Les adhérents justifient leur position par une logique d'« autopréservation masculine », estimant que les femmes seraient à l'origine de l'ensemble de leurs problèmes, qu'il s'agisse de maternité clandestine, de harcèlement pour pensions alimentaires ou de tromperies affectives visant à s'approprier leur patrimoine.

Paradoxalement, bien que ces hommes revendiquent le refus de toute relation avec les femmes, une grande partie de leur activité consiste à critiquer et commenter leur comportement, consolidant ainsi un vaste réseau masculiniste en ligne, souvent comparé à un « boys club ». Une minorité plus radicale va jusqu'à éviter tout contact quotidien avec les femmes, illustrant l'extrême polarisation de cette idéologie⁷⁹. Les MGTOW développent ainsi un discours séparatiste qui présente la société comme intrinsèquement « hostile aux hommes », alimentant une vision conspirationniste des institutions.

Point baromètre :

21 % des hommes estiment que « *la vie conjugale désavantage économiquement les hommes* », une idée qui reflète une vision biaisée des dynamiques financières au sein du couple, souvent utilisée pour justifier une prétendue oppression masculine.

Il existe aussi des mouvements plus marginaux comme ceux dits « **chamaniques** », tels que le **Mankind Project** ou certains groupes « **survivalistes** », qui se concentrent sur le développement personnel masculin et la « reconnexion » à une masculinité dite authentique, via des retraites, rituels et activités comme la chasse ou l'alimentation carnée. Cependant, ces organisations ont été signalées pour leurs pratiques potentiellement sectaires. Entre 2020 et 2021, la MIVILUDES⁸⁰ a reçu plusieurs alertes d'anciens membres ou de proches qui dénoncent des méthodes d'isolement, de rupture avec les proches, d'intimidation et de soumission, ainsi qu'un corpus idéologique structuré favorisant un processus d'emprise mentale⁸¹. S'ils semblent éloignés de la manosphère la plus visible, ces groupes participent néanmoins à un même récit de « restauration » de la virilité et de rejet des normes égalitaires contemporaines, et constituent pour certains hommes une porte d'entrée vers des discours plus explicitement antiféministes.

78 - Ferrari, P. (2025, 6 mars). *Formés à la haine des femmes : Comment les masculinistes infiltrent les réseaux sociaux*. Pocket Agora.

79 - Ibid.

80 - Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires

81 - MIVILUDES. (2023). *Rapport 2021 : Vigilance et lutte contre les dérives sectaires [PDF]*. Ministère de l'Intérieur. [Lien](#)

Il convient de souligner que les discours masculinistes fonctionnent de manière systémique, certains étant également relayés par des femmes qui diffusent et alimentent des messages antiféministes. Leur parole constitue un **vecteur important de légitimation du patriarcat**, en normalisant des idées masculinistes sous le couvert du choix individuel et en promouvant l'idéologie de complémentarité des sexes, qui contribue à cantonner les femmes à certaines tâches ou rôles spécifiques. Ces messages prennent des formes variées, allant de simples déclarations personnelles à des contenus organisés et médiatisés, et participent, par leur apparente « respectabilité », à rendre socialement acceptables des normes qui fragilisent l'égalité.

Le mouvement des « tradwives » est incarné par des femmes souvent issues de classes socio-économiques favorisées et majoritairement blanches, qui adoptent volontairement un rôle domestique et subordonné, valorisant la maternité, le foyer et la primauté des besoins masculins⁸². **Ce courant ne se réduit pas à un simple phénomène de mode ou de « lifestyle »** : il s'inscrit dans une **stratégie politique plus large**, portée par le masculinisme et l'extrême droite. En présentant ces normes de genre comme des choix individuels libérateurs, les « tradwives » contribuent à **normaliser une vision hiérarchique et essentialiste des rapports entre les sexes, légitimer la domination masculine** et à saper les acquis féministes en phase avec les revendications des mouvements masculinistes et des partis d'extrême droite.

Parallèlement, certains discours antiféministes sont explicitement politiques et revendiquent une remise en cause directe des droits des femmes. C'est le cas de figures comme Hannah Pearl Davis aux États-Unis, qui diffuse des positions radicales, allant jusqu'à contester le droit de vote féminin, et affirme que le féminisme menace la société⁸³. En France, Thaïs d'Escufon, ancienne porte-parole de Génération Identitaire et militante d'extrême droite, illustre cette radicalisation : sur TikTok et YouTube, elle diffuse des messages affirmant que l'égalité hommes-femmes n'est ni souhaitable ni possible, présentant les femmes modernes comme « irresponsables » et prodiguant des conseils à un public masculin pour « devenir de vrais hommes » et contrôler leur partenaire⁸⁴.

Ces discours s'inscrivent dans une matrice idéologique transnationale, articulant antiféminisme, masculinisme et extrême droite. Ils participent à **l'essentialisation de normes de domination masculine**, présentées comme légitimes, naturelles ou nécessaires à la cohésion sociale. Ils constituent des **outils de propagande** au service d'un projet politique réactionnaire, visant à restaurer un ordre social inégalitaire et à s'opposer aux avancées progressistes.

Des courants pluriels, une rhétorique partagée : les mécanismes de dissimulation des discours masculinistes

Malgré les divergences idéologiques et discursives importantes qui existent entre les différents courants masculinistes, ces mouvements partagent un **ensemble de stratégies communes d'action et de dissimulation** visant à diffuser leurs idées tout en préservant une apparente légitimité sociale. Cette cohérence stratégique constitue l'un des mécanismes centraux de la manosphère : une nébuleuse hétérogène de groupes dont les rhétoriques convergent vers la défense des hiérarchies de genre.

L'un des aspects les plus marquants réside dans **l'adaptation stratégique d'éléments de langage**, permettant à ces groupes de masquer leurs intentions antiféministes derrière des discours présentés comme égalitaires. Ainsi, certains mobilisent la rhétorique de la sympathie pour légitimer la violence masculiniste, en présentant les hommes comme victimes d'un système injuste afin de justifier des comportements violents, voire meurtriers, notamment dans les cas de familicides interprétés comme des « gestes désespérés » de pères aimants. Ce récit victimaire constitue un pilier majeur de la propagande masculiniste, en inversant symboliquement les rapports de domination.

82 - Aux États-Unis, des figures comme Estee Williams ou Mrs Midwest construisent sur les réseaux sociaux un modèle de femme au foyer inspiré des années 1950 ou adapté à une esthétique contemporaine, tandis qu'en France, des collectifs comme Némésis ou des influenceuses comme Thaïs d'Escufon relaient un discours antiféministe centré sur le retour aux rôles traditionnels.

83 - Tual, M. (2024, 9 mars). Ces influenceuses antiféministes qui réhabilitent le mythe de la « bonne épouse ». Le Monde. [Lien](#).

84 - Ibid.

D'autres recourent à un **langage d'égalité apparente**, utilisant des notions comme la « coparentalité » ou les « droits parentaux égaux » pour dissimuler des objectifs de contrôle et de domination. De la même manière, l'appropriation du vocabulaire des droits humains – égalité, non-discrimination, droits de l'enfant – sert à donner une légitimité morale à des revendications antiféministes. Cette stratégie de dissimulation se renforce par l'évitement de la confrontation directe avec le féminisme, rendant ces mouvements plus difficiles à identifier et à contrecarrer⁸⁵. Cette tactique leur permet d'apparaître comme raisonnables ou « centrés sur le dialogue », tout en promouvant des positions profondément inégalitaires.

Les réseaux masculinistes ont également développé depuis le début des années 2000 une stratégie discursive sophistiquée désignée sous l'appellation « **Red Pill** » (« pilule rouge »), empruntée au film Matrix pour suggérer un « éveil » à une prétendue réalité cachée. Cette rhétorique présente les normes sociales contemporaines et le féminisme comme des instruments de manipulation et de marginalisation des hommes. Les différents réseaux masculinistes déploient ce cadrage discursif selon une gradation : des versions modérées prônant une « libération » masculine, jusqu'à des variantes radicales adhérant à une théorie conspirationniste selon laquelle les femmes, les personnes LGBT et les féministes auraient infiltré l'ensemble des sphères de pouvoir (médias, institutions politiques et système judiciaire) dans le but délibéré d'opprimer les hommes. Ce discours d'« éveil » constitue un puissant levier de radicalisation, en proposant une lecture paranoïaque des rapports sociaux.

En parallèle, leurs actions reposent sur une **manipulation systématique des données statistiques et de leurs interprétations sociologiques**, à travers des thématiques récurrentes telles que la garde d'enfants, le sans-abrisme masculin, les difficultés scolaires des garçons, le suicide des hommes ou encore la question des hommes victimes de violences conjugales. Si les chiffres mobilisés sont souvent exacts, leur présentation est biaisée : les faits sont simplifiés, sortis de leur contexte ou interprétés de manière à soutenir un discours de victimisation masculine⁸⁶. Cette instrumentalisation de la science et des données constitue une méthode centrale de légitimation, donnant un vernis d'objectivité à des argumentaires strictement idéologiques.

L'exemple de la garde d'enfants après divorce illustre particulièrement ce procédé. Les mouvements masculinistes dénoncent régulièrement la prétendue partialité du système judiciaire en faveur des mères, affirmant que celles-ci obtiennent quasi systématiquement la garde des enfants. Or, cette situation s'explique avant tout par des dynamiques familiales et sociales : les pères sollicitent moins fréquemment la garde et, lorsqu'ils le font dans le cadre d'un divorce à l'amiable, leur demande est très souvent acceptée. En effet, une étude du ministère de la Justice révèle que, parmi l'ensemble des demandes exprimées par les pères, 58 % demandent que la résidence principale soit fixée chez la mère, 19 % optent pour une résidence alternée et 15 % souhaitent que l'enfant réside principalement chez eux.

Mises en parallèle avec les décisions judiciaires, ces données montrent que 93 % des demandes des pères ont été satisfaites⁸⁷. Cette réalité disqualifie l'argument masculiniste, révélant que les différences observées relèvent davantage de comportements différenciés et de normes sociales que d'une discrimination institutionnelle à l'encontre des hommes⁸⁸. En effet, les femmes assument davantage les soins aux enfants et aux proches⁸⁹. Ces revendications sont davantage liées à un ressentiment envers la mère et à un besoin de réaffirmer l'autorité paternelle qu'à un véritable désir de s'occuper des enfants, comme l'ont montré plusieurs études sur ces populations.

85 - Audition de Stéphanie Lamy - HCE - 24 octobre 2025

86 - Audition de Pauline Ferrari - HCE - 31 octobre 2025

87 - Guillonnet, M., & Moreau, C. (2013). *La résidence des enfants de parents séparés : de la demande des parents à la décision du juge* - Ministère de la Justice, Direction des affaires civiles et du sceau, Pôle d'évaluation de la justice civile. [Lien](#)

88 - Fillod-Chabaud, A. (2022). *The personal is political. Ou comment la paternité post-conjugale devient une affaire publique*. In *Au nom du père*. Lyon: ENS Éditions. [Lien](#)

89 - Observatoire des inégalités. (2025, 7 mars). *Partage des tâches domestiques : les progrès sont lents*. [Lien](#)

Autre exemple, le suicide des hommes est souvent invoqué par certains mouvements masculinistes comme un symptôme de la prétendue « crise de la masculinité ». En France, le fondateur de SOS Papa a laissé entendre que les femmes qui divorcent pousseraient les hommes au suicide. Il est vrai que le taux de suicide chez les hommes est nettement plus élevé que chez les femmes : selon le rapport annuel de l'Observatoire national du suicide, les hommes se suicident trois fois plus que les femmes⁹⁰. Cependant, il n'est pas démontré que le divorce soit la cause principale de ces suicides. Comme le souligne Francis Dupuis-Déri, les suicides masculins semblent davantage liés à des difficultés économiques et à l'isolement social qu'à des problèmes familiaux⁹¹. Cette réalité contredit l'argumentaire masculiniste, qui présente les femmes comme responsables de la détresse masculine, occultant ainsi les causes structurelles de cette souffrance.

En réalité, cette instrumentalisation du suicide par les masculinistes ne vise pas à résoudre les problèmes de santé mentale des hommes, mais à alimenter un récit de victimisation collective. Elle s'inscrit dans une stratégie plus large de radicalisation, où les difficultés individuelles, réelles ou perçues, sont attribuées au féminisme ou à l'émancipation des femmes, plutôt qu'à des facteurs socio-économiques ou à des normes de genre toxiques. Cette rhétorique trouve un écho particulier auprès des jeunes hommes en situation de vulnérabilité psychologique, comme le montrent les données du Baromètre de Santé publique France (2024)⁹² : un adulte sur six (16 %) a vécu un épisode dépressif caractérisé au cours des 12 derniers mois, une proportion qui atteint 22 % chez les 18-29 ans, une tranche d'âge surreprésentée dans les communautés en ligne comme les incels. Pourtant, le recours aux soins reste limité, notamment chez les hommes (65 % des personnes concernées n'ont pas consulté), en raison des stéréotypes de genre qui dissuadent l'expression de la détresse et valorisent l'autonomie forcée. **Dans ce contexte, les discours masculinistes offrent une réponse de substitution** : ils proposent aux hommes un cadre interprétatif simpliste, où leurs difficultés sont attribuées à des « ennemis » extérieurs (féministes, minorités, élites), plutôt qu'à des causes systémiques. Ces communautés en ligne deviennent alors des espaces où la souffrance individuelle est transformée en haine collective, renforçant l'adhésion à des idéologies victimaires et parfois violentes⁹³.

5. LES DISCOURS MASCULINISTES SE DIFFUSENT SUR L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ

L'influence de ces discours sur les plus jeunes

Lors de son audition devant le Haut Conseil à l'Égalité⁹⁴, Pauline Ferrari a livré un témoignage éclairant sur la réceptivité des jeunes aux discours masculinistes, fondé sur son expérience directe auprès des élèves dans le cadre de ses interventions en milieu scolaire. Ses observations révèlent une perméabilité importante des jeunes garçons à ces contenus, qu'ils soient diffusés en ligne ou hors ligne, et confirment que le masculinisme a d'ores et déjà pénétré l'espace scolaire. Ce phénomène constitue désormais

90 - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), (2025, février). *Suicide : maître croissant des jeunes femmes et fin de vie, Penser les conduites suicidaires aux prismes de l'âge et du genre (6^e rapport de l'Observatoire national du suicide)*. ViePublique.

91 - DupuisDéri, F. (2022). *La crise de la masculinité : autopsie d'un mythe tenace*. Points.

92 - Épisodes dépressifs : prévalence et recours aux soins. Baromètre de Santé publique France – Résultats de l'édition 2024. *Santé publique France*. [Lien](#)

93 - Ferrari, P. (2025, 6 mars). *Formés à la haine des femmes : Comment les masculinistes infiltrent les réseaux sociaux*. Pocket Agora.

94 - Audition de Pauline Ferrari - HCE - 31 octobre 2025

un enjeu majeur de cohésion sociale, car il influence les comportements relationnels, les représentations du consentement et la manière dont les garçons et les filles envisagent leurs propres droits.

La présence de ces idéologies se manifeste à travers plusieurs indicateurs préoccupants. On observe dans un premier temps la normalisation d'un vocabulaire problématique tel que « bodycount ». Le concept de *bodycount* renvoie au nombre de partenaires sexuels qu'une personne a eu au cours de sa vie, et réactive les stéréotypes de genre traditionnels en distinguant la femme « pure » (ayant peu ou aucun partenaire sexuel) de la femme « traînée » (considérée comme indigne de mariage), et impose une norme selon laquelle ce nombre devrait rester faible pour les femmes mais pas pour les hommes.

Point baromètre :

24 % des hommes pensent que « les femmes ayant eu de multiples partenaires ne peuvent plus s'attacher durablement ensuite », une croyance typique du **masculinisme «body count»**, qui juge et dévalorise les femmes en fonction de leur vie sexuelle passée.

Les élèves ont tendance à considérer les relations sexuelles de manière objectivante, à remettre en question systématiquement les statistiques sur les inégalités de genre et à inverser la culpabilité en tenant les victimes responsables des violences (plutôt que leurs auteurs). Ces attitudes contribuent directement à la culture du viol en normalisant les violences sexuelles et en renforçant les inégalités de pouvoir entre les sexes. Cette imprégnation se traduit également par une défiance institutionnelle marquée envers les médias et la justice, perçus comme biaisés contre les hommes, tandis que ces discours s'articulent étroitement avec l'homophobie et la transphobie, révélant leur dimension systémique⁹⁵.

Point baromètre :

15 % des hommes estiment qu'« une femme agressée sexuellement peut en partie être responsable de sa situation », une idée révélatrice de la culture du viol, qui déplace la responsabilité de l'agresseur vers la victime.

Ces dynamiques varient. Au collège, la réceptivité des élèves s'accompagne d'une vulnérabilité accrue : ils sont plus susceptibles de s'opposer face aux interventions et de reproduire les préjugés transmis dans le cadre familial. Au lycée, si le développement de l'esprit critique favorise des interactions entre genres plus fluides, les garçons ancrés dans des postures misogynes tendent à former des groupes résistants, particulièrement dans les filières à prédominance masculine⁹⁶. Ces observations montrent que l'école n'est pas un espace neutre : elle est un terrain où se rejouent les rapports de domination et où s'expérimente l'idéologie masculiniste.

Ce témoignage met en lumière une réalité essentielle : le masculinisme ne saurait être réduit à l'influence de quelques figures isolées. **Il s'agit d'un système idéologique structuré qui imprègne désormais les jeunes générations par un bombardement massif de contenus, rendu possible par la puissance des plateformes numériques**⁹⁷. L'exposition constante des jeunes garçons à des contenus masculinistes témoigne d'une diffusion massive s'appuyant sur des réseaux numériques puissants et des relais médiatiques. L'ampleur de cette imprégnation démontre un phénomène systémique nécessitant une réponse structurelle d'envergure comparable. Cette réponse est rendue d'autant plus nécessaire que des travaux récents et novateurs sur la stéréotypie de genre chez les lycéennes et lycéens du 21^{ème} siècle⁹⁸ révèlent qu'environ **la moitié d'entre eux montrent en classe de terminale une stéréotypie forte à extrême dans les trois voies (générale, technologique et professionnelle) de notre système scolaire**. Exprimée par l'idée de différences intrinsèques entre les deux sexes qui conduiraient naturellement les filles et les garçons à réussir dans

95 - Ibid.

96 - Ibid.

97 - Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes. (2025, 20 janvier). *Rapport 2025 sur l'état du sexisme en France – À l'heure de la polarisation*. [Lien](#)

98 - Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. (2021, juillet 9). *Faire de l'égalité filles-garçons : une nouvelle étape dans la mise en œuvre du lycée du XXI^e siècle*. [Lien](#)

des domaines distincts (par exemple dans la voie générale : les mathématiques et les sciences réputées les plus dures pour les garçons - dont numérique et sciences informatiques ; les disciplines littéraires pour les filles), cette stéréotypie très marquée nourrit un terreau favorable aux dérives masculinistes de toute nature.

Les adultes sont loin d'être épargnés ; un enjeu de société et de cohésion démocratique

Si la prévention auprès des jeunes constitue une priorité, les adultes ne sont pas épargnés par la diffusion des discours masculinistes. Le baromètre sexisme 2025, qui mesure la perméabilité de la population française à ces discours, met en évidence une imprégnation préoccupante de ces idéologies au sein de la population adulte. Cette perméabilité croissante des adultes aux narratifs masculinistes questionne la capacité collective à préserver un consensus social autour des valeurs d'égalité entre les femmes et les hommes.

Enfin, la désinformation constitue également un levier d'action majeur pour ces mouvements masculinistes. Ils déploient des stratégies visant à essentialiser les questions de genre et à renforcer une vision strictement binaire des rôles sociaux. L'objectif demeure la consolidation des stéréotypes existants en présentant les différences genrées comme naturelles et immuables, tout en discréditant les approches nuancées sur ces questions. Cette tactique s'appuie généralement sur une sélection biaisée de données scientifiques et sur la simplification excessive de phénomènes sociaux complexes. En simplifiant à l'extrême des phénomènes sociaux complexes, et en mobilisant des arguments pseudo-scientifiques, ils cherchent à rendre leurs positions à la fois convaincantes et difficilement réfutables pour un public peu averti.

B

LA PROPAGATION DES DISCOURS MASCULINISTES COMME ENJEU DE SÉCURITÉ NATIONALE

1. LE MASCULINISME : UNE MENACE À L'ORDRE PUBLIC ET UN ENJEU DE SÉCURITÉ NATIONALE

Le masculinisme ne relève pas uniquement d'une dimension discursive cantonnée à la sphère numérique. Il ancre dans les esprits la légitimité de violences à l'égard des femmes et des minorités. Ce phénomène s'accompagne de la diffusion d'un climat d'intimidation, de discours violents et, dans certains cas, de la promotion du proxénétisme, de l'apologie du viol, voire du meurtre.

La radicalisation et le passage à l'acte de certains individus au nom d'idéologies identitaires masculinistes représentent un phénomène tangible, massif et encore largement sous-estimé. Cette méconnaissance conduit à minimiser la portée et la dangerosité de ces discours, dont le langage s'adapte pour contourner les dispositifs de détection.

C'est la sécurité des femmes et des filles qui est directement et immédiatement en jeu et qui confère à la lutte contre ce phénomène une dimension évidente de sécurité publique. Mais celui-ci, compte-tenu de la façon dont il est idéologiquement, financièrement et technologiquement alimenté, constitue également un enjeu de sécurité nationale.

Comme le souligne Stéphanie Lamy, « la misogynie et le sexisme ne sont pas de simples préjugés, mais des moteurs idéologiques du terrorisme contemporain, sous toutes ses formes, y compris masculiniste »⁹⁹. Ce masculinisme agit comme une **clé de voûte de l'internationale réactionnaire**, fédérant des idéologies politiques et religieuses anti-démocratiques autour d'un même socle : le **suprémacisme de genre**,

99 - HCE - Audition de Stéphanie Lamy - 24 octobre 2025

dont la première cible reste les droits des femmes. La récente stratégie de sécurité américaine¹⁰⁰, publiée le 5 décembre 2025, est particulièrement inquiétante à cet égard : elle vise explicitement à soutenir des changements de régime en Europe, conditionnant l'aide américaine à une convergence idéologique avec les « valeurs » promues aux États-Unis. Cette orientation touche directement notre modèle démocratique, en principe fondé sur l'égalité entre individus, et notamment entre femmes et hommes.

La force du phénomène masculiniste réside notamment dans le terreau des structures patriarcales et sexistes multiséculaires qui traversent l'ensemble des sociétés. Remettre en cause le principe d'égalité, notamment entre les femmes et les hommes, revient à fragiliser les démocraties contre des agendas politiques et religieux anti-droits, anti-démocratiques et autoritaires. Il est dès lors essentiel, et urgent, de reconnaître que le masculinisme ne constitue pas seulement l'expression d'un sexisme décomplexé : il représente également une porte d'entrée stratégique pour des forces multiples dont l'objectif est l'érosion, voire la destruction, des fondements des sociétés démocratiques.

A cet égard, il est instructif de constater que la **stratégie nationale suisse contre la radicalisation et l'extrémisme violent** place explicitement la **promotion de l'égalité femmes-hommes** au cœur de ses priorités. Cette stratégie renvoie aux conclusions du rapport "Facteur M : Masculinité et radicalisation"¹⁰¹ qui démontre que la radicalisation masculine, souvent invisibilisée par l'ancrage structurel des normes traditionnelles, puise sa source dans un **sentiment de victimisation** face aux transformations sociales. Plutôt que de remettre en question les schémas patriarcaux, les hommes concernés **les durcissent**, désignant comme responsables de leur malaise les féministes, les minorités ou d'autres boucs émissaires, un mécanisme qui alimente en retour **violence et polarisation**.

Cette analyse invite à repenser en profondeur la manière dont les institutions appréhendent ces violences, en les reconnaissant non comme de simples faits divers, mais comme une menace politique et systémique pour la sécurité nationale et la démocratie.

2. UNE COMPRÉHENSION INSTITUTIONNELLE QUI DOIT ÊTRE RENFORCÉE

Le phénomène est identifié depuis plusieurs années par les services de l'Etat. Dès 2021, la MIVILUDES rappelle à juste titre, dans son rapport de 2021¹⁰², que les thématiques liées au masculinisme, au virilisme ou à l'antiféminisme relèvent avant tout d'un radicalisme idéologique et politique, pouvant conduire à des formes d'endoctrinement lourd. Pour autant, la complexité de sa nature et la plasticité mouvante et rapide de ses manifestations rendent plus ardue la compréhension fine de ses ressorts pour permettre de mettre en place des stratégies et des outils de prévention et de répression adaptés.

Le traitement de l'attentat **masculiniste déjoué à Saint-Étienne** en juin 2025, où un jeune homme de 18 ans, se revendiquant de la mouvance *incel*, a été interpellé avec deux couteaux près d'un lycée, illustre la **prise de conscience croissante des autorités françaises face à la menace sérieuse posée par ces idéologies**¹⁰³. Pour la première fois, le Parquet national anti-terroriste (PNAT) s'est saisi d'une affaire de masculinisme revendiqué, indiquant ainsi que les agissements de ces mouvements peuvent entrer dans la qualification du terrorisme.

100 - The White House. 2025 National Security Strategy. [Lien](#)

101 - Theunert, M., & Ryser, V. (2024). *Le facteur M : Masculinité et radicalisation*. [Lien](#)

102 - Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires [MIVILUDES]. *Rapport d'activité 2021*. Ministère de l'Intérieur. [Lien](#)

103 - Libération. *Saint-Étienne : un attentat masculiniste déjoué : un homme de 18 ans interpellé avec deux couteaux*. (2025, 2 juillet). [Lien](#)

Pour autant, d'après les personnes auditionnées, la question se pose de savoir si les services de l'État ont à leur disposition suffisamment d'éléments de connaissance permettant de comprendre ce phénomène mouvant et émergent dans toute son acception, et s'ils peuvent s'appuyer sur une organisation adaptée afin de mieux le prévenir et le circonscrire.

Face à la montée rapide de cette menace, le présent rapport vise à alerter sur la nécessité d'une acculturation générale des pouvoirs publics, des chaînes hiérarchiques et de la société, afin de comprendre ses mécanismes, de s'organiser efficacement et de développer des outils de prévention et de répression cohérents, dotés des budgets adéquats.

Alors que plusieurs pays, notamment le Canada et le Royaume-Uni, ont déjà intégré cette dimension dans leurs dispositifs de prévention de la radicalisation et de lutte contre l'extrémisme violent, la France accuse un retard préoccupant dans l'identification et le traitement de ce phénomène. Il est donc urgent que l'État se dote d'un cadre stratégique dédié, porté au plus haut niveau interministériel, afin de structurer une réponse globale et cohérente à cette forme spécifique de radicalisation qui menace à la fois la sécurité publique et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Recommandation 20 :

Élaborer une stratégie nationale de prévention et de lutte contre la radicalisation masculiniste

- **Reconnaître formellement** les formes de radicalisation misogynes comme des menaces avérées pour l'ordre public et la sécurité nationale ;
- **Élaborer un plan interministériel pluriannuel** définissant les priorités stratégiques, les objectifs opérationnels et les indicateurs de résultats, accompagné de **budgets dédiés et identifiés** permettant le déploiement effectif des mesures sur l'ensemble du territoire ;
- **Adresser un rapport annuel au Parlement** garantissant la transparence de l'action publique, l'évaluation des dispositifs mis en œuvre et l'ajustement des moyens en fonction des évolutions du phénomène.

La lutte contre la radicalisation masculiniste ne peut être efficace sans une coordination interministérielle forte et pérenne. La radicalisation masculiniste, par sa nature diffuse et sa propagation via les réseaux sociaux, exige une gouvernance claire, des moyens budgétaires identifiés et un pilotage stratégique capable d'articuler l'ensemble des acteurs concernés. Il est donc impératif de mettre en place un dispositif interministériel ambitieux, inscrit dans la durée et soumis à une évaluation régulière, garantissant ainsi la cohérence et l'efficacité de l'action publique.

Recommandation 21 :

Mettre en place une organisation interministérielle coordonnée et dotée de moyens dédiés.

Cette organisation devra notamment avoir pour objectifs de :

- **Articuler de manière cohérente et effective** les différents piliers d'intervention : prévention (sensibilisation et éducation), protection (accompagnement des victimes et personnes vulnérables) et lutte opérationnelle (répression et démantèlement des réseaux) ;
- **Veiller à la mise en œuvre de la stratégie nationale** sur l'ensemble des piliers d'intervention
- **Développer une compréhension approfondie** des déterminants de la construction de l'identité masculine contemporaine et de ses dérives radicales, en mobilisant les sciences sociales, numériques, informatiques et les acteurs de terrain identifiés.

En complément, il apparaît essentiel d'adopter une approche articulant impulsion nationale et valorisation des dynamiques locales. Si l'élaboration d'une stratégie nationale demeure indispensable pour assurer la cohérence et la lisibilité de l'action publique, elle ne saurait se substituer aux initiatives déjà déployées sur les territoires. De nombreux acteurs de terrain (collectivités territoriales, associations, établissements

scolaires ou centres sociaux) ont en effet développé des actions de sensibilisation, de prévention et d'accompagnement dont l'efficacité repose sur leur ancrage local. Dans cette perspective, il est recommandé que l'État identifie, évalue et accompagne ces initiatives existantes, afin de capitaliser sur les bonnes pratiques et d'en favoriser l'essaimage à l'échelle nationale.

Recommandation 22 :

Soutenir, valoriser et dupliquer les initiatives territoriales de prévention de la radicalisation masculiniste.

Cette recommandation implique :

- ▶ **Cartographier l'ensemble des initiatives territoriales** portant sur la déconstruction des stéréotypes de genre, la prévention des violences sexistes ou l'accompagnement des jeunes hommes en difficulté identitaire ;
- ▶ **Évaluer leur efficacité** selon des critères objectifs (impact, public touché, pérennité, transférabilité) afin d'identifier les dispositifs les plus performants ;
- ▶ **Créer un réseau national d'échange de pratiques** permettant aux territoires pionniers de partager leur expérience et de mutualiser leurs outils.

La mise en examen par le Parquet national anti terroriste (PNAT) d'un individu issu de la mouvance *incel* pour association de malfaiteurs terroristes constitue une avancée majeure : elle reconnaît pour la première fois en France la dimension terroriste de certaines formes de radicalisation masculiniste. Cette décision judiciaire appelle désormais une traduction opérationnelle dans les doctrines de renseignement et de sécurité intérieure. Si la justice qualifie ces actes de terrorisme, il est impératif que les services de renseignement et les forces de sécurité intègrent pleinement cette menace dans leurs cadres d'analyse et leurs dispositifs de surveillance. Le terrorisme misogyne ne peut plus être traité comme un phénomène marginal : il exige une doctrine spécifique, des outils d'identification adaptés et une mobilisation comparable à celle déployée face aux autres formes d'extrémisme violent. Il convient donc d'aller au bout de cette logique en structurant l'ensemble de la chaîne de détection et de traitement de la menace.

Recommandation 23 :

Intégrer le «terrorisme misogyne» dans les doctrines de sécurité. Cette recommandation implique :

- ▶ **La mise à jour du cadre d'analyse des menaces de la DGSI** afin d'y intégrer formellement les radicalisations sexistes et misogynes, en leur accordant le même niveau de vigilance que les autres formes d'extrémisme violent ;
- ▶ **La formation systématique de l'ensemble des agents concernés, notamment du renseignement,** aux codes, aux stratégies de recrutement et aux discours propres à la manosphère.
- ▶ **La création d'un référentiel national des signaux faibles** recensant les lexiques spécifiques, les comportements à risque et les trajectoires de radicalisation typiques, permettant aux services de première ligne d'identifier précocement les individus susceptibles de basculer dans la violence.

Les acteurs de première ligne (policier-es, gendarmes, magistrat-es, travailleur-ses du social, personnels éducatifs) sont les premiers confrontés aux manifestations de la radicalisation masculiniste, mais peinent souvent à en identifier les codes et les signaux d'alerte faute de formation spécifique. Cette lacune entrave la détection précoce et la réponse adaptée. Il est donc indispensable de renforcer massivement leur acculturation à ce phénomène pour garantir une prise en charge cohérente sur l'ensemble du territoire.

Recommandation 24 :

Renforcer la formation des forces de l'ordre, magistrat-es et agents publics à la radicalisation masculiniste

Les grilles d'évaluation du danger utilisées par les forces de l'ordre dans le traitement des violences conjugales et familiales constituent un outil essentiel pour anticiper les passages à l'acte et protéger les victimes. Toutefois, ces outils ne prennent pas encore en compte les marqueurs spécifiques de la radicalisation masculiniste, alors que l'adhésion à ces idéologies constitue un facteur aggravant du risque de violence et de récidive. Il est donc nécessaire d'intégrer cette dimension dans les protocoles d'évaluation existants afin d'affiner le diagnostic et d'adapter la réponse policière et judiciaire.

Recommandation 25 :

Renforcer les grilles d'évaluations du danger qu'utilisent les forces de l'ordre dans le cadre des affaires de violences conjugales et familiales **en intégrant la dimension masculiniste.**

La compréhension fine du phénomène de radicalisation masculiniste nécessite une organisation dédiée, capable de collecter, analyser et diffuser des données fiables sur l'évolution de cette menace. À ce jour, la France ne dispose d'aucun dispositif centralisé de veille et d'expertise sur les mouvances masculinistes et leurs dérives radicales. Les données sont éparpillées, les analyses fragmentées entre différents acteurs, et aucune instance n'assure la synthèse des connaissances produites. Cette carence limite considérablement la capacité des pouvoirs publics à anticiper les évolutions et à ajuster les politiques en conséquence. L'expérience d'autres observatoires thématiques a démontré l'utilité d'une structure indépendante capable de produire une expertise de référence. Il est donc essentiel de doter la France d'un outil comparable pour mieux appréhender la complexité de la radicalisation masculiniste.

Recommandation 26 :

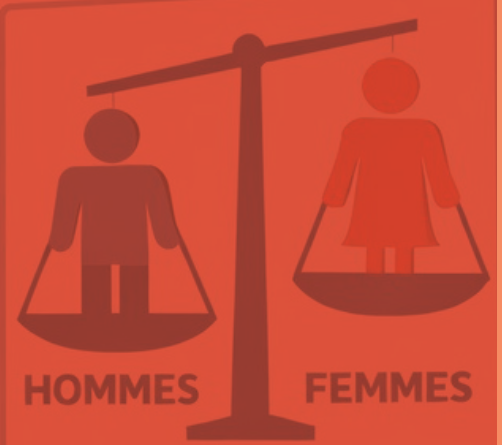
Confier au Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE), avec des moyens dédiés, la mission d'Observatoire national du masculinisme et des radicalisations sexistes. Cet observatoire aurait pour mandat :

- ▶ **Centraliser la cartographie des réseaux masculinistes**, et suivre leurs évolutions ;
- ▶ **Produire des analyses et des rapports à destination du Gouvernement ;**
- ▶ **Affiner son travail sur le phénomène notamment en lien avec les administrations compétentes** (services de renseignement, justice, éducation nationale, police et gendarmerie), **le monde de la recherche et la société civile ;**
- ▶ **Engager un dialogue structuré avec les plateformes numériques.**

L'analyse menée met en évidence la dimension désormais systémique des dynamiques masculinistes en France, dont les manifestations s'exercent simultanément sur les plans idéologique, numérique, sécuritaire et économique. Loin de constituer des phénomènes marginaux, ces dynamiques s'appuient sur des stratégies de diffusion et de dissimulation qui contribuent à l'élargissement de leur audience, en particulier auprès des jeunes générations. Cette structuration inclut également une dimension financière importante, via la monétisation de contenus, le contrôle des algorithmes qui favorisent la visibilité de certaines publications et l'agrément ou la promotion de formations visant à renforcer ces idéologies. Les constats dressés soulignent par ailleurs des fragilités persistantes dans l'application du cadre de régulation des contenus haineux en ligne, ainsi qu'une aggravation sensible des risques pesant sur la sécurité des femmes. Ils mettent également en lumière l'absence de dispositifs institutionnels suffisamment structurés pour répondre aux vulnérabilités psychologiques susceptibles de nourrir certaines trajectoires de radicalisation.

Au regard de ces éléments, le Haut Conseil à l'Égalité appelle à une réponse publique cohérente et coordonnée : un renforcement effectif de la régulation numérique, une politique de prévention de la radicalisation et la reconnaissance du masculinisme comme enjeu de sécurité publique et nationale.

BAROMÈTRE SEXISME



SYNTHÈSE
DES RECOM-
MANDATIONS
DU HCE

AXE 1 : STRUCTURER UNE ACTION PUBLIQUE INTÉGRÉE POUR PRÉVENIR LES RADICALISATIONS SEXISTES ET PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ

Mobiliser contre le sexisme

1	Mobiliser au sein de chaque ministère, dans le cadre de ses compétences, des solutions adaptées à la lutte contre le sexisme.
2	Mettre en œuvre un plan d'action interministériel assortis de moyens adaptés afin de faire de la journée nationale contre le sexisme un moment fort de mobilisation et de sensibilisation.

Garantir l'effectivité des EVAR et EVARS par un pilotage renforcé et une formation adaptée des personnels

3	Consacrer l'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité (EVARS) comme un enseignement à part entière, au même titre que les disciplines obligatoirement enseignées, organisé sur la base d'un volume minimal de six heures annuelles réparties en trois séances, et dispensé, conformément au programme en vigueur, par les enseignants, les personnels de santé scolaire et socio-éducatifs, ainsi que par des associations agréées, afin de garantir une mise en œuvre effective, homogène et équitable sur l'ensemble du territoire, notamment dans les collèges et les lycées.
4	Mettre en place une enquête nationale pour s'assurer de la mise en place effective des 3 séances d'EVAR et EVARS Audit quantitatif : mesurer le nombre d'actions menées, la couverture des établissements, la répartition par niveaux scolaires et territoriaux. Audit qualitatif : analyser les disparités entre territoires, ainsi qu'entre établissements publics et sous contrat, identifier les pratiques efficaces et les difficultés rencontrées. Renforcer et harmoniser les procédures d'agrément et de contrôle des organismes intervenant en EVARS afin de garantir la qualité et la conformité des interventions sur l'ensemble du territoire.
5	Renforcer au sein de l'éducation nationale la formation des personnels premiers et second degré.
6	Rendre cette formation obligatoire dans la formation initiale des enseignant-es.
7	Développer la formation en direction du personnel de l'Éducation nationale
8	Développer la formation en direction des personnels éducatifs élargis
9	Développer des modules de formation et des ressources pédagogiques spécifiques pour outiller les enseignant-es face aux discours idéologiques sexistes, afin de renforcer leur capacité à les identifier, y répondre avec pédagogie et sécuriser la mise en œuvre des EVARS.

Continuer la formation et la prévention à l'âge adulte

10	Rendre obligatoire la prise en compte du risque VSST dans le DUERP et renforcer l'application effective des sanctions pénales et financières en cas de manquement des structures publiques, privées et associatives aux obligations légales en matière de prévention et de traitement des violences sexistes et sexuelles.
11	Instaurer dans le cadre de la commande publique, un dispositif de sanctions effectives, incluant exclusions et pénalités financières, afin de garantir que les marchés publics ne bénéficient qu'aux acteurs respectant pleinement les normes sociales, et ainsi renforcer l'impact sociétal des dépenses publiques.

12	Renforcer les actions d'information du grand public sur les infractions sexistes existantes et les recours juridiques à la disposition des victimes.
13	Développer des outils pédagogiques clairs et accessibles permettant une meilleure identification des infractions et une orientation effective des victimes.
14	Instaurer un mécanisme contraignant de budget sensible au genre dans l'ensemble des politiques publiques, assorti d'objectifs chiffrés et de sanctions en cas de non-respect, afin de garantir que chaque euro public contribue activement à la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes et à la réalisation effective de l'égalité réelle.

AXE 2 : RENFORCER ET APPLIQUER LES MÉCANISMES DE RÉGULATION NUMÉRIQUE

15	<p>Renforcer les moyens de l'ARCOM et de PHAROS</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Accroître leurs ressources (humaines, techniques et financières) afin de renforcer leur capacité d'intervention et d'analyse. ▶ Développer des programmes de formation spécialisés pour leurs agents, notamment sur les violences sexistes et sexuelles (VSS) et leurs manifestations en ligne mais aussi sur la menace masculiniste, ses stratégies de propagation et ses mécanismes de contournement des régulations. ▶ Créer une catégorie autonome "masculinisme" dans les signalements pour suivre le phénomène.
16	<p>Consolider le dispositif des signaleurs de confiance</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Engager une réflexion collective sur les critères d'attribution de ce statut afin d'en prévenir les éventuelles dérives et garantir son usage légitime et transparent. ▶ Assurer un financement stable et suffisant, permettant leur indépendance et leur professionnalisation.
17	<p>Exiger la transparence des algorithmes et limiter leur impact négatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Une obligation de transparence sur le fonctionnement des algorithmes de recommandation et de modération, notamment en ce qui concerne leur traitement des contenus liés aux VSS. ▶ Des mesures correctives pour limiter la viralité des contenus misogynes, y compris via des audits indépendants et des sanctions en cas de manquement.
18	<p>Ouvrir les fonctionnalités des plateformes à des acteurs tiers et redonner aux utilisateur·rices le contrôle sur leur expérience en ligne</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Permettre la personnalisation des algorithmes de modération et de recommandation, via une interface simple et accessible, modifiable à tout moment, pour notamment filtrer les contenus indésirables (haine, sexisme, etc.). Ces options de personnalisation doivent s'accompagner de mécanismes de découvrabilité des contenus pour éviter les effets d'enfermement dans des chambres d'écho. ▶ Permettre à des acteurs tiers de proposer des fonctionnalités alternatives sur les réseaux sociaux dominants. Cette ouverture doit être encadrée strictement en exigeant des critères rigoureux de transparence, d'éthique et de conformité au RSN. Elle doit également être opérée dans des conditions justes, raisonnables et non-discriminatoires pour les fournisseurs tiers.
19	Contraire les plateformes à mettre en place une veille proactive contre les contenus haineux.

AXE N°3 : RECONNAÎTRE, PRÉVENIR ET COMBATTRE LA RADICALISATION MASCULINISTE COMME MENACE POUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

20	<p>Élaborer une stratégie nationale de prévention et de lutte contre la radicalisation masculiniste</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Reconnaître formellement les formes de radicalisation misogynes comme des menaces avérées pour l'ordre public et la sécurité nationale ; ▶ Elaborer un plan interministériel pluriannuel définissant les priorités stratégiques, les objectifs opérationnels et les indicateurs de résultats, accompagné de budgets dédiés et identifiés permettant le déploiement effectif des mesures sur l'ensemble du territoire ; ▶ Un rapport annuel au Parlement garantissant la transparence de l'action publique, l'évaluation des dispositifs mis en œuvre et l'ajustement des moyens en fonction des évolutions du phénomène.
21	<p>Mettre en place une organisation interministérielle coordonnée et dotée de moyens dédiés. Cette organisation devra notamment avoir pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Articuler de manière cohérente et effective les différents piliers d'intervention : prévention (sensibilisation et éducation), protection (accompagnement des victimes et personnes vulnérables) et lutte opérationnelle (répression et démantèlement des réseaux) ; ▶ Veiller à la mise en œuvre de la stratégie nationale sur l'ensemble des piliers d'intervention ▶ Développer une compréhension approfondie des déterminants de la construction de l'identité masculine contemporaine et de ses dérives radicales, en mobilisant les sciences sociales, numériques, informatiques et les acteurs de terrain identifiés.
22	<p>Soutenir, valoriser et dupliquer les initiatives territoriales de prévention de la radicalisation masculiniste. Cette recommandation implique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Cartographier l'ensemble des initiatives territoriales portant sur la déconstruction des stéréotypes de genre, la prévention des violences sexistes ou l'accompagnement des jeunes hommes en difficulté identitaire ; ▶ Évaluer leur efficacité selon des critères objectifs (impact, public touché, pérennité, transférabilité) afin d'identifier les dispositifs les plus performants ; ▶ Créer un réseau national d'échange de pratiques permettant aux territoires pionniers de partager leur expérience et de mutualiser leurs outils.
23	<p>Intégrer le «terrorisme misogyne» dans les doctrines de sécurité. Cette recommandation implique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ La mise à jour du cadre d'analyse des menaces de la DGSJ afin d'y intégrer formellement les radicalisations sexistes et misogynes, en leur accordant le même niveau de vigilance que les autres formes d'extrémisme violent ; ▶ La formation systématique de l'ensemble des agents concernés, notamment du renseignement, aux codes, aux stratégies de recrutement et aux discours propres à la manosphère. ▶ La création d'un référentiel national des signaux faibles recensant les lexiques spécifiques, les comportements à risque et les trajectoires de radicalisation typiques, permettant aux services de première ligne d'identifier précocement les individus susceptibles de basculer dans la violence.
24	<p>Renforcer la formation des forces de l'ordre, magistrats et agents publics à la radicalisation masculiniste</p>
25	<p>Renforcer les grilles d'évaluations du danger qu'utilisent les forces de l'ordre dans le cadre des affaires de violences conjugales et familiales en intégrant la dimension masculiniste.</p>
26	<p>Confier au Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE), avec des moyens humains et financiers dédiés, la mission d'Observatoire national du masculinisme et des radicalisations sexistes. Cet observatoire aurait pour mandat :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Centraliser la cartographie des réseaux masculinistes, et suivre leurs évolutions ; ▶ Produire des analyses et des rapports à destination du Gouvernement ; ▶ Affiner son travail sur le phénomène notamment en lien avec les administrations compétentes (services de renseignement, justice, éducation nationale, police et gendarmerie), le monde de la recherche et la société civile ▶ Engager un dialogue structuré avec les plateformes numériques

CONCLUSION

Le sexisme en France, sous ses **formes multiples et parfois banalisées**, ne se limite pas à des comportements isolés : il constitue un système structurant d'inégalités, profondément ancré dans les normes sociales, les pratiques institutionnelles et les représentations collectives. Malgré une condamnation de principe largement partagée, ces inégalités continuent d'orienter les trajectoires de vie, de restreindre l'accès des femmes aux opportunités et d'alimenter un continuum de violences, des discriminations ordinaires aux atteintes les plus graves à l'intégrité physique et psychologique.

Ce rapport met en évidence la **porosité préoccupante entre sexisme hostile et radicalisation masculiniste**, deux dynamiques étroitement imbriquées qui se nourrissent mutuellement pour diffuser **vision régressive des rapports de genre** (traditionaliste, inégalitaire, de domination). Loin de se limiter à des expressions marginales ou à des opinions controversées, ces courants s'inscrivent désormais dans des réseaux structurés, parfois financés, et représentent une **menace réelle pour la cohésion sociale, la sécurité publique et les principes démocratiques**. Les plateformes numériques jouent à cet égard un rôle déterminant dans la diffusion et la banalisation de discours haineux, souvent en décalage avec les objectifs affichés des avancées législatives obtenues.

Face à ces constats, le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes appelle à une **réponse publique globale, coordonnée et durable**. La lutte contre le sexisme et le masculinisme ne peut se limiter à des mesures fragmentées ou symboliques ; elle nécessite une **mobilisation collective** articulant la large diffusion d'une culture de l'égalité, la régulation des espaces numériques et, plus largement, l'intégration de ces enjeux dans les politiques de prévention et de sécurité publique. La radicalisation de certains courants masculinistes constitue en effet un risque croissant pour la cohésion sociale et la sécurité nationale, appelant une vigilance accrue des pouvoirs publics, des médias et de l'ensemble de la société civile afin de déconstruire les stéréotypes, promouvoir une culture de l'égalité et protéger les victimes de violences. Enfin, ce rapport rappelle que l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas seulement une question de justice sociale, mais constitue un **pilier essentiel de la démocratie**.

ANNEXE

NOTE SYNTHÉTIQUE COMPLÉMENTAIRE DE RECHERCHE SUR LES RÉSULTATS DU BAROMÈTRE DU SEXISME 2026

Une version plus détaillée est disponible sur le site du Haut Conseil à l'égalité.

Éléments méthodologiques relatifs au baromètre du sexisme 2026

Le baromètre 2026 du HCE repose sur une enquête en ligne administrée par Toluna Harris Interactive auprès d'un échantillon représentatif de 3 061 personnes âgées de 15 ans et plus, interrogées du 13 au 21 novembre 2025. La représentativité a été assurée par la méthode des quotas et un redressement sur le sexe, l'âge, la catégorie socio-professionnelle, la région et la taille d'agglomération.

Le questionnaire comprend 230 items couvrant cinq thématiques : (1) contours du sexisme ; (2) expérience personnelle ; (3) rapport aux masculinités et féminités ; (4) agir contre le sexisme (information, arsenal légal et pénal) ; (5) violences entre partenaires intimes (nouveau 2026, items issus notamment de l'OMS). Les réponses ont généré plus de 700 000 données, anonymisées et analysées conjointement par Harris Interactive et le LAPSCO (Laboratoire de Psychologie Sociale et Cognitive de l'Université Clermont Auvergne et du CNRS), unité de recherche publique. Les données brutes sont accessibles via le HCE.

Les résultats sont présentés en deux volets complémentaires :

- Volet 1 (Harris Interactive) : résultats descriptifs (pourcentages) par item, avec rappels des vagues 2024 et 2025 pour les questions comparables. Des commentaires synthétiques accompagnent l'ensemble des résultats.
- Volet 2 (LAPSCO) : analyse des réponses des personnes sondées en fonction de leur degré d'adhésion à différentes formes de sexisme.

À cette fin, la note synthétique de recherche propose un plan d'analyse en deux étapes :

La première étape vise à identifier les dimensions qui structurent le sexisme en France. Elle s'appuie sur l'analyse des données issues de l'«inventaire de sexisme ambivalent», un outil scientifiquement validé et largement utilisé au niveau international mais intégré pour la première fois au baromètre du HCE. Cet inventaire permet de savoir si les deux dimensions du sexisme (sexisme hostile et sexisme paternaliste) classiquement identifiées ailleurs dans le monde sont ou non présentes dans notre pays. Cette première étape permet également d'identifier les principales caractéristiques socio-démographiques des personnes qui adhèrent, ou non, à chacune de ces dimensions du sexisme.

Deuxième étape du plan d'analyse. La deuxième étape vise à mettre en évidence les relations entre les différentes formes de sexisme et les attitudes mesurées par le baromètre 2026 du HCE. Elle permet d'identifier des liens qui ne sont pas directement observables à la simple lecture des pourcentages. Cette analyse repose sur des méthodes statistiques permettant d'estimer, avec précision, dans quelle mesure l'adhésion aux différentes dimensions du sexisme est associée aux réponses des personnes interrogées sur les différentes thématiques du baromètre.

Les résultats permettent ainsi de déterminer si, et dans quel sens, le degré d'adhésion au sexisme hostile ou au sexisme paternaliste est associé à certaines représentations, expériences ou positions exprimées dans l'enquête, tout en garantissant la robustesse statistique des relations observées. Afin d'assurer la fiabilité des résultats, les analyses tiennent compte des regroupements de réponses corrélées entre elles, plutôt que de considérer les items de manière isolée. Cette approche permet d'appréhender les phénomènes étudiés dans leur cohérence globale.

Comme souvent dans l'étude de phénomènes sociaux complexes, les dimensions du sexisme évoquées dans les analyses ne peuvent expliquer l'intégralité des réponses fournies par les personnes sondées. L'interprétation des résultats doit donc être comprise comme une *contribution* à la compréhension des phénomènes étudiés, sans prétendre à une explication exhaustive.

Par souci de clarté et afin de préserver la lisibilité du présent rapport, cette note synthétique focalise sur les résultats et enseignements principaux, sans détailler l'ensemble des éléments statistiques techniques. Le code des analyses conduites et détails techniques afférents pourront être communiqués par le HCE sur demande.

Le sexisme en France : Structure et caractéristiques socio-démographiques principales des personnes sexistes.

Les données du baromètre 2026 mettent en évidence, en France, une structuration du sexisme conforme à celle observée au niveau international. Le sexisme s'y exprime selon deux dimensions : un sexisme hostile et un sexisme paternaliste, qui contribuent conjointement à la reproduction des inégalités entre les femmes et les hommes.

Cette structuration bi-dimensionnelle apparaît largement partagée au sein de la population. Elle se retrouve chez les femmes comme chez les hommes, à tous les âges étudiés (à partir de 15 ans), et indépendamment des catégories socioprofessionnelles, du niveau d'éducation ou du lieu de résidence.

Mais surtout, bien que le sexisme hostile, comme le sexisme paternaliste, soit injustifiable et pénalement répréhensible, il bénéficie d'une opinion favorable chez 17% des personnes interrogées, soit près de dix millions de personnes âgées de 15 ans et plus en France. Cette adhésion concerne davantage les hommes (23 %, soit près d'un homme sur quatre) que les femmes (12 %), et se retrouve dans l'ensemble des tranches d'âge, des catégories socioprofessionnelles et des niveaux d'éducation. Les personnes favorables au sexisme hostile se déclarent le plus souvent de droite, d'extrême droite, sans orientation politique, et majoritairement avec une orientation religieuse. Rapportés à l'échelle de la population, ces résultats correspondent à environ six millions d'hommes et trois millions et demi de femmes favorables au sexisme hostile en France.

Tout en bénéficiant d'une opinion favorable plus largement partagée (23 % des personnes interrogées soit presque un quart de l'échantillon), le sexisme paternaliste est, comme le sexisme hostile, porté davantage par des hommes (27 %) que par des femmes (18 %) dans l'ensemble des tranches d'âge, niveaux d'éducation et catégories socio-professionnelles, à l'exception des catégories « inactif-ves » et « employé-es » où les femmes favorables au sexisme paternaliste sont plus nombreuses que les hommes.

Plus hétérogènes sur le plan politique et religieux, les « sexistes paternalistes » se réclament néanmoins eux aussi le plus souvent de droite, d'extrême droite ou sans orientation politique et avec une orientation religieuse. Rapportés à l'échelle de la population française âgée d'au moins 15 ans, ces pourcentages correspondent à environ sept millions et demi d'hommes et cinq millions de femmes favorables au sexisme paternaliste en 2025 dans notre pays.

Enfin, ces opinions favorables au sexisme ne doivent pas masquer une autre réalité statistique : qu'il soit hostile ou paternaliste, le sexisme fait l'objet d'une opinion majoritairement *défavorable* exprimée par 83 % des personnes sondées dans le cas du sexisme hostile, 77 % dans le cas du

sexisme paternaliste. Exprimé à des degrés divers dans tout le spectre politique, ce rejet n'est toutefois pas partagé par toutes et tous. Il est porté davantage par les femmes, par les personnes se déclarant de gauche et par les personnes diplômées.

L'adhésion à l'une ou l'autre des deux dimensions du sexisme est-elle au moins en partie liée à la fréquentation de réseaux sociaux numériques (Facebook, Twitter, TikTok, etc.) ?

Les personnes qui déclarent utiliser des réseaux sociaux numériques présentent un niveau de sexisme (hostile comme paternaliste) plus élevé que les non utilisateurs. Les personnes qui fréquentent TikTok et Twitter, en particulier, affichent un niveau de sexisme hostile plus élevé que celles utilisant d'autres réseaux, quel que soit leur âge. L'écart entre les deux sexes en matière de sexisme hostile, typiquement plus élevé chez les hommes apparaît également renforcé chez les utilisateurs de TikTok, Snapchat et YouTube. A l'inverse, l'écart entre les sexes en matière de sexisme paternaliste apparaît moins marqué chez les utilisateurs de ces réseaux que chez les non-utilisateurs. La nature corrélationnelle des données recueillies ne permet pas de conclure à une relation causale entre la fréquentation de tel ou tel réseau et l'adhésion au sexisme hostile ou paternaliste (corrélation ne vaut pas causalité). Il est en effet possible que les sexistes hostiles, par exemple, privilégient certaines plateformes sans que cela ne modifie leur niveau d'adhésion à l'idéologie sexiste. Dans tous les cas, les relations observées méritent attention et confirment l'existence de liens entre l'idéologie sexiste, en particulier le sexisme hostile, et certains réseaux sociaux numériques.

Relations du sexisme hostile et « paternaliste » avec les thématiques du baromètre 2026

Les contours du sexisme

Q1. Diriez-vous qu'il est désavantageux dans la société actuelle d'être un homme/d'être une femme ?

S'agissant du désavantage à être une femme, celui-ci est en moyenne jugé plus élevé par les femmes que par les hommes. Mais cette perception dépend aussi du degré d'adhésion au sexisme hostile : plus les personnes sondées (hommes et femmes) y adhèrent moins elles perçoivent de désavantage à être une femme. S'agissant du désavantage à être un homme, celui-ci est en moyenne jugé plus élevé par les hommes que par les femmes et dépend lui aussi du degré d'adhésion au sexisme hostile : plus cette adhésion est forte et plus la perception d'un désavantage masculin augmente, conformément à l'un des arguments centraux des discours masculinistes quelle que soit leur mouvance (partie 2 du rapport). Alors que l'adhésion au sexisme hostile prédit positivement cette perception d'un désavantage masculin, l'adhésion au sexisme paternaliste la prédit au contraire négativement. D'où aussi l'intérêt de distinguer ces deux dimensions du sexisme, comme nous le verrons à de multiples reprises dans les analyses évoquées ultérieurement dans cette note de recherche.

Q2. Diriez-vous que les femmes et les hommes sont traités de la même manière ?

L'analyse (factorielle) appliquée aux items de cette thématique (inégalité de traitement en fonction du sexe) fait apparaître que les réponses des personnes sondées conduisent à distinguer deux facteurs, donc deux ensembles distincts d'items inter-corrélés en fonction du domaine dans lequel l'inégalité de traitement est évaluée : 1- social, médical, éducatif, administratif et culturel (par exemple dans le milieu médical : prise en charge, écoute, accès aux soins) et 2- espace public, milieu socio-professionnel, médias et sphère politique (par exemple dans la rue et les transports : sécurité, comportements des autres, remarques). Il apparaît que les femmes plus que les hommes perçoivent des inégalités de traitement dans ces deux ensembles de domaine. Mais surtout, dans ces deux mêmes ensembles, plus les personnes sondées (hommes et femmes) adhèrent au sexisme hostile et plus elles rejettent l'idée d'un traitement différencié. À l'inverse, plus les personnes sondées (hommes et femmes) adhèrent au sexisme paternaliste et plus elles affichent leur accord avec l'idée d'un traitement possiblement différencié défavorable aux femmes. Cette relation cependant n'est statistiquement significative que dans le premier ensemble (social, médical, éducatif, administratif et culturel).

Q3. Acceptabilité de situations sexistes : dans quelle mesure pensez-vous que chacune des situations suivantes est acceptable ?

L'analyse (factorielle) appliquée aux items de cette thématique (acceptabilité des situations sexistes) conduit à distinguer trois types de situations sexistes: 1- les situations sexistes liées au harcèlement, aux violences physiques et à la coercition sexuelle (par exemple un homme qui insiste pour avoir un rapport sexuel avec une collègue en échange d'une promotion) ; 2- les situations sexistes liées au sexisme structurel et discriminations professionnelles (par exemple un employeur qui embauche un homme plutôt qu'une femme à compétences égales) ; et 3- les situations sexistes attachées aux rôles domestiques (par exemple une femme qui cuisine tous les jours pour toute la famille). Les femmes jugent toutes ces situations moins acceptables que les hommes, à l'exception de celles attachées aux rôles domestiques. Mais l'acceptabilité des situations sexistes varient dans ces trois registres avec l'adhésion au sexisme hostile : plus cette adhésion augmente et plus les situations sexistes sont jugées acceptables. L'adhésion au sexisme paternaliste ne prédit pas l'acceptabilité des situations liées au harcèlement, aux violences physiques et à la coercition sexuelle. Elle prédit en revanche négativement l'acceptabilité des situations sexistes dans les deux autres registres (sexisme structurel et discriminations professionnelles ; sexisme concernant la répartition des tâches au sein du foyer). Dans ces deux autres registres, plus l'adhésion au sexisme paternaliste augmente et *moins* les situations sexistes sont jugées acceptables.

Q4. Acceptabilité des « clichés sexistes » : dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec les affirmations suivantes ?

L'analyse des items de cette thématique conduit à distinguer quatre facteurs ou types de clichés sexistes : 1- la supposée supériorité masculine en mathématiques et sciences ; 2- le caractère menaçant du féminisme pour les hommes (par exemple considérer qu'à cause du féminisme il est plus difficile pour les hommes de trouver une compagne et de se mettre en couple); 3-la légitimité des rôles traditionnels de genre (par exemple considérer qu'il est normal que les femmes s'arrêtent de travailler après la naissance d'un enfant plus longtemps que les hommes); 4- le blâme des victimes de violence et de coercition sexuelles (par exemple considérer qu'une femme agressée sexuellement peut, en partie, être responsable de sa situation).

À l'exception de l'idée d'une supériorité masculine en mathématiques et sciences, les femmes (relativement aux hommes) jugent moins acceptables les trois autres clichés sexistes. Mais surtout, le sexisme hostile prédit positivement l'adhésion à l'ensemble des clichés identifiés : plus les personnes sondées y adhèrent, plus elles acceptent l'idée d'une supériorité masculine, le caractère menaçant du féminisme pour la place et le rôle des hommes ; la légitimité des rôles traditionnels de genre, et le blâme des victimes de violence et de coercition sexuelles. L'adhésion au sexisme paternaliste, comme l'adhésion au sexisme hostile, prédit positivement l'idée d'une légitimité des rôles traditionnels de genre. Mais à l'inverse de l'adhésion au sexisme hostile, plus l'adhésion au sexisme paternaliste est élevée, *moins* le féminisme est jugé comme une menace pour la place et le rôle des hommes. Cette différence de taille confirme la spécificité du sexisme hostile dans la diffusion de clichés destinés à alerter les hommes sur les dangers supposés du féminisme.

Expérience personnelle du sexisme

Q5. Dans les situations suivantes, avez-vous déjà eu personnellement l'impression d'avoir moins bien été traité.e en raison de votre sexe ?

L'analyse factorielle conduit à distinguer deux types de situations: celles relevant des sphères institutionnelles, publiques ou formelles (par exemple lors des démarches administratives auprès des autorités publiques) et celles relevant des sphères privées, interpersonnelles ou relationnelles (par exemple dans la vie amoureuse et/ou sexuelle). Dans ces deux types de situations, les femmes déclarent en moyenne davantage de discriminations que les hommes. Mais surtout, plus les hommes adhèrent au sexisme hostile et plus ils se jugent victimes eux-mêmes de discriminations. Cette observation est cohérente avec les discours masculinistes fondés sur l'idée que la société favorise injustement les femmes au détriment des hommes.

Q6. (question posée aux femmes uniquement) Parmi les situations suivantes, lesquelles avez-vous vécu vous-même personnellement ?

Les analyses portent sur les items regroupés par type d'expériences sexistes : du sexisme ordinaire (par exemple la pression à se maquiller/s'apprêter) au harcèlement (par exemple contacts physiques légers non consentis) en passant par les inégalités socio-professionnelles (par exemple un écart de salaire avec un collègue homme à poste égal ou compétences égales avec une femme) et les violences sexuelles (par exemple un acte sexuel imposé par un homme) et psychologiques (par exemple une emprise psychologique/jalousie excessive).

Seul le sexisme hostile s'avère significatif et prédit négativement toutes ces expériences (à l'exception des inégalités professionnelles). Ainsi, plus les femmes sondées adhèrent au sexisme hostile et moins elles rapportent de micro-agressions, de harcèlement, de violences sexuelles et psychologiques ou encore de déséquilibres dans la prise en charge des tâches domestiques. Ces associations négatives suggèrent des processus de minimisation, de normalisation ou de non reconnaissance des situations sexistes chez ces femmes très minoritaires.

Q7. (question posée uniquement aux femmes) Stratégies d'évitement des actes et propos sexistes : en tant que femme au cours de votre vie avez-vous déjà ?

L'analyse factorielle conduit à distinguer deux stratégies d'évitement : l'auto-censure (par exemple renoncer à dire quelque chose par crainte de la réaction des hommes), notamment vestimentaire et/ou promotionnelle (par exemple ne pas oser demander une augmentation de salaire ou une promotion) et l'évitement de situations sexistes perçues comme potentiellement violentes ou dangereuses (impliquant par exemple une limitation de déplacements ou d'activités par peur de rentrer seule le soir). Ces stratégies d'évitement sont faiblement associées aux idéologies sexistes et apparaissent avant tout comme la conséquence de contraintes externes largement perçues comme réelles et anticipées.

Q8. (question posée uniquement aux hommes) Perception du consentement du partenaire pour un acte sexuel : vous êtes-vous déjà retrouvé dans une situation où vous avez ...

Plus les hommes adhèrent au sexisme hostile, plus ils déclarent de situations impliquant des doutes sur le consentement du partenaire, ou l'imposition d'un rapport sexuel sans préservatif et/ou sous substances psychotropes (alcool, drogue) ainsi que des pratiques inhabituelles.

Q9. (question posée uniquement aux hommes) Avez-vous déjà consommé de la pornographie, payé pour de la pornographie en streaming, ou payé des rapports sexuels avec des personnes prostituées ?

De manière cohérente avec le résultat précédent, plus les hommes adhèrent au sexisme hostile, plus ils déclarent consommer de la pornographie gratuitement ou via des sites payants, et/ou recourir à rapports sexuels avec des personnes prostituées. Au contraire, plus les hommes adhèrent au sexisme paternaliste, moins ils déclarent consommer de la pornographie. Le lien entre sexisme paternaliste et le recours à des rapports sexuels avec des personnes prostituées n'est pas statistiquement significatif.

Le rapport aux masculinités et aux féminités

Q10. Inventaire de sexisme ambivalent : dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec les affirmations suivantes ? (cf. section « Le sexisme en France : Structure et caractéristiques socio-démographiques principales des personnes sexistes).

Q11. Attentes sociales stéréotypées vis-à-vis des hommes. Pour correspondre à ce que l'on attend des hommes dans la société, pensez-vous qu'il faut... ?

L'analyse factorielle des items de cette thématique conduit à distinguer deux facteurs relevant, pour l'un, de l'agressivité masculine (par exemple être parfois violent pour se faire respecter), et pour l'autre des performances et responsabilités masculines (par exemple réussir dans sa vie professionnelle/sa carrière).

Les femmes se montrent moins d'accord que les hommes pour reconnaître ces deux dimensions comme définitoires de la masculinité. Mais surtout, le sexisme hostile prédit positivement les attentes d'agressivité : plus les personnes sondées y adhèrent plus elles jugent l'agressivité comme un attribut masculin attendu par la société. Le sexisme paternaliste ne prédit pas significativement cette dimension mais prédit positivement (et davantage que le sexisme hostile) la performance et la responsabilité comme des attributs masculins attendus par la société.

Q12. Attentes sociales stéréotypées vis-à-vis des femmes. Pour correspondre à ce que l'on attend des femmes dans la société, pensez-vous qu'il faut... ?

L'analyse factorielle conduit à distinguer deux dimensions des attentes sociales à l'égard des femmes: les normes esthétiques (par exemple être belle et mince), et les normes comportementales (par exemple être douce, sensible, avoir peu de partenaires sexuels).

Le sexisme paternaliste, et dans une moindre mesure le sexisme hostile, prédisent positivement ces deux dimensions : plus les personnes sondées (femmes et hommes) y adhèrent, plus elles acceptent la dimension esthétique (être belle, mince, se maquiller) et comportementale (avoir des enfants, faire passer sa carrière professionnelle au second plan, être fidèle en amour) comme des attendus de la société à l'égard des femmes.

Ce résultat rappelle qu'au-delà de son apparence positive, le sexisme paternaliste est bien en réalité une entrave à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Q13. Implication dans la réalisation des tâches ménagères. Actuellement, à quelle fréquence réalisez-vous les tâches ménagères chez vous en moyenne ?

L'analyse factorielle conduit à distinguer deux types de tâches domestiques ; celles stéréotypiquement masculines (par exemple le bricolage) et celles stéréotypiquement féminines (par exemple la lessive/le repassage).

Sans surprise, l'investissement déclaré dans les tâches masculines est plus élevé chez les hommes que chez les femmes et inversement s'agissant des tâches féminines.

Mais surtout, l'adhésion aux deux formes de sexisme - hostile et paternaliste- prédit positivement l'investissement dans les tâches masculines : plus cette adhésion est élevée et plus l'investissement déclaré dans les tâches masculines augmente. L'adhésion au sexisme hostile prédit en revanche négativement l'investissement dans les tâches féminines : plus cette adhésion est élevée et plus l'investissement déclaré dans les tâches féminines diminue.

Pour ces mêmes tâches, l'adhésion au sexisme paternaliste s'avère non statistiquement significative, alors même que l'idéologie qu'il véhicule promeut la protection de femmes supposées fragiles, sans que cette protection ne se traduise par un allègement de leurs charges domestiques...

Agir contre le sexisme

Q14. La prévention et la lutte contre le sexisme en France sont-elles des sujets importants pour vous ?

Plus l'adhésion au sexisme hostile augmente et moins cette question de la prévention et de la lutte contre le sexisme paraît importante ; *a contrario* (mais dans une moindre mesure) plus l'adhésion au sexisme paternaliste augmente et plus cette même question est jugée importante. Hommes et femmes ne diffèrent pas en moyenne dans leurs réponses à cette question, pour laquelle seule l'adhésion à l'une ou l'autre des deux dimensions du sexisme fait une différence.

Q15. Connaissez-vous le terme « féminicide » ?

Les deux dimensions du sexisme prédisent positivement la connaissance du terme féminicide. Plus l'adhésion au sexisme hostile ou paternaliste augmente et plus le terme féminicide est déclaré connu. Comme précédemment, hommes et femmes ne diffèrent pas en moyenne dans leurs réponses à cette question pour laquelle seule l'adhésion à l'une ou l'autre des deux dimensions du sexisme fait une différence.

Q16. Que pensez-vous de l'utilisation du terme « féminicide » pour qualifier le meurtre d'une femme par son conjoint ou ex-conjoint ?

Femmes et hommes diffèrent sur cette question, les premières sont en effet nettement plus favorables que les seconds à l'usage du terme féminicide. Par ailleurs, alors que l'adhésion au sexisme hostile (femmes et hommes confondus) prédit négativement la nécessité de qualifier de féminicide le meurtre d'une femme par son conjoint ou ex-conjoint, l'adhésion au sexisme paternaliste la prédit (mais dans une moindre mesure) positivement. Autrement dit : plus l'adhésion au sexisme hostile augmente et moins la qualification de féminicide apparaît nécessaire ; *a contrario* plus l'adhésion au sexisme paternaliste augmente et plus cette qualification est jugée nécessaire.

Q17. Avez-vous le sentiment qu'une partie des actes et propos sexistes sont tolérés / impunis dans la société ?

Femmes et hommes diffèrent sur cette question : les premières perçoivent davantage que les hommes une tolérance sociale vis-à-vis du sexisme.

En parallèle, et pour les deux sexes, plus l'adhésion au sexisme hostile augmente et plus faible est le sentiment d'impunité à l'égard des actes et propos sexistes, alors que ce sentiment d'impunité augmente avec l'adhésion au sexisme paternaliste.

Q18. Quel niveau d'information pensez-vous avoir sur les lois et sanctions existantes pour lutter contre le sexisme ?

Aucune des deux dimensions du sexisme ne s'avère statistiquement significative. Seul le groupe de sexe fait une différence : les femmes déclarent un niveau d'information inférieur à celui déclaré par les hommes.

Q19 & Q20. Sentiment d'être protégé(e) par les lois et sanctions contre les actes et propos sexistes.

Sans surprise, les femmes expriment davantage d'insatisfaction que les hommes à l'égard des lois et sanctions censées les protéger des actes sexistes : elles ne leur paraissent globalement ni suffisantes ni bien appliquées. Par opposition, 83 % des hommes qui adhèrent au sexisme hostile jugent les lois et sanctions existantes suffisantes et bien appliquées, contre 58 % dans le reste (très majoritaire) de la population masculine.

Q21. Dans le cadre de la prévention et de la lutte contre le sexisme, êtes-vous favorable ou opposé à chacun des moyens suivants (par exemple: formation contre les violences sexistes et sexuelles au travail, sensibilisation au sexisme et stéréotypes de genre tout au long de la scolarité, etc).

L'analyse factorielle conduit à considérer l'ensemble des politiques publiques conjointement. Les plus favorables à leur mise en place sont les femmes. Mais là encore : plus les personnes sondées (deux sexes confondus) adhèrent au sexisme hostile, moins elles soutiennent ces politiques publiques. À l'inverse, plus elles adhèrent au sexisme paternaliste et plus elles s'y déclarent favorables.

Q22. La prévention et la lutte contre le sexisme doivent-elles être des sujets prioritaires pour les pouvoirs publics (gouvernement, élu.es, police, justice, école...) ?

Les femmes sont là encore plus favorables que les hommes pour considérer prioritaire la lutte contre le sexisme par les pouvoirs publics. Mais cette attitude dépend elle aussi de l'adhésion à l'une ou l'autre des idéologies sexistes. Plus les personnes sondées adhèrent au sexisme hostile, moins elles jugent cette lutte prioritaire. À l'inverse, plus les personnes sondées adhèrent au sexisme paternaliste, plus elles la jugent prioritaire.

Q23. Selon vous, les pouvoirs publics (gouvernant(e)s, élu(e)s, police, justice...) font-ils aujourd'hui tout ce qu'il faut pour lutter contre le sexisme en général, les violences sexistes et sexuelles, les violences conjugales ou entre partenaires intimes, ou les féminicides ?

Les femmes sont moins satisfaites que les hommes à l'égard de l'efficacité des pouvoirs publics en matière de lutte contre le sexisme en général, les violences sexistes et sexuelles, les violences conjugales ou entre partenaires intimes, ou les féminicides. Mais plus les personnes sondées adhèrent au sexisme hostile et plus elles jugent cette lutte des pouvoirs publics efficace, suggérant de ne pas chercher à durcir les mesures en place. L'adhésion au sexisme paternaliste ne prédit pas significativement cette opinion.

Q24. Faites-vous confiance aux associations spécialisées, médecins, gendarmerie et police, justice, l'école et l'université, le gouvernement pour prévenir et lutter contre les actes et violences sexistes et sexuelles ?

Les femmes sont moins confiantes que les hommes à l'égard des différentes instances susceptibles de prévenir et lutter contre les actes et violences sexistes et sexuelles. Mais là encore, plus les personnes sondées adhèrent au sexisme hostile et plus elles accordent leur confiance à ces mêmes instances, suggérant que les dispositifs en place sont jugés suffisants. L'adhésion au sexisme paternaliste ne prédit pas significativement cette opinion.

Q25. Les hommes ont-ils un rôle à jouer dans la prévention et la lutte contre le sexisme et les violences sexistes et sexuelles ?

Les femmes et les hommes ne diffèrent pas dans leur perception du rôle des hommes en matière de prévention et de lutte contre le sexisme et les violences sexistes et sexuelles. En revanche l'adhésion à l'une ou l'autre des deux idéologies sexistes fait une différence : plus les personnes sondées adhèrent au sexisme hostile et moins elles considèrent que les hommes ont un rôle à jouer dans ce domaine. Au contraire, plus les personnes sondées adhèrent au sexisme paternaliste et plus elles considèrent que les hommes ont un rôle à jouer s'agissant de la prévention et de la lutte contre le sexisme et les violences sexistes et sexuelles.

Violences entre partenaires intimes

Q26. « Votre partenaire actuel ou un ou plusieurs de vos anciens partenaires ont-ils ou ont-elles déjà exercé à votre égard des violences psychologiques (insulté(e), rabaissé(e) ou humilié(e), ...), des violences physiques (frappé(e), giflé(e), étranglé(e) ou étouffé(e), ...), des violences sexuelles (contraint(e) à avoir des rapports sexuels alors que vous ne vouliez pas par la force physique), des violences de type contrôle (surveiller vos déplacements ou communications sur les réseaux sociaux, empêcher de voir vos amis ou des membres de votre famille), des violences économiques (pas autorisé à dépenser votre argent comme vous le souhaitiez, pris tout ou une partie de vos revenus ou économies contre votre volonté) »

Une critique récurrente des études sur les victimes de violences entre partenaires intimes est qu'elles sont conduites presque uniquement auprès des femmes au détriment de l'expérience des hommes. Cet argument classique de la mouvance masculiniste repose notamment sur l'idée selon laquelle les victimes de violence psychologique voire physique seraient majoritairement des hommes. Cette thèse, largement invalidée par les statistiques officielles de la police et de la justice, est également infirmée par les données du baromètre 2026 du HCE. Quel que soit le type de violence considérée -psychologique, sexuelle, physique, économique, administrative, technologique, les femmes en déclarent bien davantage que les hommes.

En conclusion, la note synthétique de recherche met en évidence plusieurs résultats majeurs :

- Elle révèle avant tout l'expression dans notre pays, comme ailleurs dans le monde, d'un sexisme bi-dimensionnel fondamentalement ambivalent reposant sur la coexistence de deux idéologies sexistes distinctes : un sexisme hostile véhiculant des attitudes ouvertement négatives, méprisantes et agressives envers les femmes, et un sexisme paternaliste, en apparence plus valorisant, mais en réalité fondé sur le stéréotype de femmes perçues comme des êtres fragiles, supposément dépendantes de la protection et de l'assistance des hommes.
- Ces deux formes de sexisme concourent chacune à leur manière, à la reproduction des rôles traditionnels de genre et au maintien des inégalités entre les femmes et les hommes.
- Bien que le sexisme hostile, comme le sexisme paternaliste, soit injustifiable et pénalement répréhensible, il est porté dans notre pays par 17 % de la population âgée d'au moins 15 ans, soit près de dix millions de personnes qui le plus souvent se réclament de droite ou d'extrême droite, voire « sans orientation politiques », et majoritairement avec une orientation religieuse. Porté par 23 % d'hommes (presque un homme sur quatre) et environ 12 % de femmes, soit un peu plus de six millions d'hommes et trois millions et demi de femmes, le sexisme hostile est observé dans toutes les tranches d'âge (à partir de 15 ans), toutes les catégories socioprofessionnelles et tous les niveaux d'éducation.
- Plus largement représenté que le sexisme hostile, le sexisme paternaliste est porté par 27 % des hommes, soit environ sept millions et demi, et 18 % de femmes soit cinq millions.
- Le degré d'adhésion des Françaises et des Français à ces idéologies sexistes oriente la plupart de leurs attitudes et opinions en matière notamment d'égalité entre les femmes et les hommes, d'acceptabilité des stéréotypes et rôles sociaux genrés, d'expérience personnelle du sexisme, de prévention et de lutte contre les violences sexuelles et sexistes, et du rôle des hommes dans ce domaine.
- Si l'adhésion à l'idéologie du sexisme hostile conduit à légitimer des inégalités de toute nature entre les deux sexes, au détriment des femmes, l'adhésion à l'idéologie paternaliste peut apparaître moins réactionnaire. Il contribue pourtant à maintenir les femmes dans une position d'infériorité par rapport aux hommes, à la perpétuation de l'idéologie patriarcale et de la soumission des femmes sous couvert de « protection ».

REMERCIEMENTS

Le présent rapport a été réalisé par la commission « Stéréotypes et rôles sociaux » du Haut Conseil à l'Égalité (HCE). L'ensemble des membres de cette commission souhaite remercier grandement Jeanne Biesse sans qui ce rapport n'aurait pu être réalisé. Il a aussi bénéficié du concours de personnalités extérieures et de l'appui du secrétariat général du HCE. Que l'ensemble de ces personnes en soit chaleureusement remercié :

Madame Bérangère COUILLARD, Présidente du Haut Conseil à l'Égalité

Madame Muriel REUS, Coprésidente de la commission « Stéréotypes et rôles sociaux », Fondatrice et Présidente de l'association « Femmes avec... »

Monsieur Pascal HUGUET, Coprésident de la commission « Stéréotypes et rôles sociaux », Directeur de Recherche au CNRS

Madame Céline PIQUES, Corapportrice, membre de la commission « Stéréotypes et rôles sociaux », Porte-parole d'*Osez le féminisme*, Autrice

Monsieur Didier CHAVRIER, Corapporteur, membre de la commission « Stéréotypes et rôles sociaux », Vice-président d'Université

Membres de la commission « Stéréotypes et rôles sociaux » :

Les membres de la commission sont remerciés pour leur participation active aux travaux :

Madame Sarah LEGRAIN, Députée de Paris, vice-présidente de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes à l'Assemblée nationale

Madame Nathalie PILHES, Haute fonctionnaire, Déléguée au plan national « Femmes, paix et sécurité » au ministère de l'Intérieur

Monsieur Maxime RUZNIIEWSKI, CEO et fondateur de la plateforme *Remixt*, une plateforme de formation sur la Diversité et l'Inclusion destinée aux organisations

Monsieur Jean-Michel TALERCIO, Co-fondateur, Chef de projet et intervenant avec l'association *Dans le genre égales*

Monsieur Stéphane TROUSSEL, Président du conseil général puis départemental de la Seine-Saint-Denis

Madame Dominique VERIEN, Sénatrice de l'Yonne (Bourgogne-Franche-Comté), Présidente de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes au Sénat

Personnalités invitées au titre de leur fonction :

Madame Joséphine CORCORAL HURSTEL, Secrétaire générale adjointe du Conseil de l'intelligence artificielle et du numérique

Madame Alice DE MAXIMY, Haute fonctionnaire à l'égalité au Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie

Monsieur Gaël DE PERETTI, Haut fonctionnaire à l'égalité au Ministère en charge de la Fonction publique

Madame Irène BASILIS, Haute fonctionnaire à l'égalité au Ministère de la Culture

Madame Claude ROIRON, Haute fonctionnaire à l'égalité au Ministère de l'Éducation nationale

Personnalités auditionnées:

Madame Christine BARD, spécialiste de l'histoire des femmes et du genre, professeure d'histoire contemporaine à l'université d'Angers. Co-autrice de *Antiféminismes et masculinismes d'hier et d'aujourd'hui* - PUF (2025)

Madame Pauline FERRARI, journaliste indépendante, spécialiste des nouvelles technologies, des questions de genre et des cultures web. Autrice de *Formés à la haine des femmes - Comment les réseaux masculinistes infiltrent les réseaux sociaux* - Agora Essais (2025)

Madame Stéphanie LAMY, militante féministe et chercheuse spécialisée dans les guerres de l'information. Autrice de *La Terreur Masculiniste - Détours essais* (2024)

Monsieur Francis DUPUIS-DÉRI, professeur de sciences politiques affilié à l'Institut de recherches et d'études féministes IREF) à l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Co-auteur de *Antiféminismes et masculinismes d'hier et d'aujourd'hui* - PUF (2025) et auteur de *La crise de la masculinité - Autopsie d'un mythe tenace* - Points (2022)

Personnalités extérieures :

Madame Nele CLAES, Maîtresse de Conférence, Université Clermont Auvergne, membre du LAPSCO-UMR UCA/CNRS 6024

Madame Ines COLOMB, Rapporteuse juriste au sein du Conseil de l'intelligence artificielle et du numérique

Madame Julia DAUGHERTY, Maîtresse de Conférence, Université Clermont Auvergne, membre du LAPSCO-UMR UCA/CNRS 6024

Madame Marie DEMOLLIENS, Ingénieure de recherche, Université Clermont Auvergne, membre du LAPSCO-UMR UCA/CNRS 6024

Madame Yasmine NAHED, Doctorante, Université Clermont Auvergne, membre du LAPSCO-UMR UCA/CNRS 6024

Pour le Secrétariat général :

Madame Kenneth BOURIENNE, Secrétaire générale

Madame Jeanne BIESSE, Chargée de mission pour les commissions « Stéréotypes et rôles sociaux » et « Parité en matière politique, administrative et dans la vie économique et sociale »

Monsieur Thibault FRUIT, Assistant de direction

Madame Nathalie GASNIER, Documentaliste

Monsieur Kevin PELLE, Responsable de la communication et des relations presse

HCE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**HAUT CONSEIL
À L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES**

55, rue Saint-Dominique - 75007 Paris
Courriel : haut-conseil-egalite@pm.gouv.fr
Téléphone : 01 42 75 86 91
www.haut-conseil-egalite.gouv.fr
Recevoir toutes nos informations : bit.ly/HCECP
Nous suivre :

